NOUVEAU VERVIERS

2030...

Un Nouveau Verviers !

Table des matières

INTRODUCTION : CADRE GENERAL page

1. RAISON D'ÊTRE DU MOUVEMENT : la nécessité de SE REINVENTER 22

    1.1. Raisonner différemment, en innovant
    1.2. Réunir par-delà les différences
    1.3. Imaginer une nouvelle méthode de travail

2. MATURATION DU PROGRAMME 24

    2.1. Au sein d'ateliers et lors de rencontres
    2.2. Par des personnes aux horizons politiques différents

3. CADRE DE REFLEXION 25

    3.1. Des difficultés réelles mais…
    3.2. … Une réalité globale qui autorise l'espoir
    3.3. … Des atouts extraordinaires

4. PÉRIMÈTRE D'ACTION 25

    4.1. Les sujets d'intérêts communaux
    4.2. Une ville mais aussi des villages

5. GRILLE DE LECTURE DU PROGRAMME 26

    5.1. L'engagement d'une « nouvelle gouvernance » dans chacune de nos actions
    5.2. **8 AXES VERTICAUX** (compétences communales) + **4 AXES HORIZONTAUX** (idées structurantes traversant l'ensemble du programme)
    5.3. Un objectif à long terme (2030)… mais aussi des mesures urgentes

Cliquez sur la section qui vous intéresse pour y être dirigé.

NOUVEAU VERVIERS

Table des matières

CHAP. 1 : L'INNOVATION EN MATIERE DE GOUVERNANCE

page

1. NOUVELLE GOUVERNANCE 27

1.1. Réflexion
1.2. Objectif : « Verviers, ville modèle en matière de nouvelle gouvernance »

2. ETHIQUE 29

2.1. Réflexion
2.2. Objectif : « Replacer l'éthique au centre des comportements politiques »
2.3. Propositions :
2.3.1. Interventionnisme et des comportements clientélistes
2.3.2. Utilisation des moyens publics à des fins de publicité personnelle
2.3.3. « Stop aux inaugurations intempestives »
2.3.4. **Charte éthique des mandataires**
2.3.5. **Commission de déontologie communale**
2.3.6. **« Stop au cumul des mandats »** :
2.3.6.1. Mandats électifs autres : interdiction totale
2.3.6.2. Mandats dérivés : interdiction, sauf exception d'intérêt général (le cas échéant, gratuité du mandat ou retour à la caisse communale)
2.3.7. Droits de l'opposition
2.3.8. Mesures propres à Nouveau Verviers :
2.3.8.1. **Pas plus de 2 mandats exécutifs**
2.3.8.2. Engagement à exercer activement le mandat

3. TRANSPARENCE : « Vers une transparence TOTALE » 32

3.1. Notre position sur la transparence
3.2. Objectif : initier un « **CHOC DE TRANSPARENCE** »
3.3. Transparence des processus de décision ➡ dès la naissance de l'idée
3.4. Transparence des données publiques ➡ totale, sauf exception légale
3.5. Mécanismes d'alerte citoyens

4. PARTICIPATION CITOYENNE 34

4.1. Réflexion :
4.1.1. le fondement de l'idée démocratique, c'est l'égalité politique ;
4.1.2. l'égalité politique, c'est la conviction que chacun est capable de comprendre, juger et décider (« intelligence collective »)

Cliquez sur la section qui vous intéresse pour y être dirigé.

NOUVEAU VERVIERS

Table des matières

page

4.2. Objectifs :
4.2.1. permettre à l'intelligence collective de s'exprimer
4.2.2. faciliter la prise de décision du politique (qui reste le décideur final)
4.3. Propositions :
4.3.1. « Changer la vie des gens AVEC eux, et non pour eux, de manière condescendante » :
4.3.1.1. **Maison de la citoyenneté** : lieu de pratique démocratique
4.3.1.2. **Procédure de co-création de la décision** avec le citoyen
4.3.2. Travail par projets
4.3.3. Assises

5. CONTRÔLE & EFFICACITÉ DE L'ACTION PUBLIQUE 36

5.1. Objectif : évaluer les résultats et mieux piloter les politiques publiques
5.2. Propositions :
5.2.1. Fixation d'objectifs quantifiables
5.2.2. **Indicateurs**
5.2.3. Tableaux de bord et graphiques
5.2.4. Rapports
5.2.5. **Parcours de formation obligatoire pour tout mandataire communal**
5.2.6. Intercommunales : rapports de mission
5.2.7. Interactivité (entre citoyen et la ville)
5.2.8. Conseil communal : obligation de notes préparatoires
5.2.9. Conseil communal : motivation du vote

CHAP. 2 : AXES TRANSVERSAUX POUR RE-ENCHANTER VERVIERS

1. VERVIERS, VILLE INNOVANTE 38

1.1. Constat et prise de position
1.2. Objectif : Faire de Verviers un laboratoire d'innovations en matière de gestion publique
1.3. Projet phare sur cet axe : ***PROJET « SMART CITY »*** :
1.3.1. Définition du concept
1.3.2. Mesures concrètes : renvoi au FOCUS dédié (cf. infra)

2. VERVIERS, VILLE D'EAU 40

2.1. Constat et prise de position

Cliquez sur la section qui vous intéresse pour y être dirigé.

NOUVEAU VERVIERS

Table des matières

page

2.2. Objectifs :
2.2.1. Hisser Verviers à la hauteur de son statut de « capitale de l'eau »
2.2.2. Traduire ce statut dans le quotidien des Verviétois
2.3. Projet phare sur cet axe : « **PROJET VESDRE** » :
2.3.1. Ambition : donner à la Vesdre une place centrale dans l'organisation de la ville
2.3.2. Mesures concrètes : renvoi au FOCUS dédié (cf. infra)

3. VERVIERS, VILLE D'ART ET D'HISTOIRE 41

3.1. Constat et prise de position :
3.1.1. Un patrimoine et des êtres exceptionnels… mal considérés
3.1.2. Des atouts extraordinaires… mal utilisés
3.1.3. La culture (« l'art et l'histoire ») : un enjeu central (économiquement et socialement)
3.2. Projet phare sur cet axe : UN **CENTRE CULTUREL REGIONAL RENFORCE** :
3.2.1. Ambition : Faire de Verviers une ville de référence en matière culturelle
3.2.2. Mesures concrètes : renvoi au FOCUS dédié (cf. infra)

4. VERVIERS, VILLE QUI NOUS RASSEMBLE/RESSEMBLE 43

4.1. Constats et prises de position
4.1.1. Ville diverse et multiculturelle : un atout… mais des problèmes qu'il faut cesser de nier et auxquels il faut s'attaquer avec courage
4.1.2. Le « vivre ensemble », une question d'EGALITE : chacun – habitant ou visiteur – doit s'y sentir bien, ce qui implique :
4.1.2.1. D'innover sur le plan des pratiques démocratiques
4.1.2.2. De permettre à chacun de bénéficier des mêmes droits
4.1.2.3. D'imposer l'intérêt général aux intérêts particuliers
4.1.2.4. De hisser Verviers au niveau de ville modèle en matière d'égalité
4.2. Projet phare sur cet axe : **LA MAISON DE LA CITOYENNETE** :
4.2.1. Ambition : révolutionner la manière de décider (la fin du « leader qui croit tout savoir tout seul »)
4.2.2. Mesures concrètes : renvoi au FOCUS dédié (cf. infra)

Cliquez sur la section qui vous intéresse pour y être dirigé.

NOUVEAU VERVIERS

Table des matières

page

CHAP. 2 BIS - FOCUS « SMART CITY »

1. DEFINITION DU CONCEPT 46

2. OBJECTIFS : 46

2.1. Ancrer Verviers dans la modernité, notamment dans l'ère du numérique
2.2. Répondre aux défis urbains de demain
2.3. … au profit du citoyen

3. MESURES GENERALES : 46

3.1. **PLAN STRATEGIQUE À 12 ANS** (inclus dans le Master Plan)
3.2. « Responsable de projets Smart City » : à créer
3.3. Actions de sensibilisation

4. MESURES CONCRÈTES (matière par matière) : 47

4.1. Economie
4.2. Gestion communale & personnel communal
4.3. Environnement
4.4. Gouvernance
4.5. Social
4.6. Mobilité
4.7. Culture
4.8. Justice
4.9. Jeunesse

CHAP. 3 : AXE VERTICAL I : ECONOMIE

1. CADRE DE TRAVAIL : 50

1.1. Nécessité d'une action ambitieuse et courageuse
1.2. Nécessité de raisonner à une échelle plus large que la commune
1.3. Nécessité de lancer de nouvelles pistes

2. OUTILS STRUCTURELS : 52

2.1. Outil supra-communal : **FORUM DES FORCES VIVES DE VERVIERS ET DE SA PÉRIPHÉRIE**
2.2. Outil communal : **CELLULE UNIQUE D'ACCUEIL DES INVESTISSEURS**

Cliquez sur la section qui vous intéresse pour y être dirigé.

NOUVEAU VERVIERS

Table des matières

page

3. INDUSTRIE/ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE MIXTE 53

Projet phare sur cet axe : ***PROJET « BUSINESS PARK STATION »***

4. COMMERCE : 54

4.1. Centre-ville :
4.1.1. Idées clés devant guider toutes les actions en matière commerciale
4.1.2. CENTRE COMMERCIAL CITYMALL : position + actions proposées
4.1.3. **Politique sécuritaire** au bénéfice des commerçants
4.1.4. **Politique fiscale** au bénéfice des commerçants
4.2. Villages

5. ECONOMIE SOCIALE ET PARTICIPATIVE : 57

5.1. Sociétés coopératives à finalité sociale
5.2. Marchés aux produits locaux et solidaires
5.3. Monnaie locale

6. ECONOMIE NUMERIQUE : 57

6.1. E-gouvernement
6.2. **Application mobile** communale
6.3. **Smart-grid** électrique (solution locale de production et de stockage d'électricité)
6.4. E-commerce
6.5. Ouverture des données publiques (**OPEN DATA**)
6.6. Réseau très haut débit
6.7. Wifi gratuit
6.8. « **Carte digitale** » à destination du citoyen (réductions/transactions/…)

7. ECONOMIE « CRÉATIVE » 58

8. ECONOMIE « CULTURELLE ET TOURISTIQUE » 58

Cliquez sur la section qui vous intéresse pour y être dirigé.

NOUVEAU VERVIERS

Table des matières

page

CHAP. 3 BIS : FOCUS PROJET « STATION BUSINESS PARK »

1. CONSTAT : absence d'un Business Park (quartier de bureaux) au centre-ville 59

2. OPPORTUNITÉ : le parking de la gare centrale 59

3. OBJECTIF : faire émerger un centre d'affaire à dimension régionale au centre-ville 59

4. EFFETS POSITIFS : 60

   4.1. Plus de surface pour le logement au centre-ville
   4.2. Retour au centre-ville d'acteurs économiques de l'arrondissement
   4.3. Plus de consommation locale
   4.4. Verviers : « The place to be » pour les acteurs économiques
   4.5. Renforcement des besoins de Verviers en termes de transport en commun
   4.6. Nouveau maillage de quartiers
   4.7. Lien avec le « PROJET SMART CITY »

5. MÉTHODOLOGIE DES ACTIONS À ENTREPRENDRE 60

CHAP. 4 : AXE VERTICAL II : CULTURE & TOURISME

1. CONSTAT : la culture (au sens large), l' « oubliée » des politiques communales 61

2. POSITION QUANT A LA PLACE DE LA CULTURE (au sens large) : 61

   2.1. Enjeu central (économiquement et socialement)
   2.2. « Briser les murs » dans l'esprit des gestionnaires publics entre domaine culturel et domaines économique et social
   2.3. La culture (l'« art et l'histoire ») : un AXE HORIZONTAL de notre programme

3. OBJECTIFS : 62

   3.1. En matière culturelle (au sens strict) : faire de Verviers une ville de référence en matière de « culture et d'art »
   3.2. En matière touristique : faire de Verviers une destination recherchée pour le tourisme de « courts séjours »

Cliquez sur la section qui vous intéresse pour y être dirigé.

NOUVEAU VERVIERS

Table des matières

page

4. PATRIMOINE : mesures de protection et de valorisation 62

4.1. Patrimoine immobilier :
4.1.1. Règlement Communal d'Urbanisme partie « vieille ville » : évaluation et adaptation
4.1.2. **Bâti du XIXème siècle** : mesures spécifiques pour en assurer la protection
4.1.3. Incitants fiscaux
4.1.4. Patrimoine classé
4.1.5. Démolitions complètes d'immeubles : **moratoire**
4.1.6. Mesures de mise en valeur destinées aux propriétaires
4.1.7. Outils de responsabilisation visant spécialement les propriétaires de biens protégés :
4.1.7.1. Cellule spécialisée de conseil
4.1.7.2. Monitoring des biens protégés
4.1.7.3. Communications spécifiques
4.1.8. Performance énergétique
4.1.9. Promotion (« faire connaitre »)
4.2. Patrimoine mobilier :
4.2.1. Inventaire
4.2.2. Priorisation des actions et demandes de subsides

5. CULTURE (au sens strict) : 64

5.1. Objectif : Verviers, ville de référence en matière de « culture et d'art » en 2030
5.2. Constat : un besoin important de structuration
5.3. Le « **DOCUMENT D'ORIENTATION CULTURELLE** », outil de référence pour structurer l'action :
5.3.1. État des lieux
5.3.2. Priorisation des actions
5.3.3. Liens avec autres politiques publiques
5.3.4. « Réseau de coopération » entre acteurs du secteur culturel
5.3.5. Réorganisation des moyens de financement dans un objectif de plus grande efficience
5.4. **Grand-théâtre** :
5.4.1. Objectifs :
5.4.1.1. Court terme : **une première salle utilisable dans les 3 ans**
5.4.1.2. Long terme : un programme complet dès 2025/2026
5.4.2. Soutien au projet de rénovation présenté par les architectes
5.4.3. Propositions complémentaires

Cliquez sur la section qui vous intéresse pour y être dirigé.

NOUVEAU VERVIERS

Table des matières

page

5.5. Quartier des musées :
- 5.5.1. Objectif : créer un véritable « **Quartier des musées** »
- 5.5.2. Projet muséal à l'**HÔTEL DE BIOLLEY** :
  - 5.5.2.1. Concrétisation indispensable
  - 5.5.2.2. Future plaque tournante de l'offre muséale
  - 5.5.2.3. Nouvelles technologies
  - 5.5.2.4. Connections avec les autres musées du quartier
- 5.5.3. Autres lieux d'histoire : intégration au projet culturel global
- 5.5.4. Pass unique d'accès
- 5.5.5. Communication commune
- 5.5.6. Liaison du quartier grâce au « PROJET VESDRE »
- 5.5.7. Activités en relation avec la culture
- 5.5.8. Points Horeca

5.6. Goût à la culture :
- 5.6.1. Jeunesse : pratiques et éveil artistiques
- 5.6.2. Bibliothèques
- 5.6.3. Expositions de collections « hors musées »
- 5.6.4. Autres canaux de communication
- 5.6.5. Rencontre des publics « hors les murs »
- 5.6.6. Accès en ligne

5.7. Mesure spécifique aux étudiants : **Pass-culture numérique**

5.8. Soutien à la création culturelle :
- 5.8.1. Espace dédié
- 5.8.2. Cadastre des endroits publics et privés à valoriser + mise à disposition
- 5.8.3. Artistes locaux

5.9. Échanges culturels

5.10. « **Référent culturel communal** » : nouvelle fonction à créer

6. TOURISME : 70

6.1. Objectif : Verviers, destination recherchée pour le tourisme de « courts séjours » en 2030

6.2. Principes devant guider l'action :
- 6.2.1. « Sortir des murs » et établir des connections
- 6.2.2. Disposer de moyens à la mesure de l'ambition annoncée

Cliquez sur la section qui vous intéresse pour y être dirigé.

NOUVEAU VERVIERS

Table des matières

page

6.3. Mesures proposées :
6.3.1. Regroupement des échevinats de la Culture, de l'Animation et du Tourisme
6.3.2. « À la rencontre d'autres communes »
6.3.3. Parcours des musées
6.3.4. Mobilité simplifiée et adaptée au touriste
6.3.5. Entrée des villages
6.3.6. Application mobile
6.3.7. Communication
6.3.8. Circuits touristiques
6.3.9. Festival de la gastronomie et des métiers de bouches
6.3.10. Formules « groupées » all-in
6.3.11. Lieux insolites ou habituellement fermées au public
6.3.12. Panneaux informatifs interactifs
6.3.13. Messages PUSH instantanés
6.3.14. Intégration des activités ponctuelles dans les communications touristiques de la Ville

CHAP. 5 : AXE VERTICAL III : TERRITOIRE

1. CADRE DE TRAVAIL : 72

1.1. Besoin accru de logements dans les années à venir = opportunité à saisir
1.2. Les villes, premiers intervenants du changement climatiques = responsabilité à assumer
1.3. Un centre-ville en difficulté et des villages menacés par l'urbanisation

2. ATOUTS 73

3. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : 74

3.1. Constat
3.2. Principes devant guider l'action :
3.2.1. Vision stratégique globale, à long terme, le plus largement partagée et transparente
3.2.2. Spécificités territoriales à identifier et à préserver
3.2.3. Besoin d'innover
3.2.4. Intégration des impératifs du développement durable
3.2.5. Faire preuve de courage (décider et assumer ses décisions)

Cliquez sur la section qui vous intéresse pour y être dirigé.

NOUVEAU VERVIERS

Table des matières

page

4. MOBILITE : 75

4.1. Cadre de travail : un enjeu central… si mal considéré
4.2. Mesure structurante et globale : « **PROJET VESDRE** », couloir de mobilité verte destiné à donner à la Vesdre une place centrale dans l'organisation de la Ville, notamment sous l'angle de la mobilité
4.3. Mesures ciblées :
4.3.1. Optimalisation de l'information
4.3.2. Soutien aux initiatives innovantes
4.3.3. Solutions de transport en commun actuelles - meilleure intégration
4.3.4. Solutions de transport en commun actuelles - pérennisation de l'inscription de Verviers (notamment dans le réseau ferroviaire)
4.3.5. **Offre tarifaire intégrée** (« Je travaille à Verviers »)
4.3.6. Rue Peltzer de Clermont et carrefour Brou/Harmonie
4.3.7. **Plan communal de stationnement**
4.3.8. **Mobilité douce**
4.3.9. **Voiries communales - plan de rénovation**
4.3.10. Mesures incitatives (écoles et personnel communal)
4.3.11. Mesures fiscales (travailleurs)
4.3.12. **PMR et personnes seniors** : traque aux « obstacles de mobilité »
4.3.13. Relocalisation d'activités économiques au centre-ville
4.3.14. **Navette intra-muros**

5. URBANISME ET PATRIMOINE BÂTI : 78

5.1. Création d'un poste de « **Bouwmeester** » (Maître-architecte)
5.2. **Bâti du XXème siècle** : prise en considération à sa juste valeur et mesures de préservations
5.3. Cadastre des **parcelles ou des biens à viabiliser**
5.4. Comblement des « **dents creuses** »
5.5. **Un espace vert de qualité à moins de 5 minutes de son domicile** :
5.5.1. Pour les villages
5.5.2. Pour le centre-ville
5.5.2.1. Espaces existants : état des lieux
5.5.2.2. Travaux identifiés comme nécessaires - plan à 12 ans
5.5.2.3. Position quant au projet de la future « grande place » + proposition de création d'un **NOUVEL ESPACE VERT AU CENTRE-VILLE**
5.6. Mixité des fonctions
5.7. Entrées de la ville et des villages
5.8. **Charte de préservation des villages et de leurs spécificités**
5.9. Friches et chancres urbains
5.10. Rue Spintay

Cliquez sur la section qui vous intéresse pour y être dirigé.

NOUVEAU VERVIERS

Table des matières

page

6. LOGEMENT : 81

6.1. Objectif : inciter les habitants à réinvestir la ville
6.2. **Politique incitative**, notamment pour le centre-ville :
6.2.1. Logements de qualité et mixité de l'offre
6.2.2. Logements au-dessus des commerces
6.2.3. Immeubles non occupés
6.2.4. **Maisons de maître du centre-ville** : prise de conscience nécessaire
6.2.5. « Oser l'architecturale contemporaine »
6.2.6. Valorisation des réalisations : **concours d'architecture**
6.2.7. **Politique fiscale** incitative
6.2.8. Lutte contre l'effet « ghéttoïsation »
6.3. Accompagnement de l'administration communale renforcé pour certains dossiers :
6.3.1. « **BOX URBANISTIQUES** »
6.3.2. Procédures accélérées
6.3.3. **Permis 100% en ligne**
6.4. Renforcement global de la compétence de l'administration en matière d'urbanisme ➡ **Verviers, interlocuteur** modèle en Région wallonne pour le citoyen et pour les professionnels de la construction
6.5. Efficacité énergétique (bâtiments privés et publics)

7. TRAVAUX : 84

7.1. Plan « travaux publics » :
7.1.1. Etat de lieux
7.1.2. Réflexion stratégique, priorisation et intégration dans le Master Plan
7.1.3. Plan à 12 ans
7.2. Gestion des impétrants
7.3. « **Coordinateur des travaux publics** »
7.4. **Mesure fiscale** : mécanisme de suspension des taxes communales pour les commerces impactés
7.5. **Aides financières** pour les commerçants impactés

Cliquez sur la section qui vous intéresse pour y être dirigé.

NOUVEAU VERVIERS

Table des matières

page

CHAP. 5 BIS - FOCUS « PROJET VESDRE »

1. DEFINITION ET CADRE DE TRAVAIL 85

2. OBJECTIF : donner à la Vesdre une place centrale dans l'organisation de la ville 85

2.1. Sous l'angle environnemental : la Vesdre, futur poumon vert de la ville
2.2. Sous l'angle de la mobilité : la Vesdre doit accueillir demain une part importante des déplacements urbains

3. MOYEN : création d'une **colonne de mobilité verte** organisée autour de : 86

3.1. **1 axe horizontal** (2.500 m.), sur/le long de la Vesdre, équipé de :
3.1.1. Parkings de dissuasion
3.1.2. Piste cyclable et parcours piéton
3.1.3. Aménagements pour donner vie à l'espace
3.2. **6 axes verticaux** (2.000 m. cumulés), pénétrant la ville depuis la Vesdre et reliant, en sites propres et sécurisés, les endroits stratégiques
3.3. Plan
3.4. Liens avec d'autres propositions du programme
3.5. Autres objectifs que ce projet aidera à atteindre

CHAP. 6 : AXE VERTICAL IV : CADRE DE VIE

1. CADRE DE TRAVAIL : 88

1.1. Les villes, premiers intervenants du changement climatiques ➡ responsabilité à assumer
1.2. Propreté publique, élément essentiel dans la perception de la qualité de vie ➡ progrès importants à réaliser

2. ENVIRONNEMENT & DEVELOPPEMENT DURABLE : 89

2.1. Mots clés des actions proposées :
2.1.1. Approche éducative
2.1.2. Approche globale et structurante
2.1.3. Approche quantifiable
2.2. Propositions :
2.2.1. Inscription des actions dans la démarche « SMART CITY »
2.2.2. La transition énergétique dans les actes
2.2.3. Espaces naturels existants et nouveaux espaces verts
2.2.4. Conscience environnementale

Cliquez sur la section qui vous intéresse pour y être dirigé.

NOUVEAU VERVIERS

Table des matières

page

3. PROPRETE PUBLIQUE : 92

3.1. Passage au conteneur à puce
3.2. **Plan « Propreté Tolérance Zéro »**
3.3. Education au civisme et à la protection du cadre de vie

4. ALIMENTATION 93
4.1. Éducation alimentaire
4.2. Écoles et cantines
4.3. « Place à la nature en ville ! »
4.4. Artisans locaux

CHAP. 7 : AXE VERTICAL V : SECURITE

1. CADRE DE TRAVAIL ET PRISES DE POSITION : 94

1.1. La sécurité : un droit fondamental
1.2. Sécurité : statistique VS sentiment d'insécurité ➡ seul le sentiment profond du citoyen compte
1.3. Idées guidant nos propositions :
1.3.1. Nos valeurs fondamentales doivent être réaffirmées
1.3.2. Une plus grande proximité avec le citoyen est nécessaire
1.3.3. Actions coordonnées sur plusieurs axes :
1.3.3.1. Éduction
1.3.3.2. Prévention
1.3.3.3. Sanction

2. MESURES : 95

2.1. Diagnostic Local de Sécurité et Plan de prévention
2.2. Police locale et citoyens : vers une plus grande proximité :
2.2.1. **Présence au centre-ville** : à augmenter
2.2.2. **Micro-commissariat de quartier** : à développer
2.2.3. **Gardien de la paix** : à créer
2.2.4. **Outil statistique mis à jour en temps réel** : à développer
2.2.5. « Petite délinquance » : mise en place d'une action de fermeté
2.2.6. **Brigade d'intervention rapide en civil** : à créer
2.3. Renforcer l'efficience des actions :
2.3.1. **Plan « tolérance zéro » contre les incivilités**
2.3.2. Caméras de surveillance

Cliquez sur la section qui vous intéresse pour y être dirigé.

NOUVEAU VERVIERS

Table des matières

page

2.4. Sécurité routière dans les villages :
2.4.1. Sortie des écoles
2.4.2. Mobilier urbain de sécurisation
2.4.3. Vitesse excessive
2.5. Radicalisme :
2.5.1. Constat : échec total
2.5.2. Nécessité de prendre le problème à bras de corps, avec courage
2.5.3. Mesures proposées :
2.5.3.1. Education
2.5.3.2. Prévention
2.5.3.3. Soutien aux proches
2.6. Cyber-haine et cyber-harcèlement

CHAP. 8 : AXE VERTICAL VI : VIVRE ENSEMBLE

1. CADRE DE TRAVAIL ET PRISES DE POSITION : 99

1.1. Une société parcourue de fractures (économiques, générationnelles, culturelles, numériques)
1.2. Ces fractures ne peuvent ni être tolérées, ni exploitées
1.3. La commune : lieu privilégié d'action
1.4. L'action doit être ambitieuse, humaine, courageuse et ferme

2. ACTION SOCIALE : C.P.A.S. : 99

2.1. Respect du principe d'autonomie
2.2. Renforcement des synergies entre C.P.A.S. et Commune
2.3. **Rassemblement** sur la tête d'une même personne des **fonctions de Président de C.P.A.S.** et d'Echevin des Affaires sociales
2.4. Politique de discrétion
2.5. Missions en matière d'insertion socio-professionnelle & accompagnement
2.6. Vieillissement de la population (renvoi vers point relatif aux ainés)

3. INTERCULTURALITE : 101

3.1. Constat et prise de position :
3.1.1. « Vivre ensemble, ce n'est pas vivre à côté »
3.1.2. « Cesser de gesticuler et enfin agir »
3.2. Mesures :
3.2.1. Faire de la lutte contre le communautarisme une priorité
3.2.2. Veiller à la neutralité de l'action communale vis-à-vis des cultes
3.2.3. Signes religieux ostentatoires : maintien du système actuel
3.2.4. Accueil des nouveaux arrivants
3.2.5. Comités de quartiers : soutenir & inciter à la création

Cliquez sur la section qui vous intéresse pour y être dirigé.

NOUVEAU VERVIERS

Table des matières

page

3.2.6. Alphabétisation et apprentissage de la langue
3.2.7. Rapprochements culturels

4. INTERGENERATIONS : 103

4.1. Petite enfance :
4.1.1. Un système d'accueil accessible, de qualité élevée et polyvalent
4.1.2. Une réponse complète aux besoins
4.2. Jeunesse :
4.2.1. Nos convictions :
4.2.1.1. Les jeunes, les acteurs de demain, doivent être associés réellement, et pas considérés comme des « attrapes-voix »
4.2.1.2. Les « partis politiques classiques » et leurs modes de fonctionnement : une logique du passé, notamment pour les jeunes
4.2.2. Propositions :
4.2.2.1. Valorisation :
4.2.2.1.1. Assises de la Jeunesse
4.2.2.1.2. **Implication dans la procédure de co-décision**
4.2.2.2. Responsabilisation : un appel à « prendre les rênes »
4.2.2.3. Soutien :
4.2.2.3.1. Infrastructures de qualité
4.2.2.3.2. **Permanence 15/25 ans**
4.2.2.3.3. **Compétitions annuelles inter-écoles**
4.2.2.3.4. Espaces de coworking & « Job-Day »
4.2.2.3.5. **Projets initiés par les jeunes**
4.2.2.3.6. **Pass-culture** destiné aux étudiants
4.3. Aînés :
4.3.1. Conseil communal consultatif des aînés : renforcement & intégration dans la procédure de « co-création de la décision »
4.3.2. Maintien au domicile
4.3.3. Logements adaptés/adaptables
4.3.4. Lieux de vie collectifs
4.3.5. Réseau dédié
4.3.6. Investissement au profit de la collectivité
4.3.7. Mobilité
4.3.8. Espaces verts à proximité du domicile
4.4. Echanges intergénérationnels :
4.4.1. Soutien aux activités
4.4.2. **Mentorat intergénérationnel**
4.4.3. Projets de construction de logement intergénérationnels

Cliquez sur la section qui vous intéresse pour y être dirigé.

NOUVEAU VERVIERS

Table des matières

page

5. PERSONNES A MOBILITÉ RÉDUITE : 107

5.1. **Service ressource pour PMR & architecte spécialisé en mobilité**
5.2. Accès aux commerces du centre-ville
5.3. Activités de loisir
5.4. Accessibilité des bâtiments publics
5.5. Accessibilité des évènements culturels
5.6. **Logements adaptés/adaptables**
5.7. Respect des impositions : contrôles renforcés
5.8. Site internet « AnySurfer »
5.9. Label « Handicity »

6. EGALITE FEMME/HOMME : 109

6.1. Notre conviction
6.2. Propositions :
6.2.1. Conseil communal consultatif des femmes : renforcement & intégration dans la procédure de « co-création de la décision »
6.2.2. Offre efficiente en matière d'accueil d'enfants
6.2.3. Actions de sensibilisation
6.2.4. **Visibilité de la ville en tant que ville modèle en la matière**
6.2.5. Aménagements adaptés de l'espace public

CHAP. 9 : DEVELOPPEMENT PERSONNEL

1. EDUCATION & ENSEIGNEMENT : 110

1.1. Constat
1.2. Propositions :
1.2.1. Accompagnement pédagogique hors cadre scolaire
1.2.2. Apprentissage des langues et de la tolérance
1.2.3. Education à l'enseignement
1.2.4. Echanges intergénérationnels
1.2.5. Associations de parents
1.2.6. Cantines et circuits courts
1.2.7. Activités culturelles
1.2.8. Technologies nouvelles

2. SPORT : 112

2.1. Constat
2.2. Propositions :
2.2.1. Accès au sport pour tout
2.2.2. Soutien aux acteurs du monde sportif :
2.2.2.1. **Assises du sport**
2.2.2.2. **Cellule communale d'aide aux A.S.B.L. et clubs sportifs**

Cliquez sur la section qui vous intéresse pour y être dirigé.

NOUVEAU VERVIERS

Table des matières

CHAP. 10 : AXE VERTICAL VIII : GESTION COMMUNALE

page

1. SERVICES COMMUNAUX & PERSONNEL : 114

1.1. Cadre de travail et prise de position
1.2. Propositions :
1.2.1. L'administration, modèle en termes de nouvelles technologies :
1.2.1.1. **Nouvelle interface : application mobile**
1.2.1.2. **Expertise numérique du personnel communal**
1.2.1.3. Culture de la donnée & **ouverture des données publiques** (OPEN DATA)
1.2.2. Mobilité douce et administration
1.2.3. Mesures structurelles :
1.2.3.1. Plus grande mobilité interne
1.2.3.2. Objectivité plus grande dans les procédures de recrutement
1.2.4. Valorisation du personnel communal et « esprit d'équipe » :
1.2.4.1. Techniques de gestion par projet
1.2.4.2. « Honorer plus largement »
1.2.4.3. Moments de convivialité
1.2.4.4. **Equipes d'ouvriers dédiés à un territoire déterminé**

2. **CELLULE STRATÉGIQUE** : renforcement et réorganisation 117

3. FINANCES : 117

3.1. Cadre de travail et prises de position :
3.1.1. **Réflexion à mener en termes de « signification des taxes »** : les moyens sont-ils bien redirigés vers le bien-être des citoyens et, si oui, le sont-ils efficacement ?
3.1.2. Réécriture des dépenses
3.1.3. Budget communal, moyen de contrôle : suffisamment accessible ?
3.2. Propositions
3.2.1. « Priorité aux missions essentielles de la ville »
3.2.2. Maîtrise des dépenses de fonctionnement et de transfert
3.2.3. **Réduire la pression fiscale sur les commerçants**
3.2.4. **Favoriser les investissements structurels** & le remboursement de la dette
3.2.5. Présentation du budget communal

4. JUSTICE : 121

4.1. Constat : risque réel de disparition de la justice à Verviers
4.2. Propositions :
4.2.1. Commission de travail mixte
4.2.2. « Justice sous l'arbre »

Cliquez sur la section qui vous intéresse pour y être dirigé.

NOUVEAU VERVIERS

Table des matières

CHAP. 11 : MESURES URGENTES

page

1. Cadre de travail : tout projet à long terme implique de savoir quelle pierre poser en premier 122

2. Mesure structurante : finalisation du MASTER PLAN➡délai : 31/12/2018 122

3. Mesures ciblées : 123

3.1. Nouvelle gouvernance : PROCEDURE DE CO-CREATION DE LA DECISION -> délai : 30/06/2019

3.2. Economie & commerce
- 3.2.1. Suppression de la taxe sur les enseignes➡délai : immédiat
- 3.2.2. Mise en oeuvre des mesures prévues en matière de stationnement durant les travaux➡délai : immédiat
- 3.2.3. Création du FORUM DES FORCES VIVES DE VERVIERS ET DE SA PERIPHERIE➡délai : 30/06/2019
- 3.2.4. Réorganisation et renforcement de la CELLULE STRATEGIQUE de la ville➡délai : 31/12/2018

3.3. Culture
- 3.3.1. Réalisation du DOCUMENT D'ORIENTATION CULTUREL➡délai : 30/06/2019
- 3.3.2. Grand-théâtre : construction de la troisième salle➡délai : 3 ans

3.4. Mobilité
- 3.4.1. Engagement du « coordinateur des travaux » pour anticiper les 5 années de travaux qui s'annoncent➡délai : 30/06/2019
- 3.4.2. Marché : déplacement de la Rue des Raines vers la Rue Coromeuse ➡délai : 31/12/2018

3.5. Environnement
- 3.5.1. Toilettage des abords de la Vesdre➡délai : 30/06/2019
- 3.5.2. Equipe d'intervention d'urgence➡délai : 31/12/2018
- 3.5.3. Plan de valorisation d'urgence des quartiers commerçants➡délai : 31/12/2018

3.6. Sécurité
- 3.6.1. Renforcement de la présence de policiers/agents de la ville/etc➡ délai : 31/12/2018
- 3.6.2. Plan « tolérance zéro » pour les incivilités➡ délai : 31/12/2018

Cliquez sur la section qui vous intéresse pour y être dirigé.

NOUVEAU VERVIERS

Table des matières

page

3.7. Social
3.7.1. Mise en place du « Service ressource pour PMR » et engagement d'un architecte spécialisé en mobilité ➡délai : 30/06/2019

3.8. Education/enseignement & sport
3.8.1. Mise en place des « Assises du sport » ➡délai : 30/06/2019
3.8.2. Mise en place d'une « Cellule d'aide aux A.S.B.L. et clubs sportifs➡délai : 30/06/2019

3.9. Gestion communale
3.9.1. Réalisation des travaux d'entretien indispensables dans les espaces publics (notamment les cimetières et parcs)➡délai : 30/06/2019
3.9.2. JUSTICE A VERVIERS : Mise en place de la Commission de travail mixte ➡délai : 31/12/2018

CONCLUSION : UN DERNIER MOT 126

Cliquez sur la section qui vous intéresse pour y être dirigé.

NOUVEAU VERVIERS

Introduction : Cadre général

1. La raison d'être du mouvement

Notre réflexion part d'un constat : face à un monde de plus en plus complexe et aux évolutions toujours plus rapides, nos modes d'organisation et nos manières de travailler montrent leur impuissance. Il en résulte, pour le citoyen (et peut-être même pour le politique), une frustration toujours plus grande.

*Pour à nouveau maîtriser notre destin, nous sommes convaincus qu'**il faut nous réinventer.***

Cela impose **trois changements fondamentaux d'attitude** :

1. Il faut accepter de **raisonner différemment.**

Le domaine de l'action publique manque cruellement d'**innovation**. On y raisonne dans un cadre établi depuis des lustres, que l'on se contente de bricoler et de rafistoler (élection « directe » du bourgmestre, changement de nom, etc.). Pour changer, il faut d'abord accepter de raisonner en « dehors du cadre ».

2. Il est indispensable de « **réunir par-delà les différences** », au-delà des clivages politiques, loin des logiques habituelles, dominées par des questions d'égo, des dynamiques de clans (où seules sont bonnes les idées dont on est l'auteur) et des raisonnements binaires (on est « pour » ou « contre »).

3. Il faut **imaginer une nouvelle méthode de travail**.

Pour Nouveau Verviers, il s'agit d'inventer des solutions pour p**ermettre à chaque citoyen d'être à nouveau « copropriétaire de l'intérêt général »**, lui qui, habituellement, n'est considéré par les politiciens que durant les six mois précédant une élection.

Nouveau Verviers, c'est le pari de l'**intelligence collective**.

Enfin, Nouveau Verviers, c'est un **état d'esprit** : une volonté de chaque instant de regarder ce qui existe de positif avant de voir le négatif, et, face au négatif, de chercher les solutions constructives. Nous pensons que Verviers – dont l'image s'est fortement dégradée – a besoin de ce regard positif (bien plus que des discours déprimants et défaitistes de trop de politiciens locaux).

2. La maturation du programme

A l'inverse d'autres, ce programme n'est pas un « copié-collé » de mesures concoctées par les organes centraux d'un parti politique ou par un quelconque centre d'étude.

Il est le fruit de plusieurs mois de réflexions :

- ✓ **Au sein d'ateliers**, d'abord, où se sont réunis des citoyens, et où nous ont rejoints – parfois discrètement – des « personnalités » souhaitant apporter leur contribution au projet. **Lors de rencontres**, ensuite, avec des interlocuteurs divers, intérieurs et extérieurs à la commune, consternés de n'être jamais consultés par nos autorités, et même, parfois, de voir ce dernières refuser l'aide qu'ils leur proposent.

- ✓ Menées **par des personnes aux horizons politiques différents**, venant de la gauche, de la droite, ou du centre, se revendiquant de l'écologie politique, du libéralisme ou de l'humanisme. En acceptant de s'écouter, de parfois remettre en cause des idées vues comme des certitudes, ces personnes se sont accordées sur un **programme politique global, dont la <u>seule</u> finalité est le ré-enchantement de Verviers.**

Là où les partis traditionnels ont été jusqu'à refuser de s'asseoir à la même table, le lendemain du scrutin, pour rechercher les pistes d'une large union pour redresser la ville, Nouveau Verviers est donc d'autant plus fier de vous présenter un **programme qui est le résultat d'une maturation interne et d'arbitrages déjà réalisés afin d'être le plus largement soutenu.**

Enfin, notre programme est destiné – de par la méthode que nous entendons employer – à évoluer à votre contact.

A l'inverse d'autres, Nouveau Verviers n'a pas besoin de vous seulement le jour du scrutin. Nous aurons surtout besoin de vous durant les six années qui suivront…
Notre porte est grande ouverte !

3. Le cadre de réflexion

1. Des **difficultés réelles** (essentiellement concentrées sur le centre-ville) ;

2. Une **réalité globale** moins sombre que celle qui est habituellement dépeinte ;

3. Des **atouts extraordinaires** :

- Deuxième ville de la province
- Au cœur de l'EUREGIO
- Au cœur d'une nature protégée (l'Ardenne bleue)
- A proximité directe de la zone économique la plus dynamique du pays (la région germanophone)
- Au centre d'un nœud de communication important
- Riche d'une histoire à raconter, d'un passé qui peut servir de colonne vertébrale
- Riche de collections artistiques majeures
- Riche d'un patrimoine urbain cohérent et de grande qualité
- Traversée par une ligne de chemin de fer (et deux gares), une autoroute et une rivière
- Possédant des espaces à réinvestir (notamment les abords de la Vesdre, incompréhensiblement abandonnée après d'âpres combats pour la préserver…)
- Jouissant d'une grande diversité, territoriale (ville entourée de jolis villages) et humaine

4. Le périmètre d'action

1. Nouveau Verviers entend s'en tenir strictement aux **sujets d'intérêt communal**.

   2018 est une échéance électorale communale, non régionale, fédérale ou européenne.

   Cela peut sembler une évidence. Ce ne sera toutefois pas toujours le cas pour les partis anciens, qui ne pourront s'empêcher de confondre les enjeux.

   Ils contribueront ainsi, une nouvelle fois, à dresser les « clans » les uns contre autres, au détriment des Verviétois, qui souhaitent qu'on se consacre aux enjeux locaux.

2. La commune de Verviers, ce n'est pas qu'une ville. Ce sont aussi six beaux villages, aux spécificités attachantes.

   La même attention doit être accordée à tous : **ville et villages**.

5. La grille de lecture du programme

1. Notre programme, c'est d'abord la promesse d'une « **Nouvelle gouvernance** », grâce à des engagements forts en termes :

- ✓ d'éthique ;
- ✓ de transparence ;
- ✓ de participation citoyenne ;
- ✓ de contrôle de l'action publique.

➡ **Toutes les actions politiques que vous entendriez nous confier seront menées dans le cadre de ces engagements.**

2. Notre programme, c'est ensuite une construction sous **deux types d'axes** :

- ✓ Des **axes verticaux** (8), regroupant l'ensemble des matières d'intérêt communal ;
- ✓ Des **axes horizontaux** (4), représentant les **idées que nous avons identifiées comme structurantes**, comme « traversant » les diverses compétences communales.

  Il s'agit d'idées issues d'une réflexion destinée à identifier ce qui est ou devrait être demain la **signature génétique**, l'A.D.N., de Verviers.

  Ces idées doivent nous aider à **ré-enchanter Verviers**.

  ➡ **Le résultat est un maillage complet de nos propositions d'action politique (à l'inverse d'un catalogue de propositions).**

3. Notre programme, c'est enfin :

- ✓ Un **objectif à long terme** : 2030 (soit le terme de deux mandatures) est l'horizon de travail que se fixe Nouveau Verviers pour transformer Verviers et mettre en place une autre méthode de travail dans les domaines dans lesquels vous lui permettriez d'agir.
- ✓ Un chemin pour y arriver, dont les premiers jalons devront être posés **rapidement**, dès les premiers jours de travail (avec un « **pack** » **de mesures urgentes**).

Nouveau Verviers, c'est donc :

- ***Un A.D.N. différent ➡ un REGARD NEUF, de l'OPTIMISME, une VOLONTE, un TRAVAIL D'EQUIPE et un OBJECTIF : permettre à Verviers de « rêver » à nouveau.***
- ***Un PROGRAMME DENSE et COHERENT ➡ chaque brique que nous proposons de poser s'intègre dans un plan d'ensemble destiné à atteindre l'objectif fixé.***

C'est avec ces quelques mots en tête que nous vous proposons de parcourir les pages qui suivent.

Chapitre 1 : L'innovation en matière de gouvernance

« La commune, c'est l'école de la démocratie » (Tocqueville)

1. Nouvelle gouvernance

Réflexion

L'actualité montre, chaque jour un peu plus, le fossé existant entre citoyens et politiques :

1. D'une part, ce fossé s'explique par l'incapacité des politiques à répondre aux défis de demain : beaucoup de paroles, de slogans, de gesticulations, etc. pour peu de résultats tangibles.

   Il est temps que les politiciens prennent conscience de leurs limites et acceptent de se remettre en question, de se réinventer.

   Sur base du seul fait de l'élection (« technique » politique souvent confondue avec la notion de démocratie, qui est un « principe » vers lequel on tend), trop de responsables politiques se croient autorisés à raisonner sur le modèle de l' « homme providentiel », du « leader » qui, une fois élu, considère que toutes ses idées sont conformes à l'intérêt général, qu'elles sont toutes nées au nom du « peuple » et que celui-ci n'a qu'à le suivre, sans trop s'en mêler.

   C'est une erreur : le postulat qui fonde l'idée démocratique, c'est l'**égalité politique**, la conviction que chaque individu est capable de comprendre, de juger et de décider. C'est vers cette égalité politique que devrait tendre toute action politique. Or, c'est exactement l'inverse qui se passe aujourd'hui, où exploiter l'inégalité politique est devenu un art pour certains.

   Contrairement aux partis classiques – dont les modes de fonctionnement sont menacés par cette nouvelle manière de faire – Nouveau Verviers entend faire le pari de l' « intelligence collective ». Il s'agit de permettre au citoyen de disposer de l'information et de comprendre les enjeux, puis de l'impliquer dans la création de décision. Nous considérons aussi que cette manière de faire :

- ✓ est de nature à favoriser le retour d'une conscience de l'« intérêt général » ;
- ✓ constitue le meilleur rempart contre le développement des partis extrémistes (qui cherchent à exploiter certes faiblesses de l'homme : l'ignorance, la misère et la peur).

Notre programme comporte donc des propositions ambitieuses, destinées à permettre au citoyen de disposer des outils pour écrire, au côté de ses représentants, un destin qui est commun.

2. D'autre part, ce fossé s'explique par l'incapacité (où l'absence de volonté) du « vieux monde politique » à répondre au besoin exprimé par le citoyen : haute exigence éthique et souci permanent de l'intérêt général. Le citoyen souhaite des représentants **honnêtes** (les scandales politiques montrent que ce n'est pas toujours le cas…) et **soucieux du seul intérêt général** (et non d'intérêts particuliers).

   C'est bien la moindre des choses !

Notre programme comporte donc des propositions qui concernent au premier titre le « personnel politique » et que tous nos candidats s'engagent dès à présent à respecter.

Nouveau Verviers souhaite faire de Verviers une **ville de référence en termes de NOUVELLE GOUVERNANCE**.

A quelques mois des élections, tous les candidats se diront d'accord avec cet objectif.

Ce qui distingue Nouveau Verviers, c'est son engagement à passer des paroles aux actes !

2. Ethique

Réflexion

L'éthique, c'est « l'ensemble des principes moraux qui sont à la base de la conduite de quelqu'un (individu ou ensemble de personnes) ».

1. Sur le plan de son organisation interne, Nouveau Verviers disposera de « **gardiens du temple** ». Il s'agira de citoyens non engagés au premier plan, dont la mission sera d'entretenir les principes moraux, éthiques et politiques à l'origine du mouvement.

2. Nouveau Verviers entend mettre en avant certains **principes de comportement**, qui devront guider chacune de ses actions et s'imposer à chacun de ses membres.

3. Enfin, Nouveau Verviers entend mettre un point d'honneur à combattre les comportements clientélistes, l'interventionnisme politique et les conflits d'intérêts.

Pour atteindre ces objectifs, Nouveau Verviers formule les propositions suivantes :

- Passage en revue et révision éventuelle des procédures en termes d'engagement de personnel, d'octroi de subsides, de marchés publics, de logements sociaux ou autres pour **prévenir toute tentative d'intervention politique** et de clientélisme dans la gestion courante de la Ville.

- **Interdiction pour un mandataire public** d'utiliser les moyens publics pour se mettre en valeur à titre personnel

  Exemples : Mettre un terme à la pratique consistant à utiliser les encarts mis à disposition de la Ville de Verviers dans certains journaux, en principe à des fins informatives, en les transformant en tribune politique pour les échevins, obligation de neutralité pour le journal communal, etc.

- **« Stop aux inaugurations intempestives »** : mise en place d'une tournante ou d'un mécanisme de tirage au sort pour désigner **le** seul membre du collège qui sera présent à une inauguration.

  Les décisions étant collégiales, le collège peut très bien être représenté à une inauguration par n'importe lequel de ses membres. Les autres pourront consacrer le temps récupéré à travailler !

- Rédaction, en début de mandature, d'une **charte éthique des mandataires**.

Cette charte devra contenir les règles que tout mandataire doit respecter sur le plan éthique, sous peine de sanctions, notamment :

- ✓ prévention des conflits d'intérêts (notamment interdiction pour tout mandataire de signer un courrier de « recommandation » pour l'obtention d'un quelconque avantage, etc.)
- ✓ obligation de formation (cf. infra la proposition de Nouveau Verviers à cet égard)
- ✓ utilisation des ressources de la commune
- ✓ obligation de loyauté après mandat
- ✓ etc.

- Création d'une **commission de déontologie communale**, dont la mission est de veiller au respect de la Charte éthique des mandataires (cf. supra).

  Cette commission, composée de citoyens indépendants choisis pour leurs compétences et présidée par un déontologue, pourrait être saisie par un nombre minimal d'élus (l'opposition doit pouvoir la saisir) ou de citoyens. Cette commission serait chargée de rendre des avis sur des questions de conflits d'intérêts par exemple.

- **« Stop au cumul des mandats »** :

  ✓ **Interdiction** de cumuler un mandat de bourgmestre, d'échevin et de président de C.P.A.S. avec celui de député (toutes assemblées confondues) -> l'objectif est de « forcer » les élus à se consacrer pleinement à une seule tâche à la fois ;

  ✓ **Gratuité totale** de tous les « mandats dérivés » des bourgmestre et échevins, c'est-à-dire des mandats qui dépendent directement de la fonction et qu'il n'est pas possible/souhaitable pour l'intérêt général de confier à une autre personne (mandat exercé dans les conseils de police, dans les A.S.B.L. communales, etc.) ;

  En ce qui concerne les mandats dont le caractère rémunéré dépend d'une décision d'un conseil d'administration (par exemple les intercommunales), nous nous engageons à essayer de convaincre les autres administrateurs de voter la gratuité. Si nous n'y arrivons pas, nous nous engageons à rétrocéder les montants perçus à la caisse communale.

  ✓ Réserver prioritairement les mandats non obligatoirement dévolus au bourgmestre et échevins à d'autres représentants afin d'éviter le cumul de trop nombreux mandats ;

  ✓ Gratuité totale des mandats pour les élus communaux dans les A.S.B.L. communales (plus de « jeton ») ➡ cela incitera à « partager » le travail.

- **Garantir les droits de l'opposition**, notamment :

  ✓ en confiant à l'opposition le droit de décerner le « bon à tirer » du magazine communal (en cas de blocage, la Commission d'éthique tranchera) ;

  ✓ en permettant à l'opposition un accès large à tous les documents communaux (en ce compris des documents « de travail » - cf. infra, les propositions en matière de Transparence et de Contrôle de l'action publique)

- **Mesures propres à Nouveau Verviers :**

« Charité bien ordonnée commence par soi-même »

Nouveau Verviers s'engage à faire respecter **à ses élus** (c'est-à-dire même si d'autres refusent de se les appliquer) les principes suivants :

✓ **Interdiction de cumuler plus de deux mandats exécutifs identiques et consécutifs:**

« Après 12 ans, soit on a réussi et on passe le flambeau,
soit on a échoué et on passe la main »

➡ Nous considérons que le mandat politique est **un don de soi, temporaire, à la collectivité** (et non pas une étape d'une carrière construite jusqu'à la pension).

✓ **Engagement à exercer activement le mandat** confié par l'électeur, ce qui impliquerait – dans l'hypothèse d'un mandat exécutif – de démontrer objectivement l'aménagement suffisant de son emploi du temps professionnel antérieur :

➡ Nous considérons que le mandat politique, temporaire, est un **travail qu'il faut faire de manière professionnelle**, mais qu'il faut éviter d'avoir des mandataires dont la dépendance financière implique qu'ils soient sans cesse réélus.

3. Transparance – Vers une transparence totale

« En politique, la culture du secret n'a, au fond, qu'un objectif, bien éloigné de l'intérêt général : disposer d'un avantage concurrentiel sur son adversaire. »

« Quand le slogan ornant le fronton de l'hôtel de Ville rencontre la révolution numérique »

Nouveau Verviers considère que la transparence constitue :

> une **vertu fondamentale** de nos démocraties ;

> une **réalité** vers laquelle tend irréversiblement le monde moderne (notamment suite au développement des technologies nouvelles) et qu'**il faut encadrer** ;

> la **condition essentielle d'une bonne gouvernance et d'une gestion efficace**.

Nous souhaitons initier, à Verviers (qui doit devenir une ville de modèle en la matière), un « **CHOC DE TRANSPARENCE** ». Nous proposons, pour y arriver :

- Transparence des **processus de décision** :

  - Conseil communal plus accessible (diffusion en direct, par exemple sur Facebook live ou sur le site de la ville ou une application à créer, etc.) et plus compréhensible (capsules thématiques en ligne, à diffuser via le site de la ville et l'application à développer – LIEN avec Ville innovante) ;

  - **La méthode de co-création de la décision** (cf. infra) que souhaite imposer Nouveau Verviers constitue la meilleure manière de rendre transparente la manière dont les grandes décisions seront prises (LIEN avec Participation citoyenne).

- Transparence des **données publiques** :

  Toutes les données qui concernent la vie de la commune doivent être accessibles sans avoir à en faire la demande et continuellement mises à jour. Les technologies nouvelles permettent sans difficulté d'atteindre cet objectif.

Cela comprend :

- Les rémunérations et les avantages divers (GSM, PC portables, frais de déplacement, etc.) octroyés aux mandataires publics par la ville, par chaque organisme public (CPAS, intercommunales, etc.), chaque institution, chaque A.S.B.L. ;

- La liste des mandats, rémunérés ou non ;

Les emplois privés doivent aussi figurer sur le cadastre, ceci dans un but d'éviter tout conflit d'intérêt.

- Les listes des présences effectives ;
- Les compositions des cabinets du bourgmestre, des échevins et du président du C.P.A.S. ;
- L'ouverture des données permettant à tout citoyen, chercheur ou mandataire de suivre la politique sociale de son C.P.A.S. et de la comparer (avec des autres communes notamment), c'est-à-dire : le nombre de personnes aidées, la composition des familles aidées (isolés, famille monoparentale, etc.) – ces données seront bien entendu rendues anonymes.

Exemple : le site OPEN DATA développé par le SPP Intégration sociale permet de disposer de données quant à l'évolution du nombre de bénéficiaires, la répartition selon le sexe, le groupe de nationalités, la tranche d'âge, le type de ménage, etc.

➡ Il s'agit de **disposer, grâce aux nouvelles technologies, d'outils d'analyse permettant de mieux cibler les politiques sociales pour en maximiser les effets (LIEN avec Ville innovante et Smart City).**

- La liste des A.S.B.L. subsidiées, en précisant le montant des subsides octroyés, la composition de leurs conseils d'administration, toutes les formes d'avantages perçus (mise à disposition de matériel, de salle, etc.) et les conditions de leur octroi;
- Diffusion didactique des données communales (finances, parc immobilier, statistiques de population…) ;
- Les décisions des organes communaux et actes administratifs à portée générale (règlements et ordonnance, procès-verbaux de réunion, etc.) ;
- L'ensemble des documents techniques (études, rapports techniques, etc.) relatifs aux décisions importantes d'investissement ;
- Les comptes et budgets de la Ville, du C.P.A.S., des intercommunales, de la Zone de Police, etc. ;
- La constitution du parc immobilier de la ville et son affectation, etc.

De manière générale, nous considérons que la Ville doit apporter réponse endéans le délai légal à toute demande d'accès aux informations détenues par elle.

En cas de doute sur la légalité d'une demande, seule la Commission pour la Vie Privée est compétente. La Ville devra se ranger à son avis et s'exécuter sans délai.

- La transparence n'étant rien sans contrôle, la création de mécanismes d'**alerte citoyens.**

4. Participation citoyenne

«Dès qu'un homme trouve un sens universel à son action, fût-elle humble ou quotidienne, il découvre en lui un citoyen.» (Pierre Mendès-France)

On l'a dit : le postulat qui fonde l'idée démocratique, c'est l'**égalité politique**, la conviction que chaque individu est capable de comprendre, de juger et de décider. C'est vers cette égalité politique que devrait tendre toute action politique. Or, c'est exactement l'inverse qui se passe aujourd'hui, où l'exploitation de l'inégalité politique est devenu un art pour certains. Contrairement aux partis classiques, Nouveau Verviers entend faire le pari de l' « **intelligence collective** », c'est-à-dire :

1. Permettre à **chaque citoyen d'être « copropriétaire de l'intérêt commun », « coproducteur de la décision** » et trouver « comment changer la vie des gens avec eux, et non pour eux, de manière condescendante, avec la culture du bulletin de vote et des promesses non tenues » (Jo SPIEGEL, Maire de Kingersheim, commune modèle en matière de participation citoyenne).

   Nouveau Verviers propose la mise en œuvre d'une **méthode de co-création de la décision politique**. Ce type d'approche essaime à divers endroits du monde (et notamment en Alsace, à Kingersheim, commune alsacienne de 13.000 habitants, où le maire a construit une méthode innovante qui fonctionne).

   En pratique, il s'agit :

   > De créer à Verviers une « **maison de la citoyenneté** » : il s'agit d'un lieu dédié à la pratique de la démocratie (on dédie bien des lieux de qualité à toute une série d'autres pratiques : sports, etc.), c'est-à-dire un espace destiné à accueillir réunions publiques, conseils consultatifs, réunions d'associations de quartiers, etc., un lieu destiné à l'écoute, à l'implication des citoyens, et à la concertation.

   Nous proposons que cette « maison de la citoyenneté » prenne place dans la future Cité administrative (LIEN avec Focus – Grands projets).

   > Mise en place d'une **procédure de co-création de la décision** (méthode, délais, lieux, etc), applicable **obligatoirement** pour :

   - toute grande décision communale ;
   - toute question qu'une réquisition citoyenne (comités de quartiers, associations, citoyens, etc.) souhaiterait faire entrer dans ce processus.

Si Nouveau Verviers devait être aux responsabilités, **cette procédure devrait être proposée au vote du conseil communal pour le 30/06/2019** au plus tard.

A ceux qui opposeront le souci de rapidité, Nouveau Verviers rappelle que, si aucun des grands projets politiques Verviétois n'a avancé, c'est en raison de la gestion des oppositions (pétitions, recours, etc.) liées à l'absence de concertation préalable.

A ceux qui opposeront qu'il appartient au responsable politique de trancher, Nouveau Verviers répond qu'ils ont raison, mais que le pouvoir de trancher n'est pas incompatible avec la recherche d'une adhésion la plus large possible.

Enfin, Nouveau Verviers a le plaisir de pouvoir compter sur **Jo SPIEGEL** lui-même comme « **personne ressource** ». Nouveau Verviers a d'ailleurs eu l'occasion de participer, durant la période de préparation de son programme et au sein de la « Maison de la citoyenneté » de Kingersheim, à une réunion citoyenne puis à une réunion de travail destinée à réfléchir à la manière d'implanter la technique à Verviers.

2. **Travailler sur base de PROJETS**, en appliquant les techniques de gestion PAR projets.

Cette idée sera probablement considérée comme impossible par un parti traditionnel. En effet, l'attitude actuelle consiste à applaudir l'idée de son camp et à huer celles des autres. Cette logique mène à l'immobilisme. L'état actuel de la commune de Verviers en est la meilleure preuve.

Un des atouts les plus grands de la dynamique de projet, c'est justement de travailler sur du concret, et, ainsi, casser les différences.

L'examen attentif des offres politiques proposées dans le cadre d'élections communales permet de constater que, à l'exception des extrêmes qui préfèrent les problèmes aux solutions, tout le monde se retrouve sur la plupart des grands enjeux : si les choses avancent si lentement, c'est bien que la méthode pose problème.

3. Mettre en place, dans les 6 mois qui suivent l'élection, des **Assises en diverses matières** afin d'établir, avec l'ensemble des interlocuteurs, les grandes lignes d'actions jusqu'en 2030 (notamment en matière de culture, de personnel communal, etc.)

5. Contrôle & efficacité de l'action publique

Pour gérer la Ville de manière efficace, une série d'outils doivent être mis en place pour donner les moyens à l'opposition, à la presse et aux citoyens d'évaluer les résultats obtenus par l'équipe au pouvoir. Ces outils doivent aussi – et d'abord – constituer un soutien à la majorité en place pour gérer la ville de manière efficace.

Nouveau Verviers formule les propositions suivantes :

- **Donner aux mandataires publics et aux citoyens la possibilité d'évaluer les résultats obtenus et de piloter, au mieux, les politiques publiques** :

  - Traduire, en **objectifs quantifiables**, chacune des politiques mises en place;
  - Mise en place d'**indicateurs (d'activité et de résultat)** sur base de données objectives, dont un **baromètre annuel de la satisfaction des citoyens** ;

  Exemple : combien de façades ont-elles été rénovées suite aux mesures prises par la ville ? Quels montants ont été débloqués au titre de primes à l'isolation, etc.

- Mise en place de moyens d'analyse, par le biais de **tableaux de bord et de graphiques**, permettant :

✓ de suivre la mise en œuvre et de mesurer en temps réel l'efficacité des politiques mises en place ;
✓ de donner au citoyen un aperçu de leurs comportements collectifs au fin de responsabilisation (exemple : graphique reprenant le nombre de dépôts sauvages recensés chaque mois) ;

- Editions de **rapports** pour communiquer en interne et auprès du citoyen ;

- Obligation pour tous les mandataires de suivre un **parcours de formation** lui permet tant de mieux comprendre les domaines d'action de la commune (à tout le moins sur l'élaboration et le contrôle du budget, la passation des marchés publics, etc.)

Les élus bénéficiaires de ces formations, leur coût et le nom de l'organisme formateur sont rendus publics (par le biais du site internet de la commune).

- Organiser, dans le chef des mandataires représentant la ville dans des intercommunales, etc., un « retour public d'informations » pour s'assurer que la Ville est bien représentée et les intérêts des citoyens bien défendus -> un **rapport de mission circonstancié** doit être rendu annuellement et publiquement lors d'un conseil communal spécial ;

- Développer un **système permettant plus d'interactivité entre le citoyen et sa commune** (rappel automatique des rendez-vous communaux, inscription à un mailing automatique de transmission de P.V., etc. – LIEN avec Ville innovante, Smart city et E-gouvernement) ;

- Quelques jours avant le conseil communal, publier des **notes préparatoires claires** pour que les conseillers communaux (et notamment l'opposition) et les citoyens puissent avoir assez d'éléments pour suivre les débats (LIEN avec Ville innovante, Smart city et E-gouvernement) ;

- Permettre à tous les conseillers communaux ou partis représentés au conseil de faire insérer au P.V. les **motivations de leur vote** en cas d'abstention ou de vote négatif.

Chapitre 2 : Axes transversaux pour ré-enchanter Verviers

« Lorsqu'un seul homme rêve, ce n'est qu'un rêve.
Si beaucoup d'hommes rêvent ensemble, c'est le début d'une nouvelle réalité. »
(F. Hundertwasser)

Réflexion

A l'issue de nos rencontres et de nos travaux, une conviction s'est imposée à nous : le problème de Verviers, c'est que ses citoyens ont cessé de rêver.

Nous ne sommes pas des doux rêveurs.

Simplement, nous voudrions rappeler qu'en politique, rien de grand ne se construit qui ne parte d'abord d'un rêve. Il n'y a pas de grande réalisation qui n'ait d'abord été qualifiée d'utopie par les sceptiques.

On ne rend pas les gens heureux à coup de diminution d'impositions, d'incitation à consommer, en leur offrant du divertissement, des « tours gratuits », des stationnements moins chers, etc. On rend les gens heureux lorsqu'on leur permet à nouveau de rêver.

Rêver à nouveau.

Y croire à nouveau.

C'est de cela dont Verviers a besoin.

Aussi avons-nous cherché à identifier des idées de nature à **ré-enchanter Verviers**, des idées capables de redessiner une « signature génétique » pour la ville de demain. Ces idées sont au nombre de quatre.

Enfin, nous avons cherché à intégrer ces idées dans notre programme de manière structurante. Elles traversent les différents piliers verticaux avec pour objectif de leur donner une cohérence et un sens : en 2030, pouvoir célébrer un « nouveau Verviers ».

1. Verviers, ville innovante - Le dynamisme du XIXe retrouvé au XXIe siècle

Les évolutions du monde sont sans cesse plus rapides et, pour la plupart, inéluctables.

Face à ces changements, plusieurs attitudes sont possibles : la passivité (qui amène à vivre mornes et repliés, avant de disparaitre rapidement), l'adaptation réactive (qui ne permet que de retarder la disparition), et l'**adaptation proactive** (qui consiste à **tirer profit du changement et à l'orienter à son profit**).

Le processus consistant à s'adapter proactivement aux changements (nouvelles technologies, nouvelles opportunités, nouvelles concurrences, nouveaux contextes économiques et sociaux) s'appelle l'**INNOVATION**.

Alors qu'elle est partout présente et devient un enjeu de société, l'innovation fait défaut dans le domaine de l'action publique depuis trop longtemps (pourtant, la Belgique a porté quelques innovations politiques comme l'introduction du vote obligatoire).

Pourtant, nos démocraties ont besoin d'air !

Il faut sortir des habitudes et accepter de raisonner autrement, en dehors du cadre.

Nouveau Verviers souhaite que l'innovation fasse partie de l'**ADN du Verviers** de demain. Verviers doit devenir, en 2030 (à l'horizon de travail que se fixe Nouveau Verviers), un véritable **laboratoire d'innovations dans le domaine de la gestion publique** afin de retrouver, au XXIème siècle, le dynamisme perdu dans la seconde moitié du XXème siècle.

Notre PROJET PHARE sur cet axe : VERVIERS « SMART CITY »

Nous souhaitons transformer Verviers en une « SMART CITY ».

De manière extrêmement simplifiée, il s'agit d'ancrer notre commune dans la modernité, et spécialement l'ère du numérique, au profit du citoyen.

De manière plus précise, une définition du concept s'impose (même s'il est fluctuant en fonction des situations rencontrées).

Le point de départ de la démarche « Smart city » est un double constat :

> L'environnement urbain (et sa concentration toujours plus forte) a un impact important sur l'environnement. Il en résulte l'apparition de **nouveaux défis urbains** (dégradation de la qualité de l'air, production de déchets, consommation d'énergie, etc.).

Ces nouveaux défis **imposent aux villes de s'adapter pour préserver et optimiser leurs ressources et leur organisation, en agissant sur leurs services et leurs activités**.

Le champ d'action de la démarche de transformation « Smart city » est donc large : environnement, société, économie, gouvernance, mobilité, qualité de la vie, etc.

> Les moyens pour y arriver sont multiples, mais ont tous en commun l'**utilisation des technologies numériques** (N.T.I.C., nouvelles technologies de l'information et de la communication).

Au centre de l'utilisation des technologies numériques : les **données** (le « Big data »), qui constituent la matière première de la « Smart city » et qui sont vues comme au service du citoyen. Elles sont collectées grâce à une **infrastructure** (capteurs, vidéos, réseaux de télécommunication, data center, etc.). Enfin, les **logiciels** vont traiter ces données pour fournir un service au profit de l'utilisateur (exemple : application mobile informant en temps réel de l'état des travaux sur les voiries communales, application mobile informant l'utilisateur d'un bus de son arrivée imminente, logiciel optimisant la collecte des déchets grâce à des puces dans les conteneurs [Los Angeles], etc.).

Dans une « Smart City », l'action publique s'organise autour des mots-clés suivants :

> Collaboration (notamment entre les administrations qui fonctionnent de manière décloisonnées, en s'échangeant données et travaux, ce qui permet des économies d'échelle et une plus grande efficacité au service du citoyen) ;

> Economie (d'eau, d'énergies, d'alimentation, de ressources financières, etc.) ;

> Simplification (essentiellement administrative et normative) ;

> Participation (de tous ses habitants) :

Sur ce point on parle de Smart Gouvernance : la participation citoyenne passive n'est pas suffisante dans le contexte d'ouverture des décisions et de transparence. Il faut :

- ✓ un processus de co-création de la décision et d'implication des citoyens ;
- ✓ des démarches de formations et d'apprentissage.

> Intégration (l'idée est d'augmenter la qualité de vie de chacun, en ne laissant personne sur le chemin).

Nous développons, dans un Focus spécial, un aperçu de mesures concrètes envisagées dans chaque domaine d'action communale (LIEN FOCUS « SMART CITY »), qui permettront à chacun de comprendre ce que pourrait être notre commune demain, par le biais de l'approche « Smart City »).

« FAIRE SAVOIR »

Si Nouveau Verviers est en mesure de mettre en œuvre son programme politique, nous proposerons certaines de nos initiatives au prix de l'Innovation Politique en Europe (http://www.europanova.eu/actions/innovation-in-politics-awards), ce qui permettra de positionner Verviers sur la carte européenne de manière positive.

2. Verviers, ville d'eau - Notre passé doit nous guider

Verviers, c'est la Vesdre.

Grâce à elle, Verviers fut un grand centre européen de l'industrie lainière durant des siècles. Notre rivière a façonné le paysage urbain et a donné à la ville prospérité et reconnaissance internationale.

L'activité du traitement de la laine s'est ensuite profondément transformée et la ville, incapable d'anticiper le changement (en d'autres termes, incapable de faire preuve d'innovation – LIEN avec Ville Innovante), s'est endormie et repliée sur elle-même, abandonnant la Vesdre au passé.

Pourtant :

> La Vesdre coule toujours au même endroit ;
> L'eau est plus que jamais un « or bleu » et un terrain de jeu extraordinaire pour l'action ;
> La Région wallonne dispose de grandes compétences publiques et privées à différents niveaux du secteur de l'eau (du captage au traitement des eaux usées) ;
> Les autorités politiques ont fait de Verviers, depuis plusieurs dizaines d'années, la capitale wallonne de l'eau ;
> De nombreuses opportunités existent, sur lesquelles un point d'appui peut être trouvé pour l'action : la présence du siège de deux institutions (SWDE et SPGE), le Polygone de l'eau, la Maison de l'eau, etc.

Malgré cela – et sans dénigrer les efforts déployés antérieurement – il faut reconnaitre que **la Ville n'est à la hauteur ni de de son statut officiel,**
ni du rôle qu'elle pourrait revendiquer.

Nous souhaitons qu'en 2030 (à l'horizon de travail que se fixe Nouveau Verviers) :

> Verviers soit **vraiment** considérée, de l'intérieur (ses habitants et ses forces vives) et de l'extérieur (le touriste, l'investisseur, les autres niveaux de pouvoir, etc.), comme la capitale wallonne de l'eau ;

> Que ce statut se **traduise dans la vie quotidienne** des Verviétois.

Notre PROJET PHARE sur cet axe : PROJET VESDRE

Ce projet (développé dans un FOCUS distinct – LIEN) a pour ambition de **donner à la Vesdre une place centrale dans l'organisation de la ville** : il s'agit de déplacer le centre de gravité de la ville vers les quais de la Vesdre.

Sous l'angle environnemental, la Vesdre doit devenir le poumon vert de la ville (LIEN avec Environnement).

Sous l'angle de la mobilité, les abords de la Vesdre doivent accueillir, à l'horizon 2030 et grâce à la mobilité douce, une part importante des déplacements urbains (LIEN avec Mobilité). Enfin, grâce à diverses autres propositions, ce nouveau couloir de mobilité doit permettre de devenir un véritable lieu de vie pour l'habitant.

Ainsi, la Vesdre – qui a fait la grandeur de la ville d'hier – récupèrera une place centrale dans la ville de demain.

3. Verviers, ville d'art et d'histoire

A toujours marcher les yeux baissés, on ne voit plus les richesses qui nous entourent.
A toujours se voir négativement, on ne prend même plus conscience de ses atouts.
A toujours penser que tout est perdu… on risque effectivement bien de tout perdre.

A. Derrière les façades décrépies, derrière les immeubles abandonnés, derrière les rideaux baissés d'édifices ou de commerces qui avaient pourtant vu défiler des générations de Verviétois, derrière la couche de poussière dorment une histoire, un patrimoine et des êtres exceptionnels.

➡ Nouveau Verviers :
> refuse le défaitisme ambiant ;
> propose de « dépoussiérer » Verviers et lui rendre le lustre que nos responsables politiques de ces 30 dernières années n'auraient jamais dû lui laisser perdre.

B. Dans le domaine culturel, Verviers dispose d'**atouts extraordinaires** :

- une terre berceau de talents dans les domaines de l'art et de l'architecture (LEKEU, VIEUXTEMPS, RENIER, THIRION, LELOUP, STOTZEM, etc.) ;
- une terre où ont longtemps régné en maîtres musique, théâtre, art lyrique ;
- un patrimoine immobilier exceptionnel (notamment un bâti du XIXème siècle resté cohérent), comportant de véritables joyaux (grand théâtre, hôtel Biolley, etc.) ;
- des collections muséales majeures, comptant parmi les plus riches de Wallonie ;
- un conservatoire de musique comptant parmi les plus importants de Belgique francophone ;
- une académie des beaux-arts dynamique ;
- un **vivier de citoyens impliqués, compétents et amoureux** de la culture et de leur ville (Nouveau Verviers a eu la chance de pouvoir se faire conseiller par certains d'entre eux).

C. Nouveau Verviers entend travailler pour abattre les murs qui existent encore dans les esprits des gestionnaires publics entre le domaine culturel et les domaines économique et social. Le **secteur culturel** (qui concerne notamment la mise en valeur du patrimoine, l'aide à la création et à la créativité artistique, la diffusion culturelle) est **devenu important**:

- **économiquement** (notamment en termes de PIB, de création d'emploi) ;
- **socialement** : il peut et doit jouer un rôle fondamental dans la lutte contre l'ignorance et contre les fractures sociales, dans l'apprentissage des valeurs universelles, dont l'ouverture à la diversité (réponse aux replis identitaires), etc.

Nouveau Verviers est convaincu que la culture doit permettre la création de nouvelles dynamiques avec les domaines de l'éducation, du tourisme, de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, du développement économique, du développement social, etc.

Pour affirmer son importance, Nouveau Verviers a souhaité faire de l'art et de l'histoire – réaffirmés comme moyens d'action politique – une ligne de cohérence de son programme politique. Pour cette raison, « l'art et l'histoire » constitueront un axe horizontal, et la « culture » (entendue comme une compétence scabinale) constituera un axe vertical.

Notre PROJET PHARE sur cet axe :
UN CENTRE CULTUREL REGIONAL RENFORCE

Nous souhaitons faire de Verviers, en 2030, une ville de référence en matière culturelle.

Pour atteindre ce défi ambitieux – et convaincus que le rôle de la ville est de créer les conditions du dynamisme culturel – nous proposons :

- de mettre en place une **politique structurante** (c'est-à-dire qui favorise les synergies, entre les acteurs culturels, et entre les acteurs et les territoires), traduite dans un « Document d'orientation culturelle » (à l'instar ce que qu'a fait la ville de Bordeaux) capable de l'aider à se projeter à **12 ans** (objectif 2030).

- d'affirmer – dans les faits – le **rôle central de Verviers**, qui doit (re)devenir le centre de gravité de l'ensemble du réseau culturel régional, et disposer, pour assumer ce rôle, de l'ensemble des outils nécessaires (notamment un Grand-Théâtre rénové).

Enfin, nous proposons que cette « politique culturelle restructurée » soit élaborée au sein d'Assises de la Culture, dont les travaux s'étaleront sur plusieurs mois, et soumise au conseil communal pour approbation au plus tard le 30/06/2019 (LIEN avec Mesures urgentes).

Nous renvoyons au chapitre consacré à la culture pour plus de précisions (LIEN).

4. Verviers, ville qui nous rassemble/ressemble

A. Verviers est **diverse et multiculturelle**.

Nous considérerons qu'il s'agit d'un **atout**.

Par contre, nous devons aussi à la vérité de reconnaitre que Verviers a échoué à être la ville de tous.

Nombreux sont ceux qui considèrent qu'il est insécurisant de se rendre en ville, qui estiment que leur ville ne leur ressemble plus, que l'équilibre nécessaire dans toute ville multiculturelle s'est perdu. Même si le « politiquement correct » souhaiterait qu'on n'en parle pas, il existe bel et bien, à Verviers, des quartiers défavorisés, devenus des zones de relégation, et des quartiers protégés, de groupes humains qui ne se parlent plus, des foyers de fractures sociale, économique et numérique, des citoyens qui ne rentrent plus dans le centre-ville, et d'autres qui n'en sortent jamais.

Contrairement à d'autres qui trouvent leur « fonds de commerce » dans le maintien de cette situation désolante, Nouveau Verviers ne peut se satisfaire de ce constat et entend donc s'attaquer à y trouver des solutions.

Si nous entendons affronter ces problèmes de face, c'est d'abord parce que nous sommes convaincus que **nous pouvons tous y vivre, et y vivre bien**.

B. La question du vivre ensemble est avant tout une question d'**égalité** : la Ville – qui a été faite par et pour les hommes et les femmes – appartient à chacun, et **chacun doit s'y sentir bien**, qu'il soit habitant ou visiteur.

Nous considérons que la ville doit être repensée afin qu'elle devienne réellement égalitaire.

Pour devenir la ville de tous, Verviers :

> **doit innover sur le plan démocratique**, en faisant de chaque citoyen un *« copropriétaire de l'intérêt général », un « coproducteur des décisions »* -> c'est exactement l'inverse de la démocratie conçue comme une relation entre des leaders et des suiveurs.

Sur ce point, nous proposons d'une part des engagements concrets (LIEN – Nouvelle gouvernance et Ethique) et, d'autre part, une méthode nouvelle de maturation de la décision politique (LIEN avec Nouvelle gouvernance et Participation citoyenne).

> doit **permettre à chacun de ses habitants de bénéficier de la même manière** :

- d'emplois à proximité directe (LIEN avec Economie)
- d'une offre commerciale complète (LIEN avec Economie et Commerce)
- de logements de qualité (LIEN avec Logement)
- d'infrastructures sportives (LIEN avec Sport)
- de services publics complets et efficaces (LIEN avec Gestion communale)
- d'espaces verts à proximité directe de son habitation (LIEN avec Environnement et Urbanisme)
- de l'accès à la culture (LIEN avec Culture)
- d'un enseignement de qualité (LIEN avec Social et Enseignement)

> doit **être capable d'imposer l'intérêt général aux intérêts particuliers** (par exemple, celui de promoteurs immobiliers).

> doit devenir **modèle** en matière :

- d'égalité entre la femme et d'homme (LIEN avec Social)
- d'accueil des PMR (LIEN avec Social)
- d'accueil et d'accompagnement des seniors (LIEN avec Social)
- etc.

Notre PROJET PHARE sur cet axe : la MAISON DE LA CITOYENNETE

Nouveau Verviers propose de créer à Verviers une « **maison de la citoyenneté** » : il s'agit d'un lieu dédié à la pratique de la démocratie (on dédie bien des lieux de qualité à toute une série d'autres pratiques : sports, etc.), un espace destiné à accueillir réunions publiques, conseils consultatifs, etc., un lieu destiné à l'écoute, à l'implication des citoyens, et à la concertation.

C'est dans cet endroit que sera mise en œuvre la **procédure de co-création** de la décision (méthode, délais, lieux, etc), que nous souhaitons appliquer pour toute grande décision communale et toute question qu'une réquisition citoyenne (comités de quartiers, associations, citoyens, etc.) souhaiterait faire entrer dans ce processus.

Nous renvoyons, sur ce point, au FOCUS dédié à la question (LIEN).

Nous vous invitons à consulter notre TABLEAU SYNOPTIQUE (LIEN), qui vous permettra de visualiser la manière dont les 4 axes transversaux traversent notre programme : à chaque point d'intersection entre un axe horizontal et un axe vertical (c'est-à-dire un axe de « compétences communales »), vous trouverez un exemple concret de mise en œuvre.

En 2030, par l'effet de ce « maillage » et pour autant que vous nous permettiez de mettre en œuvre notre programme, Verviers aura trouvé sa « signature génétique ».

Cette signature lui permettra d'être à nouveau fière et attirante.

Chapitre 2 Bis : Focus - «Smart City»

Nous souhaitons transformer Verviers en une « SMART CITY ».

De manière extrêmement simplifiée, il s'agit :

- ✓ d'ancrer notre commune dans la modernité, et spécialement l'ère du numérique ;
- ✓ de répondre, par ce biais, aux nouveaux défis urbains qui se posent (environnement, mobilité, etc.) ;
- ✓ le tout, au profit du citoyen.

Pour une définition plus précise du concept, nous renvoyons aux développements du chapitre précédent (LIEN avec Axes transversaux).

Nous développons, dans ce Focus, un aperçu de mesures concrètes envisagées dans chaque domaine d'action communale, qui permettront à chacun de comprendre ce que pourrait être notre commune demain, par le biais de l'approche « Smart City ».

Nos propositions se fondent sur de multiples initiatives déjà mises en place ailleurs (dans des villes ayant « pris le train » de l'innovation depuis longtemps déjà) et sur les travaux du Conseil du Numérique, comme le *Rapport du Conseil du Numérique au Gouvernement wallon.*

Général

- Réalisation d'un **plan stratégique communal à 12 ans en matière de Smart City**, qui doit permettre de **guider l'ensemble des actions de la ville les 12 prochaines années** (il faut cesser la politique du « deux pas en avant, trois pas en arrière »)

  ➡ Ce plan doit être réfléchi en parallèle au Master plan qui doit être élaboré pour le 31/12/2018 (LIEN avec Mesures urgentes) ;

  ➡ Ce plan doit être le plus largement partagé au sein des acteurs politiques (d'où la nécessité de l'élaborer avec la méthode de travail proposée par Nouveau Verviers – LIEN avec Nouvelle gouvernance et Participation citoyenne).

- Création, au sein de la cellule stratégique renforcée de la ville, d'un **poste de « responsable de projets Smart City »** (LIEN avec Mesures urgentes) ;

- Mise en place d'**actions de sensibilisation** (des élus, des citoyens, des associations, etc.) : séances d'information, ateliers, workshops, etc. (selon le dernier rapport du « Smart City Institute – HEC/U-Liège », aucune action ciblée en la matière n'a été mise en place à Verviers).

Economie

- Création d'une **application mobile** permettant d'offrir au citoyen de multiples services, à la carte (exemple : informations communales [ouvertures des piscines, horaires de bus, places de parking disponibles, menus des cantines, etc.], évènements à proximité, offres d'emploi locales, etc.), laquelle devrait prévoir :

  ✔ Un système d'envoi de « **messages PUSH** » instantanés (par exemple pour les messages d'alerte, les informations de mobilité [travaux, accidents, propositions de covoiturage, etc.], les activités se déroulant à proximité, etc.)

  ✔ Un **système d'interaction immédiate** avec les élus et les services communaux (signalement d'un problème de propreté, d'un problème de circulation, etc.).

- Développement de la culture de la donnée et mise en place d'une **stratégie d'ouverture des données publiques (OPEN DATA)**, éventuellement en concertation avec d'autres villes wallonnes.

  Exemple : Londres : L'ensemble des données récoltées par des capteurs installés en ville sont publiées – après traitement et certification – sur un site internet dédié (London datastore), où elles sont mises à disposition de tous. Cette initiative est à l'origine de la création de 460 applications mobiles, notamment destinées à améliorer la mobilité du citoyen / Nantes : Un modèle similaire (40.000 téléchargements par mois effectués par le citoyen) /…

- Inciter et aider les opérateurs privés à déployer un **réseau très haut débit** partout sur le territoire communal (en ce compris dans les villages) ;

- Installation du **Wifi gratuit** en différents pôles (culturels, commerciaux, etc.) ;

- Faire connaitre la disponibilité de Verviers pour devenir une **« ville test » pour le déploiement de technologies urbaines innovantes** (LO-Fi, web de demain, etc.) ;

- Mise en place d'une « **carte digitale** » (disponible par le biais de l'application – cf. supra) permettant de proposer au citoyen des avantages sur certains évènements culturels, dans certains commerces, voire d'effectuer certaines transactions (transports en commun, etc.) – exemple : Tel Aviv ;

- Organiser des « **Creative Fab Labs** » (espaces de prototypage de nouvelles pratiques et technologies), orientés métiers (c'est-à-dire en connexion avec les besoins des entreprises de la région) ;

- Favoriser l'accueil d'**entreprises innovantes**, attirées par :

  - le dynamisme de la ville ;
  - les incitations à l'installation ;
  - la présence de solutions de mobilité intégrée ;
  - les espaces mis à disposition (anciennes friches reconverties, bâtiments dédiés, etc.)

Gestion communale (dont personnel communal) & urbanisme

• Développement d'une **administration modèle en matière de nouvelles technologies** (LIEN avec Services communaux)

- Développer l'expertise numérique du personnel communal ;
- Identifier les gisements de données numériques au sein des administrations, en organiser l'authentification et définir un cadre d'usage (degrés et moyen de mise à disposition, etc.) ;
- Mise en place de **procédures accélérées** pour les dossiers « box urbanistiques » (LIEN avec Urbanisme) ;
- Mise en place du **permis 100% en ligne** (LIEN avec Urbanisme).

➡ L'administration communale de Verviers doit être devenue, en 2030, la **ville modèle** en Wallonie en matière de **nouvelles technologies**.

Environnement

(Smart Environnement : gestion de l'énergie, du territoire et des ressources)

• Développement, avec l'aide du G.R.E. Liège (qui possède une expertise en la matière) d'une « **SMART GRID** », c'est-à-dire d'une initiative permettant de faire dépendre une partie des ressources énergétiques de la ville de productions locales et renouvelables (LIEN – Economie et Environnement) ;

• Développement, avec l'aide des acteurs de l'eau présents à Verviers et à proximité (S.W.D.E., S.P.G.E., Aquapole, etc.) d'un **système de détecteurs de fuites** permettant d'avertir le citoyen et d'éviter les surconsommations dans la ville (exemple : Liège) ;

• Développement des liens entre objets connectés et politiques de propreté/d'environnement (remplissage des poubelles, des bulles à verre et des conteneurs, qualité de l'air, etc. exemple : Mons).

Gouvernance

(Smart Governance : décision participative, administration 2.0, transparence)

• Création d'une **maison de la citoyenneté** (lien où s'exercera le processus de co-création de la décision imaginé par Nouveau Verviers – LIEN avec Nouvelle gouvernance et Participation citoyenne) **équipée sous l'angle des nouvelles technologies** ;

• Création d'une **boîte à idées électronique** (exemple : celle existant depuis 2014 à Montréal) destinée à recueillir les propositions des habitants pour améliorer le fonctionnement de la cité ;

• Mise en place, par le biais des technologies nouvelles, d'une **politique de transparence totale et immédiate de toutes les données publiques** (LIEN avec Nouvelle gouvernance et Transparence).

Social

(Smart People et Smart Living : société inclusive, accès à l'éducation/formation, créativité, qualité de vie, sécurité, cohésion sociale)

- **Réduire les fractures numériques**, en permettant à chaque citoyen de comprendre et de maîtriser les technologies nouvelles, notamment grâce à des lieux dédiés (spécialement dans la maison de la citoyenneté à créer – cf. supra) et des formations spécifiques ;

- Favoriser la mise en place de **conférences, formations, séminaires d'étude**, etc. consacrés aux technologies nouvelles.

Mobilité

(Smart Mobility : congestion, moyens de transports alternatifs, stationnement)

- Équipement des arrêts de bus d'écrans interactifs fonctionnant à l'énergie solaire alertant les usagers du prochain bus (exemple : Barcelone) ;

- Mise en place d'un système (disponible via l'application – cf. supra) permettant d'informer les utilisateurs des modes de déplacement doux (vélos, etc.), de les aider à repérer les voies dédiées, les parkings sécurisés aux alentours, la localisation des systèmes de vélos partagés (exemples : Barcelone ou Montpellier) ;

- Envoi de messages PUSH instantanés en matière de mobilité (travaux, accidents, proposition de covoiturage, etc.) via l'application à créer (cf. supra) ;

Culture

- Mise en place d'un **Pass-culture numérique destiné aux étudiants** :

  - disponible via l'application numérique développée par la Ville et fonctionnant sur base d'une géolocalisation ;
  - sur lequel un montant prépayé permet de faire les activités culturelles de son choix (musées communaux, théâtre, cinéma, bibliothèque, musique, événements culturels et artistiques partenaires, conférences, expositions temporaires).

- Mise en place de **panneaux informatifs interactifs** dans divers endroits stratégiques de la ville renseignant les personnes de passage sur les activités culturelles du jour ;
- Envoi de **messages PUSH** instantanés relatifs aux activités culturelles à proximité (par le biais de l'application à créer – cf. supra).

Justice

- Aider (en concertation avec le Barreau de Verviers, les Présidents de Tribunaux Verviétois et le Ministère de la Justice) à la mise en place d'une « Justice sous l'arbre » (nouveau concept lié aux technologies nouvelles et permis par le Code judiciaire, qui reste à inventer – LIEN avec Gestion communale).

Jeunesse

- Avec l'aide du Smart City Institute (HEC/U-Liège), mener à bien des actions de sensibili sation de la jeunesse en matière de Smart city. Trop peu de jeunes sont conscients du rôle qu'ils pourraient jouer – grâce à leur hyper-connexion – pour répondre aux enjeux de demain

Chapitre 3 : Axe vertical I : Economie

OUTIL STRATEGIQUE – INDUSTRIE - COMMERCE

1. Cadre de travail

1. Une partie des problèmes rencontrés par Verviers (beaucoup sont concentrés au centre-ville) ne pourront se résoudre sans une **action ambitieuse en termes de développement économique**.

Ainsi, il ne sert à rien de promettre une offre commerciale globale et de qualité au centre-ville si l'on est incapable de faire revenir sur la commune (et en particulier au centre-ville) une classe moyenne qui déserte depuis des années. Ainsi encore, il est illusoire de penser attirer de nouveaux habitants s'il n'existe pas pour eux d'emplois à pourvoir à proximité directe.

Le « cercle vicieux » dans lequel notre commune s'est laissé emporter doit être brisé (activité économique en berne -> hausse du chômage -> faible niveau de la consommation -> modification de l'offre commerciale (déplacement vers des zones plus « propices » ou baisse de la qualité -> départ des classes moyennes et supérieures -> fréquentation en baisse -> chute des prix de l'immobilier -> développement d'un habitat insalubre -> paupérisation).

La plupart des « villes moyennes », en Belgique et ailleurs, sont confrontées à ce même problème.

Il est indispensable de travailler à faire revenir, à proximité la plus grande possible, des activités économiques pourvoyeuses d'emplois. Nouveau Verviers propose notamment, pour y arriver, la création d'un business center sur la plateforme de la gare centrale (LIEN avec Focus « **BUSINESS PARK STATION** »).

Il est surtout essentiel de se rendre compte que le problème est complexe et qu'y apporter une solution imposera de faire preuve de courage politique.

2. Une action ambitieuse en termes de développement économique implique de **raisonner à une échelle plus large que notre seule commune**.

Verviers, c'est un centre-ville et des villages mais aussi une périphérie directe (Dison, Pepinster, Limbourg, Theux et Herve) et une zone d'attractivité commerciale et culturelle plus large encore.

Verviers doit **redevenir un pôle d'attractivité pour l'ensemble des habitants de ce vaste ensemble.**

La dynamique permettant d'atteindre cet objectif implique :

- de **tirer parti des atouts** de Verviers et de sa périphérie ;

  L'objectif ne pourra être atteint qu'en travaillant **en synergie avec l'ensemble des acteurs de la zone**, et non pas seulement avec les Verviétois. Notre commune doit cesser de vivre en vase clos, repliée sur elle-même (l'isolement de Verviers est d'ailleurs un problème stigmatisé par plusieurs des « relais » avec lesquels nous avons construit ce programme). Penser – comme certains – que la solution se trouvera en raisonnant « d'abord entre Verviétois » constitue une erreur.

- de **renforcer et de soutenir** les nombreuses initiatives existantes ;

  Les initiatives et actions en cours sont nombreuses, et souvent positives. Il faut toutefois les faire connaitre (la plupart sont totalement ignorées des Verviétois), les coordonner (il manque un « chef d'orchestre »), et les faire partager par l'ensemble des forces vives, dont les partis politiques se feront les relais (en cessant de vouloir se mettre en avant, en mettant de côté les querelles stériles et en tirant tous dans la même direction).

  Il ne faut toutefois pas se tromper, les « actions de soutien au commerce local » (apéritifs, marché de Noël, spectacles de rue, retransmission d'évènements sportifs, etc.) sont – à elles-seules – insuffisantes. Certes, ces initiatives sont importantes pour créer une dynamique. Toutefois, seules des actions plus structurantes permettront d'enrayer et d'in verse le lent déclin du centre-ville.

- de lancer de **nouvelles pistes**, telle que celle proposée avec la création d'un nouvel outil structurel (cf. infra).

3. Enfin, il faut cesser d'être obnubilés par l'exemple de métropoles proches. Ce faisant, des villes de la taille de Verviers ont perdu de vue qu'elles ne possédaient pas le même potentiel d'attractivité *(exemple : raisonner la problématique du parking en prenant Maastricht comme modèle, puis s'étonner que les habitants préfèrent se rendre à Maastricht qu'à Verviers).*

2. Outils structurels

• Nouveau Verviers propose de créer, en synergie avec les principaux acteurs du domaine (GRE, SPI, CCI, UCM, commerçants, associations des Z.A.E., etc.) et en étant à l'écoute des associations de citoyens, un **nouveau bras de levier**, sous la forme d'un **forum des forces vives de Verviers et de sa périphérie** (rassemblant les communes de Pepinster, Dison, Limbourg et peut-être Herve et Theux), en s'appuyant sur le partenariat existant avec l'U Liège et son Hub Créatif (cf. site de la ville – ce qui existe est un premier pas mais il faut le déployer).

Pareil forum a existé, puis disparu.

Or, de nombreux acteurs du monde économique rencontrés lors de nos travaux (notamment le GRE-Liège) ont identifié l'absence d'un tel bras de levier comme une des causes de la difficulté de Verviers à se redresser économiquement. En d'autres termes, il n'existe pas, en région verviétoise, d'interlocuteur « unique » capable d'accompagner sur la durée la mise en place de projets d'envergure, en structurant et en fédérant tous les acteurs locaux (dont l'énergie est indispensable pour les porter).

Ce forum des forces vives (qui pourrait prendre la forme d'un « groupement régional économique » doté de ressources) devrait pouvoir remplir, au **niveau supra-communal et au service des communes membres, des fonctions de bureau d'études** (développement territorial, questions environnementales, etc.), d' « ensemblier », **d'organisme de promotion et de lobbying** en faveur des intérêts du territoire.

• Création d'une **cellule unique d'accueil des investisseurs** (privés ou publics) dont le rôle est d'informer et de guider les candidats en collaboration avec les autres services (soutien dans les démarches administratives internes à l'administration, appui au montage des projets, aide et conseil pour l'obtention de subsides, etc. – LIEN avec Mesures urgentes).

3. Industrie/Activité économique mixte

- Réimplanter des entreprises (TPE, PME, ETI) sur d'anciens sites industriels à réaffecter (SPI);

- **Augmenter le rythme des réaffectations des anciens sites industriels**. Sur ce point, la Ville de Verviers est à la traîne, malgré quelques succès transformés en effets d'annonce (exemple concret : sur la dernière enveloppe de 9 millions d'euro accordées par la **Région** wallonne à la région verviétoise au mois de mai 2018, seuls 352.000 € ont été accordés à la **commune** de Verviers…) ;

- Développer une **politique ambitieuse pour favoriser le retour des entreprises au centre-ville** ;

  Pour atteindre cet objectif, Nouveau Verviers propose un projet concret : le « **BUSINESS PARK STATION** ». Ce projet est développé dans un FOCUS dédié (LIEN).

- Implanter deux **INCUBATEURS DE START-UP** dédiés (c'est bien plus qu'un espace de « co-working »):

  - Avec l'ULiège, l'Aquapôle et la SWDE, implanter un incubateur axé sur l'atout de Verviers dans le **domaine de l'eau** (LIEN avec Master plan pour la localisation de cet incubateur + LIEN avec Verviers, capitale de l'eau).

    Il est effrayant de constater que Verviers ne participe pas au projet porté par le GRE dans le domaine de l'eau. Des opportunités énormes échappent petit à petit à la ville, qui se présente pourtant comme la capitale de l'eau.

    Ces start-up pourraient explorer les possibilités de développement d'activités économiques sur base de la création d'énergie verte (hydroélectrique ?) destinées à répondre aux besoins des entreprises actives dans la technologie Block Chain, dont les besoins énergétiques sont énormes et qui se déplace au gré des prix de l'électricité (LIEN avec Ville innovante, Smart City).

  - Avec l'ULiège et le centre de compétence en construction de l'ONEM, implanter un incubateur axé sur la rénovation des **bâtiments, l'éco-construction et l'économie d'énergie dans l'habitat**, en synergie avec le projet POLEC (Politique Locale Energie Climat, auquel Verviers s'est joint au tout dernier moment).

- Installer un **FABLAB** (laboratoire de fabrication ouvert au grand public permettant à qui le souhaite de créer un prototype de produit, grâce à la mise à disposition de matériaux et de machines), en partenariat avec les écoles techniques verviétoises, l'ULiège et/ou des écoles d'ingénieurs industriels (LIEN avec Smart City).

Ce Fablab doit être « dédié » (il faut déterminer précisément ce qu'on peut y faire, en lien avec l'ADN à retrouver de Verviers – exemple : domaine artistique et musique, etc.).

- Lancer une **initiative industrielle dans le domaine des textiles intelligents** (et retrouver ainsi une partie de l'ADN de Verviers), en s'appuyant sur l'expertise des rares entreprises encore présentes dans le domaine, et dans le **domaine des plastiques d'emballage** (en s'appuyant sur l'expertise de CELABOR, seul centre de recherche de l'arrondissement, implanté dans le parc d'activités économiques de Petit-Rechain).

4. Commerce

Le développement commercial de Verviers ne se limite pas au commerce du centre-ville, bien que l'attractivité commerciale du centre-ville soit essentielle pour faire de Verviers un pôle d'attractivité (et donc pour la viabilité des commerces « extérieurs »).

Au centre-ville

« Le centre-ville est le cœur de la ville et le siège de son identité. Qu'il vienne à battre moins fort et c'est l'ensemble de la cité qui décline » (Olivier Berlioux et Franck Gintrand, pour Slate)

Nouveau Verviers entend raisonner autour des idées-clés suivantes :

A. Une offre commerciale complète et de qualité est indispensable ; celle-ci ne peut se concevoir sans grandes enseignes ;

B. Tout investissement au centre-ville doit être raisonné en combinant deux objectifs : 1. apporter un mieux-être aux habitants et 2. Attirer les non-habitants ;

C. L'accessibilité au centre-ville doit être repensée : d'une part, il est indispensable de faire de la ville un modèle de mobilité douce (nous formulons de nombreuses propositions à cette fin) mais, d'autre part, il est aussi important d'en permettre l'accessibilité en voiture (le pou voir d'attractivité de la ville n'est actuellement pas suffisant pour autoriser une politique faisant de la voiture un ennemi). Un juste équilibre doit être trouvé.

Ainsi :

- Nouveau Verviers prend le pari de la réalisation du centre commercial **City-Mall**.

L'actualité récente de ce dossier nous impose de rappeler notre position de principe, fondée sur 4 mots.

1. LUCIDITE

Le projet City-Mall ne constitue pas le projet abouti qui aurait pu naître d'une autre manière de travailler. Il est toutefois, à ce jour, le seul projet concret susceptible d'apporter à brève échéance un investissement lourd au centre-ville, qui en a besoin.

En cas d'échec, les immeubles propriétés du promoteur risquent de transformer le centre-ville en chancre, la ville n'ayant ni les moyens financiers de les racheter, ni de projet alternatif auquel les affecter.

L'horizon de travail sur un projet alternatif de 10 ans.

L'introduction d'un recours constitue, juridiquement, la seule possibilité de voir le projet de se réaliser (en l'état, il ne sera réalisera pas).

2. RESPONSABILITE

Nouveau Verviers a soutenu le recours introduit par la majorité en place et a invité cette dernière à le construire sérieusement (notamment en transmettant les informations non communiquées ou communiquées tardivement)

3. EXIGENCE

Nous appelons à ce qu'une décision intervienne de manière anticipée (à défaut, en fonction des délais légaux, elle ne sera connue qu'après les élections communales). Tant que la décision ne sera pas connue, les Verviétois se trouveront privés d'un débat serein :

✓ sur le développement de la ville complémentairement à ce projet (mesures d'accompagnement, travail sur une meilleure ouverture du centre commercial vers l'extérieur, complémentarité(s) avec les commerces existants, mobilité, etc.) en cas d'accord;

✓ sur projets alternatifs proposés par les diverses formations politiques en cas de refus.

Nouveau Verviers a donc interpellé à plusieurs reprises le Gouvernement wallon, et spécialement les deux Ministres concernés, dont l'un est originaire de l'arrondissement. Ils doivent prendre conscience que le redressement de Verviers est devenu un enjeu régional et organiser un traitement d'urgence du dossier.

4. PROMESSE

Si Nouveau Verviers est appelé à exercer des responsabilités, plus jamais projet pareil ne sera construit de la sorte : nous mettrons en place notre procédure de co-création de la décision (et cela vaudrait pour mener à bien le travail colossal qu'imposerait une décision négative de la Commission de recours).

Remarque :
Ce point du programme est susceptible d'être retravaillé en fonction de développements futurs du dossier. Gouverner étant prévoir, Nouveau Verviers a d'ores et déjà mis en place un atelier destiné à envisager les scénarios alternatifs possibles en cas de refus des Ministres concernés.

- Nouveau Verviers entend se consacrer à la sauvegarde et au **développement harmonieux de la couronne directe du centre commercial**

L'enjeu sera :

A. de définir correctement le périmètre de la zone commerciale du centre-ville ;

B. de réfléchir à la manière la plus adéquate de **relier les pôles commerciaux de Crescend'Eau et de City-Mall** ;

En effet, selon de nombreux spécialistes, seul un itinéraire marchand en boucle avec deux pôles commerciaux forts aux extrémités est en mesure de faire revenir des acheteurs dans un centre-ville en crise.

C. de **réfléchir aux « coutures » entre City-Mall et le centre-ville** : il faut éviter que le centre commercial ne vive « sur lui-même » et réussir à attirer le visiteur en dehors.

Pour ce faire, Nouveau Verviers propose :

- d'envisager une **couverture partielle de la rue du Brou** afin de permettre un cheminement piéton intérieur/extérieur (exemple : certains quartiers de Maastricht) ;

- de travailler à la **connexion de City-Mall avec son environnement direct** :
  - avec la rue Spintay, par la passerelle et la place, lieu d'interculturalité (restaurants et boutiques ethniques, marché de produits frais, sur le modèle du « Marché des enfants rouges » de Paris [le plus vieux marché alimentaire parisien, aux étales colorées et odorantes], etc.) ;
  - avec le projet « Verviers ville conviviale » ;
  - avec les artères commerçantes directes ;
  - avec Crescend'Eau et les commerces du boulevard des Gérardchamps (cf. supra et LIEN avec Mobilité, notamment l'idée de la navette « intra-muros »).

- d'ouvrir une concertation sur la refonte complète du **plan communal de stationnement** :
  - discussion avec le promoteur du centre commercial City-mall quant à la question de l'accessibilité du parking pour toute autre personne qu'un visiteur du centre commercial ;
  - discussion avec l'opérateur privé en charge du parking (après analyse juridique, notamment sur base de la notion d'imprévisibilité) ;
  - création d'un parking souterrain dans le projet de l'îlot Crapaurue/ Coronmeuse (LIEN avec Grands projets).

D. de réfléchir à l'utilisation la plus adéquate à donner aux **immeubles dont la ville est propriétaire au centre-ville** (cession, organisation d'appels à projets, etc.).

- Nouveau Verviers souhaite mettre en place une **politique sécuritaire au bénéfice des commerçants**, c'est-à-dire :

  - un plan de « tolérance zéro » pour les vols à l'étalage, ce qui impliquera de travailler avec les acteurs impliqués (police, qui doit se déplacer à chaque plainte, fonctionnaire sanctionnateur, qui doit sanctionner, Procureur du Roi, qui doit poursuivre en cas de récidive) ;

  - la mise en place d'aides à la sécurisation du lieu de travail.

- Nouveau Verviers souhaite mettre en place une **politique fiscale attractive destinée au commerçants** (notamment en **supprimant la taxe sur les enseignes** – LIEN avec Gestion communale – finances) :

Dans les villages

- Nouveau Verviers entend promouvoir, dans les villages, des noyaux satellites d'activité économique avec l'implication des comités de quartier et les commerçants locaux, et veiller à ce que ces noyaux ne s'installent pas en périphérie des villages.

5. Economie sociale et participative

Ce type d'économie est trop souvent négligé alors qu'elle représente une part croissante de l'activité économique et qu'elle offre une opportunité de meilleure cohésion sociale.
Nouveau Verviers estime au contraire qu'elle doit être encouragée.

Nouveau Verviers propose de :

- **Soutenir et/ou susciter des sociétés coopératives à finalité sociale**, dans les domaines de la transition énergétique (isolation, énergie renouvelable, achats groupés d'énergie et de matériaux isolants, etc.), de l'alimentation locale et des circuits courts (en coopération avec le « Réseau Aliment Terre » de l'arrondissement de Verviers, « Nos racines », etc.) ;

- Promouvoir le nouveau marché bimensuel aux produits locaux et solidaires ;

- Etudier l'opportunité de soutenir l'instauration d'une **monnaie locale**, notre « billet vert » ;

  Ce type de monnaie est complémentaire à l'euro, mais permet de recréer du lien social et de favoriser l'économie circulaire, sans qu'il n'existe d'opposition avec l'économie globale);

  Exemple : le sous-rire à Malmédy/Stavelot, le Val'heureux, qui est déjà utilisable sur Verviers (mais en de rares endroits), etc.

6. Economie numérique

Le domaine économique est certainement celui où l'usage des technologies numériques, les réseaux de capteurs intelligents, les plateformes collaboratives et autres technologies créeront le plus d'opportunités.

Nouveau Verviers souhaite faire de la commune de Verviers, à l'horizon 2030, une ville modèle en matière de nouvelles technologies (LIEN avec Ville innovante et Smart City).

Les propositions suivantes de Nouveau Verviers s'inscrivent dans cette démarche :

- Développer le **projet d'E-gouvernement** (LIEN avec Gestion communale) avec le soutien du « Smart City Institute » de l'U-Liège, en soutien aux initiatives de la Ville et des entreprises, en particulier des spin-off présentes dans les incubateurs ;

- Création d'une **application mobile** permettant d'offrir au citoyen de multiples services, à la carte (exemples : offre commerciale à proximité, ouverture des magasins, etc. – LIEN avec Focus Smart City) ;

- Lancer à Verviers un projet pilote de **Smart-grid** électrique (gestion locale de consommation, de production et de stockage d'électricité – LIEN avec Smart City) ;

- Incitation des initiatives locales en matière d'**E-commerce**, afin d'éviter que cette évolution inéluctable du commerce ne se fasse au détriment du commerce local (cf. les initiatives de la Région wallonne en la matière) ;

- Développement de la culture de la donnée et mise en place d'une **stratégie d'ouverture des données publiques** (OPEN DATA), éventuellement en concertation avec d'autres villes wallonnes (LIEN avec Focus Smart City). Cette politique a permis à de nombreuses villes innovantes de favoriser la création d'activités économiques basées sur l'exploitation de ces données (exemples : Londres, Nantes, etc.) ;

- Inciter et aider les opérateurs privés à déployer un **réseau très haut débit** partout sur le territoire communal (en ce compris dans les villages) ;

- Installation du **Wifi gratuit** en différents pôles (culturels, commerciaux, etc.) ;

- Mise en place d'une « **carte digitale** » permettant de proposer au citoyen des avantages sur certains évènements culturels, dans les commerces locaux, voire d'effectuer certaines transactions (transports en commun, etc. – LIEN avec Focus Smart City) ;

7. Economie « créative »

Les « industries créatives » sont de plus en plus reconnues comme ayant un impact positif sur l'activité économique. Pourtant, elles sont habituellement oubliées des programmes politiques locaux.

L'Europe a mis en place des stratégies de développement territorial basées sur l'économie créative. En outre, la Région wallonne s'est montrée un modèle en la matière, notamment avec « Creative Wallonia » (programme cadre mise en œuvre depuis 2010 pour stimuler la créativité et l'innovation).

Verviers doit prendre une prendre plus grande dans les projets mis en place dans ce cadre (Lien avec Smart City).

8. Economie « culturelle et touristique »

Nouveau Verviers affirme sa conviction que la culture et le tourisme constituent des leviers importants en termes de développement économique. Il faut cesser d'opposer ces termes.

Notre programme comporte donc des nombreuses mesures en matière culturelle et touristique. **Ces mesures constituent – au même plan que les mesures décrites sous le présent chapitre – des actions destinées à « relever » Verviers**. Nous vous renvoyons aux chapitres qui y sont consacrés.

Pour atteindre son objectif de faire revenir des entreprises au centre-ville (LIEN avec Economie), Nouveau Verviers propose un projet concret : le « STATION BUSINESS PARK ».

1. Constat

1. Actuellement, la plupart des « parcs d'activités économiques » se trouvent en périphérie. Cette localisation – qui repose d'une conception surannée de l'aménagement du territoire – a du sens pour les activités présentant des nuisances. Elle n'en a par contre aucun pour toute une série d'activités de services (30 à 40% des entreprises présentes en parc d'activités sont compatibles avec un voisinage résidentiel : notaires, cabinets d'avocats, call center, agence d'interim, cabinet comptable, etc.). En outre, cette localisation est à l'origine de problèmes de mobilité et d'environnement (bouchons, perte de temps en déplacements, nécessité d'un recours à la voiture individuelle, etc.) et contribue au phéno mène de migration vers les périphéries des villes.

2. Plusieurs études ont identifié comme un manque l'absence d'un réel Business Park (quartier de bureaux) à Verviers.

3. Des idées ont été lancées en ce sens voici des années (notamment par la S.N.C.B.). Aucun des décideurs politiques n'a – jusqu'à ce jour du moins – trouvé opportun de consacrer du temps à cette idée. Entretemps, plusieurs villes wallonnes ont mené à bien des projets similaires (exemple : Charleroi avec le Left Business Park)

2. Opportunités : le parking de la gare centrale

1. Le parking de la gare centrale offre un espace disponible de 15.000 m2, actuellement mal utilisé, à proximité immédiate du centre-ville, de l'accès autoroutier, de la gare, des transports en commun, des taxis, du nouveau réseau de mobilité douce (LIEN avec Mobilité – Coulée verte) -> le site peut donc facilement devenir une plateforme multimodale de transports.

2. Le site ne nécessite pas de dépollution ni de démolition.

3. Possibilité de construire des bâtiments neufs à « énergie positive » (LIEN avec Smart City), peu coûteux à l'usage, « sur » pilotis (afin de conserver le parking), grâce à des partenariats public/privé (P.P.P.), développés avec certaines des entreprises qui pourraient en bénéficier directement.

4. Main d'œuvre qualifiée à portée de main : des milliers de travailleurs peuvent y accéder directement « de gare à gare ».

3. Sous-objectif

L'idée est de favoriser l'émergence d'un centre d'affaire à dimension régionale.
Nouveau Verviers entend que Verviers soit devenu, à l'horizon 2030, le **pôle d'affaire de l'arrondissement.**

Exemples : Site du Val-Benoît à Liège, aménagement du quartier des Guillemins à Liège (la tour du Ministère des Finances nécessite moins de places de parkings grâce à sa proximité avec la gare, les bus et la future ligne de tram ; d'autres investissements privés concernant des bureaux et du logement vont permettre au quartier de se redéployer. Au niveau public, le Centre Wallon du Design et le CIAC viennent compléter l'offre du site).

4. Effets positifs

- opportunité de récupérer des surfaces actuellement occupées en bureau dans des immeubles dont la fonction première devrait être le logement (LIEN avec Logement) et, à l'inverse, retrouver de la place disponible dans les parcs d'activités économiques pour les activités qui doivent nécessairement s'y trouver ;

- relocaliser en centre-ville des acteurs économiques de l'arrondissement ;

- amener des besoins de consommer local, que ce soit en termes commercial ou de logement (il est probable que l'attractivité du bâti Verviétois en sorte renforcée) ;

- donner une image moderne et dynamique de la ville en devenant « the place to be » pour les acteurs économiques de l'arrondissement ;

- fournir une raison de plus d'intégrer Verviers dans les futures lignes de train (Maastricht, Aachen, Gare TGV de Liège – LIEN avec Mobilité) ;

- opportunité de créer un nouveau maillage du quartier :

  • avec le nouveau quartier commercial Crescend'Eau ;

  • changement de visage de la partie supérieure de la rue d'Ensival, actuellement séparée de la gare par un mur de pierre, qui pourrait-être remplacé par un bâtiment moderne et esthétique à front de rue (-> véritable plus-value immobilière pour les riverains) ;

  • avec le Quartier des Boulevards via la rue de Bruxelles, par le biais d'une passerelle.

- possibilité d'intégrer le projet dans l'ambition plus large de devenir une Smart City : la première mesure d'une ville « intelligente » est la centralisation des activités (LIEN – Smart City).

5. Méthodologie

Acteurs à mobiliser : **Ville de Verviers** (Urbanisme – Cabinet du Bourgmestre), **Province** (Financement), **SPI** (Financement et Etude de Faisabilité), **GRE** (Groupement de Redéploiement Economique), **SNCB** (foncier), **TEC Liège-Verviers**, **Région wallonne** (Affaires économiques : financement et autorisations), éventuellement un représentant de la **Conférence des Bourgmestres** (l'enjeu dépasse Verviers et concerne l'ensemble des habitants de l'arrondissement).

Chapitre 4 : Axe vertical II : Culture & Tourisme

« La culture, au sens large, constitue un outil formidable pour le redressement de Verviers »

1. Constat

1. Sur les plans culturel, artistique et patrimonial (mobilier et immobilier), Verviers possède des **richesses formidables et des atouts extraordinaires**. De nombreuses villes – qui s'en sortent pourtant bien mieux – n'ont pas la chance de disposer de telles opportunités.

2. Pourtant :

- Trop de responsables politiques semblent ne pas avoir conscience de ces richesses, ou de la manière dont elles peuvent constituer un outil formidable de redressement.

- Peu de villes aussi riches d'atouts y consacrent aussi peu de moyens.

- Trop rares sont ceux qui connaissent les richesses de notre ville, trop peu nombreux sont ceux qui lèvent les yeux sur ses façades, parcourent ses petites rues, déambulent le long de sa rivière, poussent les portes de ses musées, etc.

3. Verviers peut se prévaloir de très **nombreuses initiatives et d'un vivier de citoyens impliqués, compétents et passionnés**. Malheureusement, l'absence d'une ligne directrice (un objectif précis et quantifiable) et d'une structuration globale (dont la Ville doit être l'« ensemblier ») empêche d'atteindre le rayonnement mérité.

4. Enfin, le développement de **nouvelles formes d'accès à la culture** (liées à la révolution numérique) et l'émergence de **nouvelles formes artistiques** (« street art mural, art éphémère, performances, land art, bio-art, etc.) nous invitent à réfléchir aux moyens dont nous disposons pour accompagner les acteurs culturels.

2. Notre position

Nous sommes convaincus :

1. que le secteur de la « culture » (au sens large) constitue un **enjeu central**.

   Il est devenu :

   - **économiquement important** (notamment en termes de création d'emplois, d'attractivité économique, etc.) ;

- **socialement important** : il constitue un **moyen d'émancipation**, une réponse aux « barrières invisibles » de notre société ; il peut et doit jouer un rôle fondamental dans la lutte contre l'ignorance et les fractures sociales, dans l'apprentissage des valeurs universelles, dont l'ouverture à la diversité (réponse aux replis identitaires) ; dans une ville aux multiples facettes telle que Verviers, se priver de ce vecteur constitue une lourde erreur que nous ne souhaitons pas reproduire ;

2. que les murs qui existent encore trop souvent dans l'esprit des gestionnaires publics entre domaine culturel et domaines économique et social – qui justifient de réduire les budgets du premier au détriment des seconds – doivent être abattus.

Pour affirmer cette conviction que Nouveau Verviers a souhaité faire de « l'art et de l'histoire » – réaffirmés comme **moyens d'action politique – une des lignes de cohérence** de son programme (c'est-à-dire un des « axes horizontaux » - LIEN – Axes horizontaux – Ville d'art et d'histoire).

3. L'objectif

L'objectif est de faire de Verviers, en 2030, une **ville de référence en Wallonie en matière de « culture et d'art ».**

Cet objectif constituera le premier moyen d'atteindre le sous-objectif que Nouveau Verviers se fixe en matière touristique : faire de Verviers une **destination touristique recherchée pour le tourisme de « courts séjours ».**

4. Patrimoine

Nouveau Verviers propose les mesures suivantes :

- **Protéger et valoriser le patrimoine IMMOBILIER** :

  ✓ Avec un panel d'experts, procéder à une **évaluation des premiers effets du Règlement Communal d'Urbanisme Partiel portant sur la Vieille Ville** (règlement entré en vigueur le 20/05/2017 et destiné à préserver la spécificité du « centre historique) sans freiner les investissements privés.

  En fonction des résultats, procéder aux **adaptations** nécessaires.

  Le centre historique (« Vieille ville ») doit être protégé. Mais il doit aussi – et d'abord – être habité ! Sans investisseur privé, aucun des objectifs en matière de préservation ne pourra être atteint.

  ✓ Envisager, avec le même panel d'expert, la mise en œuvre d'un **règlement communal d'urbanisme partiel destiné à préserver le bâti du XIXème siècle**, actuellement non valorisé à sa juste valeur (notamment les quartiers du palais de justice et des Boulevards).

➡ sur base des objectifs suivants (non exhaustifs) :

✓ protection des façades ;
✓ protection des intérieurs (plafonds, etc.) -> cet objectif se heurte actuellement aux exigences en matière de sécurité incendie et entraîne la disparition de nombreux décors intérieurs ;
✓ division intelligente des immeubles, devenus pour la plupart inadaptés à la vie moderne (LIEN avec Urbanisme et Logement).

✓ Réfléchir à la mise en place d'un **système d'incitants fiscaux spécifiques** permettant aux candidats acquéreurs de compenser les surcoûts liés aux impositions particulières qui leur sont/seraient imposées à des fins de protection du patrimoine (LIEN avec Urbanisme et Logement).

✓ Avec le même panel d'experts, réaliser une « **remise à plat** » **du patrimoine immobilier classé**, afin de vérifier 1. si des biens qui ne devraient plus y figurer y sont toujours inscrits et 2. si des biens qui mériteraient de l'être en sont absents.

✓ A tout le moins jusqu'à la réalisation des trois points mentionnées ci-dessus, instaurer un moratoire sur les démolitions complètes d'immeubles présentant des **spécificités architecturales.**

➡ Raison : préserver des éléments constitutifs des atouts de la ville jusqu'à ce que des lignes directrices claires puissent être arrêtées (les atouts de la ville sont déjà mal mis en valeur, mais s'ils sont en plus démolis…)

✓ Mise en place d'incitants **fiscaux destinés à stimuler les propriétaires à mettre en valeur leur immeuble** (rénovation des façades, éclairages de nuit [LIEN – Urbanisme – Plan « Lumière », destiné notamment à mettre en évidence des détails architecturaux particuliers, etc.).

✓ Mise en place d'outils de responsabilisation des propriétaires de biens protégés (ou possédant une valeur patrimoniale particulière - à déterminer), en privilégiant les mesures préventives, notamment :

✓ Mise en place, au sein du service Urbanisme de la Ville, d'une **cellule spécialisée** ayant pour rôle de conseiller les propriétaires sur les interventions à réaliser en priorité et donner des conseils pour en améliorer la **performance énergétique** tout en assurant la conservation du bien.

✓ Mise en place d'un monitoring des biens protégés (confié à la cellule spécialisée à créer – cf. supra).

✓ Réalisation de communications spécifiques pour les propriétaires, par exemple des fiches techniques contenant des conseils pratiques sur les types d'éléments à valoriser, les techniques à mettre en place et les types d'aides (primes régionales, communales [cf. infra], etc.).

✓ Réfléchir, avec les services de l'urbanisme et un panel d'architectes locaux, à une liste de travaux et de mesures pouvant être favorisées et soutenues (éventuellement par des compléments aux primes régionales) pour **améliorer la performance énergétique du bâti ancien, tout en conservant ses spécificités.**
Exemple : panneaux solaires placés de manière non visibles, etc.

✓ Développer les **initiatives permettant de faire connaître le patrimoine immobilier** de la ville et des villages (LIEN avec Culture).

- **Protéger et valoriser le patrimoine culturel MOBILIER** :

Verviers possède, notamment au sein de ses musées, des trésors mobiliers.
Exemple : le Bethléem Verviétois (théâtre de marionnettes, plus que centenaire et unique en son genre)

Leur classement au patrimoine permettrait à la fois de bénéficier de subsides et d'attirer des touristes potentiels.

Il convient :

✓ de dresser un inventaire des biens culturels mobiliers présentant un intérêt remarquable, susceptibles d'un classement (décret du 11/07/2002)

✓ d'établir, avec un panel de spécialistes, une priorisation et introduire les demandes ad hoc.

5. Culture

- Pour atteindre l'objectif que nous nous fixons (devenir, en 2030, une ville de référence en matière culturelle), la tâche est immense.

Le rôle de la ville est de créer les conditions de ce dynamisme culturel, par une **politique structurante** (c'est-à-dire qui favorise les synergies entre les acteurs culturels et entre les acteurs et les territoires). Nous sommes convaincus que l'action publique doit se concentrer sur la structuration du secteur artistique Verviétois (logiques de « démultiplication » et de « réseaux »), tout en préservant l'identité de chacun des acteurs.

Pour relever ce défi, nous proposons de doter la Ville d'un « **Document d'orientation culturelle** » (à l'instar ce que qu'a fait la ville de Bordeaux) capable de l'aider à se projeter **à 12 ans** (objectif 2030).

Il s'agit d'un document de référence ayant pour objectifs :

✓ De dresser un **état des lieux** sur lequel s'appuyer (disposer d'une « fine connaissance du territoire »). Il s'agit d'objectiver les forces et les faiblesses artistiques et culturelles du territoire communal dans son ensemble (ville et villages), mais aussi les offres extérieures au territoire communal (nationales ou internationales), avec lesquelles des synergies sont envisageables.

✓ D'**identifier les priorités** qui permettront d'affirmer plus lisiblement notre politique culturelle ;

✓ D'identifier la **manière dont notre politique culturelle pourra demain irriguer toutes les politiques publiques** ;

✓ D'identifier la manière dont la ville peut **favoriser l'émergence d'un « réseau de coopération** » entre tous les acteurs culturels permettant à chacun de bénéficier d'une nouvelle dynamique et d'une plus forte visibilité (effet « démultiplicateur ») ;

A cet égard, nous souhaitons affirmer le **rôle central de Verviers**, qui doit (re)devenir le centre de gravité de l'ensemble du réseau culturel régional.

✓ D'identifier l'**utilisation la plus efficiente de l'argent public** dans son rôle de soutien aux acteurs culturels, toujours dans une logique de « démultiplicateur » (cf. supra).

Nous souhaitons que ce document soit élaboré :

✓ au sein d'**Assises de la Culture**, lesquelles réuniront, sur **plusieurs mois**, les principaux acteurs culturels dans tous les domaines, des spécialistes, des personnalités extérieures susceptibles d'apporter un autre éclairage, etc. ; elles pourraient clôturer leurs travaux lors d'un **grand évènement officiel**, qui donnera le signal de départ à la nouvelle politique culturelle verviétoise ;

✓ en synergie entre les différents acteurs Verviétois mais aussi avec les projets culturels développés par les pôles citadins à proximité directe (Liège, Maastricht, Aachen, etc.).

Ce projet culturel devra être soumis au conseil communal pour approbation **au plus tard le 30/06/2019** (LIEN avec Mesures urgentes).

- **Projet de rénovation du Grand-Théâtre**

Objectifs

1. **Court terme : disposer, dans les trois ans, d'une première salle permettant de faire renaitre la culture au centre-ville** (LIEN avec Mesures urgentes).

2. **Long terme : offrir, dès la saison culturelle 2025/2026, un programme musical et théâtral de haut niveau, capable de faire à nouveau rayonner Verviers.**

Au-delà du **symbole** qu'il constitue pour de nombreux Verviétois, le grand-théâtre est **essentiel** au maintien et au développement d'une vie culturelle de qualité sur Verviers. Il constitue en outre un formidable outil au service des acteurs culturels de l'arrondissement.

Nouveau Verviers ne peut donc que soutenir toutes les tentatives visant à réparer les errements du passé.

Ainsi, Nouveau Verviers **soutient** :

- ✓ le projet de rénovation tel que présenté par le cabinet d'architecture chargé de formuler des propositions, c'est-à-dire le projet incluant :
  - ✓ la rénovation de la grande salle sur base d'un principe de modularité permet tant d'accueillir des publics plus limités ;
  - ✓ la rénovation du foyer ;
  - ✓ la création d'une troisième salle « moderne » à l'arrière du bâtiment actuel, et d'un espace destiné à devenir un point de rencontre avec un point horeca ;
- ✓ la mise en place de partenariat avec le domaine des métiers de la musique

  Ce point s'intègre parfaitement dans le programme proposé par Nouveau Verviers, destiné à faire de la culture un outil pour relever Verviers (LIEN avec Axes horizontaux et Ville Innovante et Smart-City).

En complément, Nouveau Verviers formule les **propositions** suivantes :

- ✓ Scission du projet de rénovation du Grand-Théâtre entre :
  - ✓ la rénovation de l'ancien bâtiment (cf. supra) ;
  - ✓ la construction, **endéans les 3 ans, de la troisième salle prévue au projet** rendu par le cabinet d'architecture.

  Cette proposition s'inscrit dans les « mesures urgentes » proposées par Nouveau Verviers (LIEN avec Mesures urgentes).

- ✓ **Utilisation supra-communale de l'outil :**

  Nous affirmons ainsi notre conviction que, pour réussir (et donc tant pour la viabilité du projet culturel que pour le dynamisme global de la ville), Verviers doit à nouveau attirer **au-delà de ses frontières communales.**

  S'il s'avère impossible de confier au **Centre Culturel Verviétois** (C.C.V.) le rôle d'animateur de l'ensemble du réseau culturel réorganisé, il s'agira de créer une structure capable d'endosser ce rôle (par exemple l'A.S.B.L. supra-communale proposée par le projet actuel).

  Il s'agira de permettre à Verviers de s'affirmer comme l'interlocuteur de référence dans l'organisation de la vie culturelle de l'**ensemble de l'arrondissement**. C'est une des manières de permettre à Verviers de se positionner à nouveau comme le chef-lieu de l'arrondissement.

- ✓ L'outil devant être mis à disposition de toute une série d'acteurs du monde culturel Verviétois (Le Centre culturel, le Conservatoire, les maisons des Jeunes, l'académie, Vedia, etc.) mais aussi extérieurs (puisque l'idée est d'en faire un outil supra-communal), il sera indispensable de le doter de **structures opérationnelles de « haut niveau »** (en d'autres termes : claires, efficaces et non politisées). Seules deux choses devront compter : d'une part, le droit pour acteur de bénéficier de la structure commune et, d'autre part, le rayonnement de la programmation vers l'extérieur.

✓ Mise en place d'un **planning prévisionnel conçu comme une obligation de résultats** (à l'inverse de tous les plannings habituellement donnés à Verviers).

Pour Nouveau Verviers :

- les travaux de rénovation du bâtiment ancien doivent avoir débutés au plus tard en 2022 ;
- la réception définitive de l'ensemble du travail doit intervenir au plus tard le 30/06/2026 ;

Il appartient aux politiques – seuls responsables de l'état de délabrement de l'édifice et du fiasco culturel que la fermeture du théâtre a causé – de faire le nécessaire pour y arriver.

✓ Inscrire le Grand-Théâtre dans une dynamique d'**ouverture aux activités d'éducation permanente, hors programmation**, pour que ce nouvel outil investisse le quotidien et le cœur des Verviétois.

- **Développer un véritable « Quartier des musées »**

Cadre de travail

Nouveau Verviers entend mettre en place un véritable quartier des musées, dans la « Vieille Ville », dans le quartier autour de l'église Saint-Remacle.

✓ **Concrétisation (enfin) du projet muséal à l'Hôtel de Biolley** (que la ville mature depuis… 17 ans) ;

➡ Le nouveau musée doit :

- devenir la plaque tournante de l'offre muséale de Verviers ;
- « se suffire » à lui-même pour satisfaire un touriste étranger qui y rentrerait sans objectif autre que la curiosité ;
- être à la pointe sur le plan des nouvelles technologies (LIEN avec Ville Innovante et Smart-City) ;
- être connecté avec les autres musées du quartier (musée des Beaux-arts et de la céramique et musée d'archéologie et de folklore), lesquels doivent per mettre de « prolonger » la découverte ou d'accueillir l'exposition de collections plus particulières.

✓ Mise en place d'une réflexion visant à déterminer la meilleure intégration possible des autres lieux d'histoire de la Ville (le Solvent, le C.T.L.M., etc.), présentant un caractère « excentré » ;

✓ Mise en place d'un **pack unique d'accès** pour tous les musées de la ville ;

✓ Mise en place d'une **communication commune** ;

✓ **Liaison du quartier au « projet Vesdre »** (LIEN – Axe horizontaux + FOCUS), afin de permettre d'accéder depuis la Vesdre au tous les musées, en site propre et sécurisé :

➡ Toute personne pourra ainsi accéder, en quelques minutes et depuis n'importe quel nœud de mobilité (gare, parking de dissuasion, etc., à pied ou à vélo, au quartier des musées.

Exemple : un touriste louera un vélo à l'hôtel Verviers, empruntera la Coulée verte et son site propre, la quittera au niveau de la Rue Renier, empruntera le site propre vélo à réaliser jusqu'au musée de Biolley, où il laissera son vélo dans un lieu d'accueil sécurisé, le reprendra après sa visite, effectuera le trajet inverse, en étant libre de marquer autant d'étapes qu'il souhaite sur son retour (centre commercial/quai Jules Cerexhe/…)

✓ **Favoriser l'installation d'activités en relation avec la culture** (ateliers d'artistes, antiquaires, lieux d'accueil, etc.), notamment en mettant à disposition des locaux ;

✓ Favoriser l'ouverture de points **Horeca** destinés à accueillir les visiteurs.

- **Donner goût à la culture et permettre à chacun de s'en nourrir (notamment en allant au plus près des citoyens)** :

✓ Développer les pratiques artistiques et l'éveil artistique dès le plus jeune âge;

Exemple : incitation à la mise en place de stages pour les plus jeunes (théâtre, peinture, dessin, street art,…), en collaboration avec les intervenants du milieu artistique, les écoles, les académies, etc.

Exemple : relancer des collaborations entre l'Echevinat de la culture et les écoles, comme celle qui a abouti à l'animation « Meurtre au musée » en 2015.

✓ Organiser l'ouverture des bibliothèques de la ville aux heures où le public peut s'y rendre (cf. les initiatives en la matière de Bibliothèque sans frontière) ;

Exemple : actuellement, la bibliothèque la plus accessible est ouverte 41,5 heures par mois contre 98h à Copenhague.

✓ Réfléchir à exposer, en dehors des musées (Hôtel Verviers, cinéma, Citymall, etc), des œuvres non habituellement exposées afin de les présenter de façon dynamique et moderne à l'attention d'un public autre ;

✓ Présenter 1 œuvre/semaine en capsule vidéo, à partager à la télévision (VEDIA) et sur les réseaux sociaux (LIEN avec Ville Innovante et Smart city) ;

✓ **Aller à la rencontre des publics « hors les murs »**, en favorisant les projets de rapprochement et d'adaptation de l'offre aux publics éloignés ;

Exemple : « le Museum chez vous » à Bordeaux, qui est un dispositif itinérant sillonnant les routes à la rencontre des divers publics. Des programmations distinctes ont été développées pour les enfants des écoles, pour les seniors, etc.

✓ Développer l'accès à la **connaissance en ligne**, notamment par la présence accrue des musées sur les réseaux sociaux (LIEN avec Focus Smart city) ;

- Mise en place d'un **Pass-culture numérique destiné aux étudiants** :

✓ disponible via l'application numérique développée par la Ville et fonctionnant sur base d'une géolocalisation (LIEN avec Focus Smart city) ;

✓ sur lequel un montant prépayé permet de faire les activités culturelles de son choix (musées communaux, théâtre, cinéma, bibliothèque, musique, événements culturels et artistiques partenaires, conférences, expositions temporaires).

Le financement de ce Pass-culture pourrait être le fait de la Ville, ou d'autres organismes, publics ou privés (exemples : prix décernés dans les écoles, partenariat à développer avec les commerces via des jeux concours, etc.).

- **Soutenir les artistes et la création culturelle**, notamment :

✓ en affectant un **espace dédié** (par exemple un immeuble propriété de la commune) pour accueillir des artistes amateurs : ateliers d'artistes, des espaces de co-création, etc. (en coordination avec l'Académie des Beaux-arts), à localiser dans le Quartier des musées (cf. supra) ;

✓ Mise en place d'un **cadastre des endroits publics et privés à valoriser au plan culturel** (ce qu'on peut y faire, à quel moment et jusqu'à quelle heure, quelle infrastructure on peut y trouver, etc.) + intégration dans le site internet de la ville pour mise à disposition des organisateurs d'évènements (LIEN avec Ville Innovante + Smart city) ;

✓ en développant, via l'application à mettre en place, une communication mettant en valeur des artistes locaux : actualités, lieu de concerts ou d'exposition, etc. (LIEN avec Focus Smart city).

- Multiplier les **échanges culturels** : échanges scolaires, mise en place d'échanges entre cultures différentes en impliquant les autorités diplomatiques, etc. (LIEN avec Ville Innovante + Smart city) ;

- Créer un poste de « **référent culturel communal** » qui puisse devenir le « trait d'union » entre l'échevinat de la culture et l'ensemble des acteurs susceptibles d'être concernés par les questions culturelles (privés ou publics/A.S.B.L. culturelles et interculturelles/écoles/… ;

L'objectif est, d'une part, de pouvoir répondre aux demandes des uns et des autres en matière de culture et, d'autre part, de permettre un travail de « lobbying » en faveur des acteurs culturels (il est essentiel de « faire savoir », auprès de tout qui pourrait être intéressé, ce qui se fait).

6. Tourisme

Contexte

Outre ses richesses et atouts (cf. supra), Verviers peut aussi se prévaloir de sa situation géographique (cœur de l'Eurégio) pour attirer.

Objectif

Inscrire Verviers sur la carte des destinations d'un week-end.

Nouveau Verviers formule les propositions suivantes, guidées par deux principes : A. la nécessité de « sortir des murs » et d'établir des connexions ; B : la nécessité de disposer des moyens à la mesure de l'ambition annoncée.

- **Regrouper les échevinats de la Culture, de l'Animation et du Tourisme** ;
- Aller à la **rencontre d'autres communes** de même taille et au passé industriel comparable pour échanger les expériences et des projets « test » ;
- Développer un **parcours des musées** en lien avec le futur Musée Biolley ;
- Mener une réflexion profonde sur une **mobilité simplifiée et facile à intégrer pour les nouveaux visiteurs** (plan clair, pictogrammes directionnels…), en lien avec le « Projet Vesdre) ;
- Les **entrées des villages** sont la première impression du visiteur extérieur : il faut les rendre attirantes et belles -> ce point devra être travaillé avec les villages et leurs représentants (comités de quartier, etc.) ;
- Développer une **application** complète regroupant agenda, géolocalisation, services, événements, adresses, annuaire des lieux d'hébergements [chambre d'hôtes et hôtels, etc.: en 2018, un site internet ne suffit plus (LIEN avec Ville innovante – Smart City et E-Gouvernement) ;
- Mettre en place une **stratégie de communication** efficace et professionnelle ;
- **Actualiser les circuits touristiques** existants (machines textiles, fontaines,…) et en **développer de nouveaux** (façades historiques, artisans, églises, grands musiciens, etc.) ;
- Mettre en place un **Festival de la gastronomie** et des métiers de bouche ;
- Etablir une **taxe de séjour sur les nuitées pour les visiteurs**. Elle existe partout ailleurs, ne touche pas le contribuable Verviétois, permet de réinjecter des fonds dans l'attractivité de notre Ville (et de compenser la suppression de la taxe sur les enseignes – LIEN avec mesures urgentes).

- Développement de **formules « groupées » all-in** (en partenariat avec le centre culturel et l'Ardennes bleue par exemple) permettant de combiner les atouts de la ville avec ceux se situant en dehors de la commune (Thermes de Spa, activités au circuit de Francorchamps, week-end gastronomiques, etc.), et/ou des offres permettant de mettre en évidence des produits locaux (chocolat, sirop, micro brasseries, fromages, vins de pays, etc.) ;

- Inciter (sur base d'initiatives telles que « Jardins en pays de Liège ») des organisations permettant d'**ouvrir des lieux insolites au public**, par exemple des lieux privés (châteaux, projets de rénovation de qualité, etc.), ou des **lieux habituellement réservés à certains** (palais de justice, hôtel de Ville, etc.) ;

- Mise en place de **panneaux informatifs interactifs** dans divers endroits stratégiques de la ville renseignant les personnes de passage sur les activités culturelles du jour ;

- Envoi de **messages PUSH** instantanés relatifs aux activités culturelles à proximité (par le biais de l'application à créer – cf. supra) ;

- Déploiement d'une **stratégie de communication tournée vers l'extérieur** (ce qui implique de disposer d'outils en plusieurs langues : dépliants, site internet, application de la ville, etc.) ;

- **Intégration des activités ponctuelles** (comme les « apéritifs Verviétois », la programmation du Sixty-Six, etc.) dans les **communications touristiques de la Ville** (il s'agit d'une idée du Conseiller Ecolo, Monsieur KRIESCHER).

Chapitre 5 : Axe vertical III : Territoire

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – MOBILITE – URBANISME – LOGEMENT

1. Cadre de travail

Les questions d'aménagement du territoire, de mobilité, d'urbanisme et de logement concentrent de **nombreux défis**.

1. Notre société évolue (croissance démographique, vieillissement de la population, réduction de la taille moyenne des ménages, etc.).

Ces évolutions entraînent un **besoin accru de logements**. Les autorités publiques estiment qu'en 2030 (à l'horizon de travail que se fixe Nouveau Verviers), le besoin en Wallonie sera de plus de 200.000 logements supplémentaires.

La captation de ces nouveaux habitants constitue une **opportunité** à saisir.

2. Notre société est confrontée à des enjeux **environnementaux colossaux**.

En 2030 (à l'horizon de travail que se fixe Nouveau Verviers), plus de 80% des Européens vivront dans des zones urbaines. Les villes seront les premiers intervenants du changement climatique. Elles devront donc devenir aussi les **premiers acteurs dans la recherche de solutions** (réduction de la dépense énergétique, maîtrise du prix de l'énergie pour lutter contre la précarité énergétique, nouveaux modèles de mobilité, etc.).

Verviers doit devenir **pionnière** dans ce domaine. En outre, cela constitue une opportunité de développer ce qui pourra faire son attractivité de demain.

3. Comme de nombreuses villes de taille moyenne, la ville de Verviers a été frappée ces dernières années par divers phénomènes destructeurs, qui se sont autoalimentés : désindustrialisation rapide, centre-ville miné par un développement périphérique mal réfléchi (basé notamment sur l'usage de la voiture à outrance), développement de nouveaux types de commerces (notamment le commerce en ligne), urbanisme vieillissant, bâti inadapté aux besoins de la vie moderne, rénovations soumises à des contraintes lourdes, phénomène de déplacement des habitants vers la périphérie, appauvrissement du tissu économique, réduction de l'assiette fiscale, etc.

Il en résulte un **centre-ville en difficulté et des villages menacés** par une urbanisation qui risque de détruire leurs spécificités.

Ce constat n'est toutefois pas une fatalité.

> Nous sommes convaincus que le **centre-ville** peut être redynamisé, et qu'il doit être redynamisé. Nous considérons cette redynamisation comme un enjeu dé passant la commune. Il concerne l'ensemble de l'arrondissement, qui pâtira nécessairement d'un échec mais profitera nécessairement d'un succès.
Les autorités supérieures doivent en prendre conscience, tout comme les autorités communales (elles qui pensent souvent pouvoir mépriser les aides extérieures qui leur sont proposées).

> Nouveau Verviers souhaite ensuite reconnaître aux villages la place qui devrait être la leur. La commune de Verviers ne se réduit pas à un centre-ville. Elle se compose aussi de villages, qui méritent d'être pleinement entendus.

Les spécificités de chacun doivent être mises en valeur : les villages doivent demeurer des **villages** (versus des banlieues dortoirs) et la ville doit (re)devenir un pôle citadin attractif. Le phénomène de déplacement de la ville vers les campagnes doit être maitrisé (actuellement, il relève d'une logique de « fuite » d'un centre-ville devenu trop peu attractif pour les citoyens en recherche d'un habitat de qualité, dans un cadre de vie de qualité).

Pour y arriver, il est temps de cesser d'entretenir artificiellement un modèle passéiste.

Cela implique que les responsables communaux :

A. comprennent enfin (eux qui étaient aux commandes au moment de leur apparition) l'ampleur des phénomènes auxquels il appartient de faire face ;

B. prennent enfin conscience que les efforts à déployer sont colossaux et impliquent de travailler collectivement.

2. Atouts

La commune de Verviers dispose de nombreux atouts :

- Commune au cœur de l'EUREGIO ;
- Commune au cœur d'une nature protégée (l'Ardenne bleue) ;
- Commune à proximité directe de la zone économique la plus dynamique du pays (la communauté germanophone) ;
- Commune au centre d'un nœud de communication important ;
- Ville présentant un patrimoine urbain cohérent et de grande qualité architecturale ;
- Ville traversée par une ligne de chemin de fer (et deux gares), une autoroute et une rivière ;
- Ville possédant des espaces à réinvestir (notamment les abords de la Vesdre, laquelle a été incompréhensiblement abandonné après d'âpres combats pour la préserver…) ;
- L'autorité communale dispose – et depuis des années – de leviers règlementaires importants permettant d'agir de manière concrète.

3. Aménagement du territoire

L'aménagement du territoire est défini comme « l'action d'une collectivité sur son territoire: il s'agit de planifier et coordonner l'utilisation du sol, l'organisation du bâti, ainsi que la répartition des équipements et des activités » dans l'espace géographique donné (source : UWCW).

Chaque décision a en effet un impact sur le cadre de vie, c'est-à-dire sur l'espace général : traitement des eaux usées, localisation des équipements commerciaux, etc.

L'aménagement du territoire doit être le **reflet d'une politique, non la résultante d'un laisser-faire**.

Les responsables communaux doivent être capables d'anticiper les évolutions de la société et de faire preuve de qualités de visionnaires.

De manière règlementaire (CoDT), la commune constitue – au côté de l'autorité régionale – un des deux acteurs clés en matière d'aménagement du territoire. Elle dispose d'ailleurs d'instruments importants pour traduire ses décisions politiques sur le terrain (au contraire de ce que laissent habituellement penser les responsables politiques). Outre le pouvoir en matière de permis d'urbanisation, plusieurs outils stratégiques sont à disposition des responsables communaux : le Schéma de Développement Pluricommunal (SDP), le Schéma de Développement Communal (SDC), le Guide Communal d'Urbanisme (GCU) et le Schéma d'Orientation Locale (SOL), sans compter la possibilité d'instituer une commission communale consultative de l'aménagement du territoire et de la mobilité (CCATM).

La commune de Verviers dispose donc d'une multitude de leviers pour prendre en main son destin.

Nouveau Verviers propose de construire la politique d'aménagement du territoire sur les principes suivants :

1. **Vision stratégique globale** (a minima l'ensemble du territoire communal, voire de manière supracommunale), **à long terme** (à 25 ou 30 ans), **la plus unanimement partagée, politiquement** (pour éviter les incessants changements de cap au gré des fluctuations de majorités) et populairement (parce que le territoire est d'abord le lieu de vie des citoyens) et transparente (nécessité de permettre la lisibilité et la compréhension de chaque mesure).

2. Identification et prise en considération des **spécificités territoriales**, en partant des constats suivants :

- Les espaces de vie présentant le plus d'atouts pour le développement d'une urbanisation moins dépendante énergétiquement sont ceux situés à proximité de l'ensemble des services et des pôles de mobilité. C'est le cas du **centre-ville** et dans les **centres périurbains**, où doivent se concentrer les efforts de densification de population. Ces lieux de vie doivent devenir, demain, les espaces habités recherchés.

- Les **villages** doivent demeurer des villages. Le caractère rural des noyaux d'habitat doit être préservé. Et les associations de village doivent être considérées comme des véritables « partenaires » de l'action communale.

3. **Vision innovante** (mise en place d'indicateurs, notamment des tableaux de bord, permettant une actualisation permanente des outils [le plan de mobilité ne peut pas être modifié tous les 10 ans et nécessiter 3 années de réflexion] et utilisation des technologies nouvelles) ;

4. Vision intégrant les impératifs du **développement durable** ;

5. Le **courage** de prendre les décisions et de les assumer.

4. Mobilité

La mobilité constitue un enjeu central. D'une part, pour beaucoup d'habitants du centre-ville, confrontés à des problèmes au quotidien. D'autre part, pour le visiteur, qui ne peut qu'être rebuté par une ville aussi peu accessible.

- Les axes de pénétration dans la ville sont peu nombreux ;
- Les axes de sortie sont congestionnés à l'heure de pointe ;
- La lisibilité du parcours voiture est complexe (elle impose de longs détours, au gré des sens uniques et des fermetures de voirie, simplement pour rejoindre son point de départ) ;
- L'organisation du parking varie au gré des saisons ;
- Aucune alternative crédible n'a aujourd'hui été développée aux modes de transport classiques : la mobilité douce est inexistante (parcours urbain dangereux, absence de parking vélo sécurisé, etc.).

Nul n'a ressenti, jusqu'à ce jour, le résultat des nombreuses études sur la question. Il est donc difficile de croire que le plan de mobilité (habillement retenu jusqu'à la période électorale) solutionnera tous les problèmes rencontrés.

Ce constat est d'autant plus inacceptable que Verviers possède des atouts formidables en termes de mobilité : la présence de deux gares, une autoroute avec trois sorties, la Vesdre – qui relie tous ses quartiers – etc.).

Enfin, Nouveau Verviers considère que les questions de mobilité/accessibilité constitueront demain des éléments de concurrence entre pôles urbains (en d'autres termes, si Verviers veut attirer à nouveau, elle doit être « à la pointe » sur ces questions).

1. Mesure structurante et globale – « Projet Vesdre » - Couloir de mobilité verte

Un « couloir de mobilité » est un espace vert aménagé et protégé dans le cadre d'un plan d'urbanisation, s'inscrivant dans un réseau de déplacements doux, combiné à un espace biologique.

La Vesdre et ses abords constituent l'endroit idéal pour le déploiement d'un tel projet.

La Vesdre constitue un des **atouts** de Verviers. Elle est pourtant peu exploitée et peu mise en évidence. En outre, alors qu'elle devrait être un trait d'union entre ses deux rives, elle constitue plutôt une barrière.

Nouveau Verviers propose un projet ambitieux, dont l'objectif est de **donner à la Vesdre une place centrale dans l'organisation de la ville** : il s'agit de déplacer le centre de gravité de la ville vers les quais de la Vesdre :

✓ Sous l'angle environnemental, la Vesdre doit devenir le poumon vert de la ville (LIEN avec Environnement).

✓ Sous l'angle de la mobilité, les abords de la Vesdre doivent accueillir, à l'horizon 2030 et grâce à la mobilité douce, une part importante des déplacements urbains.

Il s'agit de déployer – mais surtout de **rendre plus ambitieux** – le Projet « Vesdrienne », non retenu par les Fonds Feder en 2014. Nouveau Verviers prend aussi modèle sur des réalisations similaires dans d'autres villes (notamment Reims et sa « Coulée verte », Liège et ses « couloirs de mobilité douce»).

Nouveau Verviers propose la création d'une **colonne de mobilité douce** prenant place sur/le long de la Vesdre. Ce projet est développé dans un FOCUS dédié (LIEN avec Focus – Projet Vesdre).

2. Mesures ciblées :

- Optimalisation de l'information (LIEN avec Smart City) ;

- Soutenir des initiatives nouvelles en matière de mobilité, développées par de nombreuses start-up belges et étrangères (LIEN avec Economie), grâce à la politique d'ouverture des données (LIEN avec Smart city) ;

- Réfléchir (notamment avec l'appui de la Cellule stratégique – LIEN avec Mesures urgentes) à une meilleure intégration des différents réseaux de transport public (optimisation des correspondances, rythmes des lignes, parcours de mobilité complets, etc.) ;

- Mobiliser les forces vives verviétoises (notamment avec l'appui de la Cellule stratégique – LIEN avec Méthodologie) pour pérenniser l'inscription de Verviers dans le maillage des réseaux de transport public ;

- Réfléchir (notamment avec l'appui de la Cellule stratégique et avec les interlocuteurs concernés) à une politique tarifaire intégrée verviétoise (billet/abonnement « Je travaille à Verviers », combinant parking/train/bus/mise à disposition ou gardiennage de vélo) ;

- Transformation de la Rue Peltzer de Clermont et du carrefour « Brou/Harmonie » afin de permettre une mobilité facilitée ;

- Repenser complètement le **plan communal de stationnement** sur base des mots-clés suivants :

  - Il était (et est toujours) nécessaire de lutter contre les voitures « ventouses »;

  - Il était (et est plus encore) présomptueux de penser qu'un centre-ville en difficulté puisse attirer plus en faisant payer trop cher son accès ;

  - Il est contre-productif de pénaliser les personnes qui viennent travailler dans le centre-ville (la ville bénéficierait de bien plus de rentrées financières en incitant à fréquenter le centre-ville plutôt qu'en sanctionnant ceux qui s'y rendent !).

Il est aussi essentiel d'intégrer à la réflexion :

  - la question du prix du parking (que de nombreux visiteurs estiment trop élevé par rapport à l'attrait actuel du centre-ville) ;

  - la question de l'accessibilité du parking du centre commercial City-Mall pour toute autre personne qu'un visiteur du centre commercial ;

  - la nécessité de créer des « poches » de parking disséminées dans le centre-ville (exemple : Eupen), permettant à qui n'a pas d'autre solution de néanmoins stationner – à tout le moins temporairement – à proximité directe de sa destination ;

  - la question de l'opportunité de soutenir la création d'un parking sous-terrain dans le projet de l'îlot Crapaurue/Coronmeuse (LIEN avec Grands projets) ;

  - les longues années de travaux qui s'annoncent pour le centre-ville et qui risquent plus encore de décourager le visiteur.

Le contrat de concession conclu par la Ville doit être au centre d'une réflexion large (et d'une analyse juridique poussée), puis d'une éventuelle renégociation avec le partenaire privé.

- Organiser la **mobilité douce** complémentairement à la mobilité classique (et pas « contre » elle) : ceux qui souhaitent accéder au centre-ville en voiture doivent pouvoir le faire, mais il doit devenir plus agréable encore d'y accéder autrement.

  - « **Projet Vesdre** » (cf. supra), qui permettra une mobilité douce repensée et structurante ;

  - Mise en place (en partenariat avec le privé – LIEN avec Economie) de **consignes à vélos** dans les divers lieux (écoles, administration communale, etc.) et nœuds de mobilité (gare, Crescend'Eau, etc.) ;

  - Mise en place d'un **fléchage adapté** pour les « routes piétonnes/vélos).

- Mise en place (notamment avec l'appui de la Cellule stratégique – LIEN avec Méthodologie) d'un plan de rénovation des voiries communales (objectif 2030) -> il faut permettre de disposer, à l'horizon de travail, d'un réseau sécurisant pour tous (motos, vélos, piétons, etc.) ;

- Inciter les écoles à promouvoir les modes de mobilité alternatifs (covoiturage organisé par les écoles, etc.) ;

- Inciter le personnel administratif à utiliser les modes de mobilité alternatifs ;

- Entamer une réflexion avec les représentants des PMR et des personnes seniors pour identifier les « obstacles » de mobilité (mauvais choix de pavés, largeurs non adaptées, etc.), solutionner les problèmes identifiés et rédiger des lignes directrice devant permettre d'éviter de reproduire les mêmes erreurs ;

- Travailler à la relocalisation de certaines activités économiques actuellement en zone périurbaines au centre-ville (LIEN avec Economie et projet « Green Park Station ») ;

- Favoriser, fiscalement, les travailleurs du centre-ville (tarif préférentiel sur les offres de mobilité douce, etc.) ;

- Navette intra-muros (comme Ville de Mons) pour un parcours donné (exemple : Gare, Xhavée, Hôtel de Ville, Martyrs, Spintay, Pont Parotte, Rue Peltzer de Clermont/Crescend'Eau/Gare)

5. Urbanisme et patrimoine bâti

- Création d'un poste du type « **Bouwmeester** » (Maître-Architecte) dont le rôle sera d'assurer une cohérence dans l'ensemble des projets menés sur Verviers (qualité architecturale, urbanistique et paysagère), tout en remplissant le rôle d'interlocuteur entre les autorités communales, régionale et le citoyen.

  Ce dernier devrait être membre de la cellule stratégique (LIEN avec Méthode) et devenir l'interlocuteur de référence de VERVIERS pour tous les contacts de développement (FEDER, GRE, SPI, etc.), et notamment mener à bien la finalisation d'un MASTERPLAN.

- Prise en considération de la valeur architecture du **bâti du XIXème siècle** (dont Verviers possède encore une grande richesse d'exemples) et mise en place de mesures de préservations :

  - Réflexion à mener sur une politique de classement axée sur ce patrimoine ;
  - Amélioration du système existant des primes à la rénovation de façades ;
  - Mise en place d'une valorisation via des parcours touristiques (LIEN avec Tourisme), un concours d'architecture dédié (LIEN avec Logement), etc. ;
  - Plan lumière, axé sur les détails architecturaux du bâti.

- Mise en place d'un **cadastre des parcelles ou des biens qui pourraient être viabilisés** de manière à permettre l'accès à bon compte à la propriété (critères clairs pour éviter toute spéculation ou les marchands de logements). Exemple : docks d'Amsterdam

- Mise en place d'une **politique de comblement des « dents creuses »** (comme Liège la pratique avec succès depuis des années).

  Si la reconstruction/rénovation de ces « dents creuses » s'effectue normalement d'elle-même grâce au marché immobilier, il faut reconnaître qu'à Verviers – et essentiellement au centre-ville – c'est l'immobilisme qui prévaut.

  Une politique volontariste des pouvoirs publics s'impose.

  Il s'agit de repérer les parcelles/le bâti délaissés et qui pourraient être valorisés, d'explorer les pistes de reconstruction/rénovation) et d'en tester la viabilité économique (un promoteur privé seul ou nécessité d'envisager un PPP), avec l'aide soit de ses services administratifs soit d'architectes extérieurs.

  Enfin, la Ville doit pouvoir mobiliser divers leviers d'action pour imposer une solution (accompagnement des propriétaires, incitants financiers, taxes, voire expropriation et maîtrise publique).

- Garantir à chaque citoyen l'accès à un **espace vert de qualité à moins de 5 minutes** de son domicile

  - Pour les villages, une concertation doit être entreprise avec les habitants/ associations de quartiers/… pour déterminer les besoins et décider des actions à poser (LIEN avec Méthodologie)

  - Pour le centre-ville, Nouveau Verviers propose :

  ✓ La réalisation d'un état des lieux des travaux nécessaires dans les espaces verts existants – en très mauvais état global d'entretien – en concertation avec le citoyen - LIEN avec Nouvelle gouvernance et Participation citoyenne) ;

  ✓ La mise en place d'un plan à l'horizon 2030 permettant une réalisation intégrale des travaux identifiés comme nécessaires, tout en prévoyant une planification et une hiérarchisation ;

  ✓ **La création d'un nouvel espace vert au centre-ville** :

Projet « Nouvelle place verviétoise » - position constructive et ambitieuse

La majorité actuelle a proposé la réaffectation globale du quartier Coronmeuse-Crapaurue.

Nouveau Verviers :

- est **favorable** à l'idée de créer, à cet endroit, un nouveau quartier de vie ;

- propose que ce nouveau quartier soit réfléchi sur l'idée d'un « **village dans la ville** », et sur le modèle des plus modernes « éco-quartiers » ;

- considère par contre que la **grande esplanade** – très minérale alors que la ville est déjà très peu « verte » – **n'est pas opportune**. Nouveau Verviers préfère permettre aux Verviétois de conserver le centre de sa ville autour des trois places historiques (Place Verte, Place des Martyrs et Place du Marché) ;

- Propose donc la transformation de cette esplanade en un **«Central Park» Verviétois** (sur le modèle des squares londoniens ou parisiens).

Ce nouveau parc permettra de remplir toutes les fonctions que la Ville souhaite : mise en évidence de l'ancienne poste, des façades de la rue du Collège, percolation douce depuis le réseau de venelles existantes et à créer descendant de Crapaurue, etc.

Elle offrira enfin un **vrai espace vert au centre-ville aux Verviétois**, l'espace minéral étant remplacé par des jardins, des potagers partagés, et des espaces de repos.

Ce nouvel espace deviendra le **cœur VERT** de Verviers, complémentaire aux autres places, plus minérales (Place Verte, Place des Martyrs, Place du Marché), et permettra un **maillage d'espaces publics urbains de qualité** : le citoyen pourra trouver un prétexte pour se rendre au centre-ville.

Le travail de nos personnes ressources en la matière nous permet de vous proposer une <u>simulation</u> de ce que pourrait être ce nouvel espace :

NOUVEAU VERVIERS

- Œuvrer – avec le Bouwmeester – à la mise en place d'une politique de préservations d'une mixité de fonctions : commerces, logements, écoles, crèches, infrastructures publiques, etc.,

  Chaque citoyen doit trouver que sa ville lui ressemble, et répond à ses besoins.

  C'est aussi une condition essentielle du sentiment de sécurité (LIEN SECURITE).

- Œuvrer – avec le Bouwmeester et en concertation avec les citoyens – à la valorisation des entrées de la ville et de chacun des villages ;

- Œuvrer – avec le Bouwmeester – à la mise en place d'une charte de préservation des villages et de leurs spécificités ;

- Poursuivre (et surtout accélérer) le travail d'éradication des friches et chancres urbains (LIEN avec Politique des dents creuses – cf. infra) ;

- Entamer des discussions avec le promoteur de City-Mall pour connaître, rapidement, ses intentions quant à l'avenir de la **Rue Spintay**.

  En fonction de la réponse, envisager une reconversion de l'ensemble du quartier sur base d'un programme urbanistique ambitieux (*exemple : le quartier des docks à Anvers, qui est passé de chancre urbain à une zone branchée, notamment grâce à un ambitieux programme architectural, le quartier En Neuvice à Liège*).

6. Logement

Sous-objectif : mettre un terme au phénomène de départ du centre-ville vers la périphérie et inciter les familles à réinvestir le centre-ville)

- **Politique incitative pour renforcer l'habitat, notamment dans l'hyper centre-ville**

  - favoriser le logement de qualité et la mixité de l'offre de logement (actuellement, il existe trop de locations, pour trop peu d'occupants propriétaires) ;

  - favoriser la création de logements au-dessus des commerces ;

  - lutter contre les immeubles non occupés ;

  - prise de conscience qu'une partie du bâti actuel (exemple : maisons de maître du centre-ville) ne peut trouver acquéreur en raison d'un budget de rénovation sans rapport avec la valeur intrinsèque du bien après travaux -> ne pas refuser la création de plusieurs logements au sein d'unités d'habitation si des critères stricts sont respectés quant à la qualité des logements proposés -> cela doit permettre d'assurer la viabilité de l'achat d'un bâtiment en hyper-centre par des familles qui entendent en occuper une partie personnellement (cf. lien avec les BOX URBANISTIQUES) ;

- faire preuve d'innovation architecturale par une politique incitant au mélange entre architecture contemporaine et patrimoine de qualité (Verviers étant une « commune décentralisée », elle doit pouvoir assumer cette ambition) ;

- valorisation des réalisations par la mise en place d'un concours d'architecture, en partenariat avec une école d'architecture, des entreprises privées et des interlocuteurs du secteur de la construction ;

- mise en place d'une politique fiscale incitative (exemple : ristourne des additionnels communaux sur le précompte immobilier pendant 5 ans, suppression de la taxe communale sur les déchets pour tout ménage habitant dans un rayon X ou réduction de la taxe communale d'habitation) ;

- lutter contre l'effet de ghettoïsation causé par la multiplicité de logements de même types dans un quartier déterminé.

• **Accompagnement de l'administration communale renforcé pour certains types de dossier :**

- Mise en place du concept de **BOX urbanistiques** :

Idée : mettre à disposition du public, et le faire savoir par divers canaux de communication (LIEN avec Axes verticaux), plusieurs « modèles type » de projet de rénovation d'immeubles (Verviers possède de nombreux immeubles organisés sur base d'un modèle « classique » - exemple : les « maisons de maître » de l'hyper-centre).

Ce développement devra se faire en concertation avec la Région wallonne, en impliquant le personnel communal, et en veillant à la complémentarité (ou à l'intégration) avec le Guide Communal d'Urbanisme.

Ces « modèles types » doivent permettre aux candidats acquéreurs de disposer, avant même de démarrer un (trop long) parcours administratif, de la certitude qu'un projet remplissant les conditions prédéfinies sera accepté.

➡ Cela permettra : une communication proactive et séduisante vers l'extérieur de la part de divers intervenants (ville, agence immobilière, etc.) et une réflexion simplifiée pour les candidats acquéreurs

- Mise en place de **procédures accélérées** (LIEN avec Ville innovante – Smart city) pour les dossiers « box urbanistiques ».

- Mise en place du **permis 100% en ligne** (LIEN avec Ville innovante – Smart city) avec l'aide du Conseil du Numérique et ses recommandations d'action.

- Pour tout type de dossier en matière d'urbanisme, **accroître la compétence de l'administration communale de Verviers** pour qu'elle devienne, à l'horizon 2030, un interlocuteur modèle en Wallonie : en 2030, le service urbanisme de la Ville de Verviers devra être considéré par le citoyen et par les professionnels de la construction comme le meilleur interlocuteur de Wallonie en matière de permis d'urbanisme.

  - Intégration du Bouwmeester au sein des structures existantes ;
  - Engagement de résultat quant au respect des délais ;
  - Ouvertures accrues (notamment en dehors des heures de bureau) ;
  - Accessibilité numérique renforcée ;
  - Procédures optimisées (notamment dans les interactions avec les autres interlocuteurs : services d'incendie, cadastre, etc.) ;
  - Mise en place d'une politique volontariste en termes de réponse aux infractions urbanistiques : elles doivent être sanctionnées, mais – surtout – il faut pouvoir accompagner les propriétaires et favoriser la remise en conformité.

- Mise en place d'une politique volontariste et ambitieuse en matière d'**efficacité énergétique**:

  - <u>Pour les bâtiments privés</u> :

  - Réfléchir aux moyens de compléter les primes régionales en matière d'isolation et de moyens de réduire son empreinte énergétique ;
  - Renforcer le contrôle du respect des normes PEB lors de la construction/ rénovation.

  - <u>Pour les bâtiments publics</u> :

  Cette politique devrait s'intégrer dans une démarche de type « RENOWAT » (pilotée par le GRE Liège, la plateforme fournit une « *assistance globale aux autorités publiques participantes pour les épauler dans la réalisation concrète de la rénovation énergétique du parc immobilier: identification des bâtiments énergivores, analyse de rentabilité du projet, financement du programme d'investissements et gestion de toute la procédure de marchés publics* »).

De manière plus proactive, Nouveau Verviers propose de réfléchir, à l'aide de sa cellule stratégique renforcée (LIEN avec Méthodologie), les ateliers de travail du GRE LIEGE en matière de SMART CITIES (il s'agit de réfléchir aux manières dont les villes doivent s'adapter et réfléchir à des solutions pour le futur afin de réduire leur impact sur les changements climatiques, utiliser les ressources naturelles de manière plus rationnelle et améliorer la qualité de vie des citoyens).

Dans le cadre de cette réflexion, Nouveau Verviers propose d'étudier, pour le nouveau quartier « Coronmeuse-Crapaurue », la mise en place d'une **SMART-GRID COMMUNALE** (mini-réseau énergétique loca – LIEN avec Smart Cityl). Verviers pourrait retrouver, avec des technologies nouvelles et en s'inscrivant à la pointe des avancées en la matière, l'équivalent de ce qui existait avec Intervapeur (LIEN avec Economie).

7. Travaux

Nouveau Verviers propose :

- Un plan « **travaux publics** » en trois étapes :

  - La réalisation d'un état des lieux des travaux nécessaires en termes de voiries communales/espaces publics (dont parcs et cimetières), en concertation avec le citoyen ;

  - Une période de réflexion (avec l'appui de la Cellule stratégique – LIEN avec Mesures urgentes – et dans le cadre de l'élaboration d'un Master Plan global – LIEN avec Mesures urgentes) destinée à identifier les travaux qui pourraient faire l'objet de financement extérieurs ;

  - La mise en place d'un plan permettant une réalisation intégrale des travaux identifiés comme nécessaires (planification et phasage) sur 12 ans (horizon 2030).

- Une **gestion des impétrants** organisée par le biais de la plateforme POWALCO (qui devrait permettre d'éviter d'ouvrir les mêmes endroits tous les 6 mois) :

- L'engagement d'un « **coordinateur travaux publics** », dont le rôle sera :

  - de coordonner les interventions de différentes entreprises pour réduire la durée des chantiers ;

  - de veiller au respect des délais convenus (qui doivent être assortis de sanctions) ;

  - de gérer la communication envers le citoyen et envers les commerçants/indépendants/… (ces derniers doivent être informés personnellement, au moins deux mois avant le début d'un chantier, afin de leur permettre de s'organiser) ;

  - de veiller à une meilleure organisation des mesures de déviation et à permettre un accès minimum aux commerces impactés par les travaux ;

- La « suspension » des taxes communales portant sur les commerces impactés, au moins pendant la durée des travaux ;

- L'augmentation des montants accordés aux commerçants touchés par les travaux pour compenser le « manque à gagner ».

COULOIR DE MOBILITE VERTE STRUCTURANT

Un « couloir de mobilité » est un espace vert aménagé et protégé dans le cadre d'un plan d'urbanisation, s'inscrivant dans un réseau de déplacement doux, combiné à un espace biologique.

La Vesdre et ses abords constituent l'endroit idéal pour le déploiement d'un tel projet.

La Vesdre constitue un des **atouts** de Verviers. Elle est pourtant peu exploitée et peu mise en évidence. En outre, alors qu'elle devrait être un trait d'union entre ses deux rives, elle constitue plutôt une barrière.

Nouveau Verviers propose un projet ambitieux, dont l'objectif est de **donner à la Vesdre une place centrale dans l'organisation de la ville** : il s'agit de déplacer le centre de gravité de la ville vers les quais de la Vesdre :

✓ Sous l'angle environnemental, la Vesdre doit devenir le poumon vert de la ville (LIEN avec Environnement).

✓ Sous l'angle de la mobilité, les abords de la Vesdre doivent accueillir, à l'horizon 2030 et grâce à la mobilité douce, une part importante des déplacements urbains.

Il s'agit de déployer – mais surtout de **rendre plus ambitieux** – un ancien projet tombé aux oubliettes : le Projet « Vesdrienne », non retenu par les Fonds Feder en 2014. Nouveau Verviers prend aussi modèle sur des réalisations similaires dans d'autres villes (notamment : Reims et sa « Coulée verte », Lesneven, etc.).

Nouveau Verviers propose la création d'une colonne de mobilité douce prenant place sur/le long de la Vesdre.

1. d'un **axe horizontal**, entre l'Est et à l'Ouest de la ville, le long (voir « sur ») la Vesdre.

Cet axe fait 2.500 mètres.
Sur cet axe, doivent être réalisés :

- aux extrémités, des parkings de dissuasion (en ce compris des parkings organisés pour les camping-cars) ;
- tout le long, une piste cyclable et un parcours piéton (site propre, sécurisé, éclairé, etc.) ;
- des aménagements permettant de donner vie à l'espace (plantation d'arbres, création de perspectives, bancs, aires de jeux, parcours d'accrobranche urbain, endroits de rencontre, etc.).

2. de divers **axes verticaux**, pénétrant dans la ville depuis la Vesdre et permettant de relier, en sites propres et sécurisés, tous les endroits stratégiques, notamment :

- axe Cresend'Eau (Boulevard de Gérarchamps /Crescend'Eau » (avec création d'une passerelle reliant la dalle de l'ancienne gare au Boulevard)
- axe quais (C.T.L.M. « Maison de l'Eau/Quai Jules Cerexhe)
- axe gare (City-Mall/Parc de l'Harmonie/Haute Ecole de la Province/gare centrale)
- axe hyper centre (Pont Saint-Laurent, Place Verte, Crapaurue)
- axe administratif (cité administrative/palais de justice/gare du palais)
- axe muséal (Musée Renier/Saint-Remacle/Musée de Biolley)

L'ensemble de ces axes verticaux cumulés représente environ 2.000 mètres. Leur aménagement sécurisé ne nécessite donc pas de budget important.

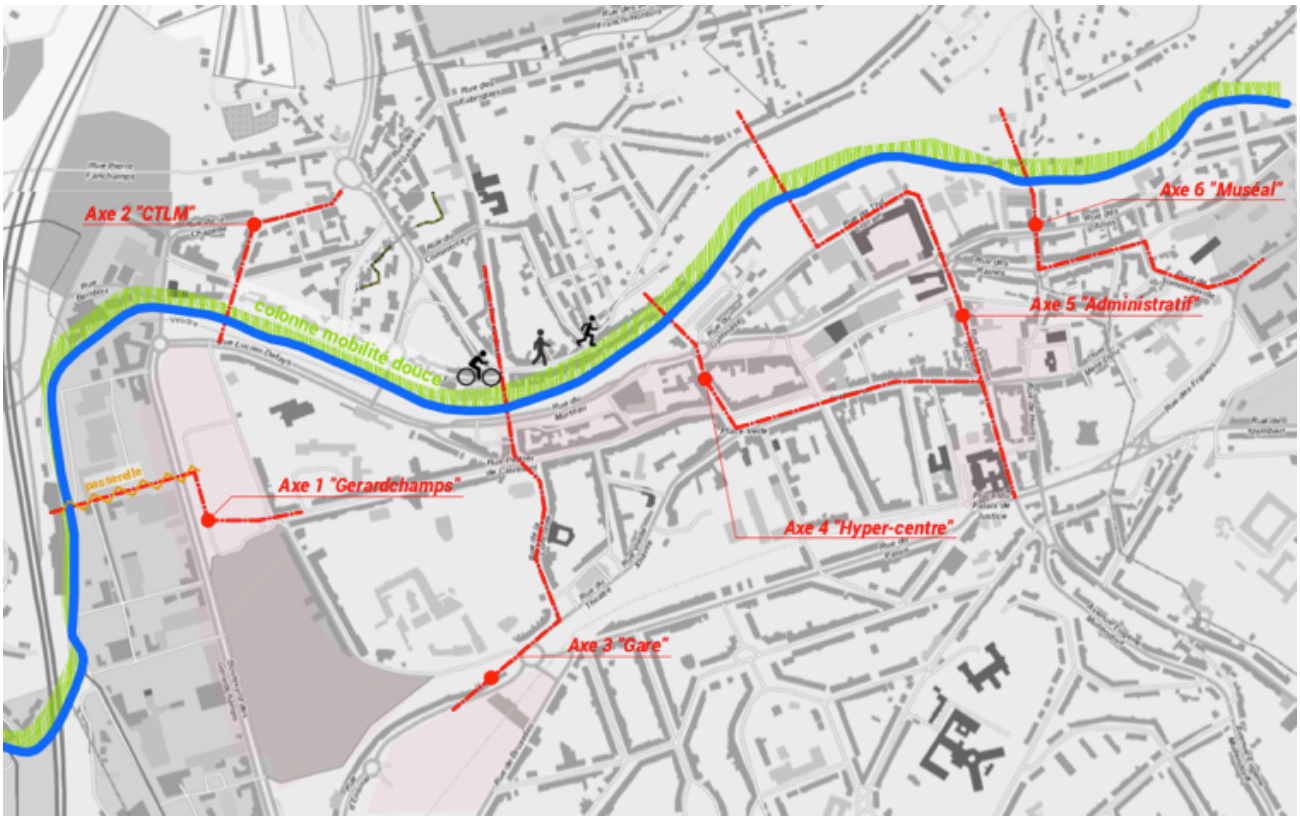

Seront ainsi reliés, grâce à la rivière qui a fait la richesse de la ville, l'ensemble des pôles actuellement séparés : économiques (Crescend'Eau, City-Mall, Fablab [LIEN – programme économique], futur marché couvert), culturels (C.T.L.M., Maison de l'Eau, Musées de la Ville, futur musée de Biolley, etc.), administratifs, de mobilité (notamment : Gare centrale, gare du Palais, parkings de délestage, parking pour camping-car).

Ce projet est adéquatement complété par d'autres propositions du programme de Nouveau Verviers :

- **replanter fortement les abords de Vesdre** (grands arbres, arbustes, etc.) pour en faire une véritable colonne de verdure en centre-ville ;

- proposition d'installer, le long du parcours de mobilité, un **parcours historique** (panneaux explicatifs, expositions de machines textiles, etc.) ;

- installation d'un **parcours santé** et de dispositifs pour accueillir les coureurs, les cyclistes, et les autres usagers ;

- possibilité d'installer des activités « vertes » urbaines (du style un espace d' « accrobranches urbain »).

3. **parkings vélos** localisés à divers endroits de la colonne de mobilité ;

4. **aménagements** conçus pour permettre aux **PMR** de jouir pleinement de l'aménagement.

Enfin, ce projet contribuera également à atteindre les objectifs que se fixe Nouveau Verviers :

- en matière de Tourisme : faire de Verviers une destination de séjour d'un week-end (LIEN – programme Tourisme).

- En matière de Mobilité : donner à la Vesdre une place centrale dans l'organisation de la ville. Il s'agit de déplacer le centre de gravité de la ville vers les quais de la Vesdre : à l'horizon 2030, une part importante des déplacements professionnels/privés doit se faire grâce à ce nouveau projet (LIEN – programme Mobilité).

- En matière d'Environnement : permettre à chaque citoyen de disposer d'un espace vert de qualité à moins de 5 minutes à pied de son domicile (LIEN – programme Environnement).

- En matière d'Economie : faire revenir des entreprises en centre-ville (LIEN – programme Economie). Une mobilité efficiente constitue un préalable pour espérer atteindre cet objectif.

- En matière Sociale : en permettant de re-créer des liens entre les citoyens, qui peuvent fréquenter un même endroit de qualité en se réappropriant la Vesdre.

Chapitre 6 : Axe vertical IV : Cadre de vie

ENVIRONNEMENT & DEVELOPPEMENT DURABLE – PROPRETE

« Un esprit sain dans un environnement sain »

1. Cadre de travail

1. Les **défis environnementaux** de demain sont énormes.

   Pour espérer les relever, les responsables politiques – tous niveaux de pouvoir confondus – doivent avoir le courage d'adopter un langage de vérité, de mettre en place des politiques ambitieuses, cohérentes et à long terme, et de les assumer politiquement.

   Demain, une très grande majorité des populations vivra dans les centres urbains. L'environnement urbain (et sa concentration toujours plus forte) a un impact important sur l'environnement et sera donc en grande partie responsable de nouveaux défis urbains (dégradation de la qualité de l'air, production de déchets, consommation d'énergie, etc.). Ces nouveaux défis **imposent aux villes de s'adapter pour préserver et optimiser leurs ressources et leur organisation, en agissant sur leurs services et leurs activités.**

   Notre commune – qui est un centre urbain important – a donc une **responsabilité importante** à assumer.

   Nous avons besoin d'une politique environnementale ambitieuse.

2. Un cadre de vie agréable implique un haut degré d'exigence en matière de **propreté publique.**

   Il s'agit d'une des principales préoccupations des citoyens.

   La question de la propreté publique est étroitement liée à la question du sentiment de sécurité (cf. infra) et à la question de l'attractivité de la ville (visiteurs, touristes, etc.).

   Atteindre cet objectif implique d'allier deux types d'actions :

   - ✓ d'éducation et de sensibilisation ;
   - ✓ de sanction.

   Nous avons besoin de **hausser sensiblement le degré de propreté de notre ville.**

2. Environnement & développement durable

Nouveau Verviers souhaite répondre aux défis de demain par une **politique environnementale ambitieuse** en favorisant :

✓ une **approche « éducative »**, seule politique capable de nous transformer en « citoyens acteurs » du changement ;

✓ une **approche globale et structurante** (c'est le sens de la démarche SMART CITY) ;

✓ une **approche quantifiable** (nous avons besoin d'un objectif à long terme, d'engagements clairs pour l'atteindre et de moyens d'évaluer les politiques mises en place).

Nous formulons les propositions suivantes :

1. L'inscription de la ville de Verviers dans une démarche globale « SMART CITY »

En matière environnementale, le concept de Smart City permet de déployer des multiples initiatives innovantes ayant toutes pour objectif de réduire les consommations d'énergie et de mieux gérer le territoire et son développement.

Exemples :

- Développement, avec l'aide du G.R.E. Liège (qui possède une expertise en la matière) d'une « **SMART GRID** », c'est-à-dire d'une initiative permettant de faire dépendre une partie des ressources énergétiques de la ville de productions locales et renouvelables (LIEN – Smart City & Economie & Environnement) ;

- Développement, avec l'aide des acteurs de l'eau présents à Verviers et à proximité (S.W.D.E., S.P.G.E., Aquapole, etc.) d'un **système de détecteurs de fuites** permettant d'avertir le citoyen et d'éviter les surconsommations dans la ville (exemple : Liège) ;

- Développement des **liens entre objets connectés et politiques de propreté/ d'environnement** (remplissage des poubelles, des bulles à verre et des conteneurs, qualité de l'air, etc. exemple : Mons).

2. Assurer la transition énergétique dans les actes !

- Réduire la consommation **énergétique des bâtiments** appartenant à la Ville : relevés réguliers, automatisés, analysés et mise en place de solutions d'économie (thermographie et minuteries).

- Assurer une gestion intelligente des **éclairages publics** en collaboration avec l'inter communale désignée, notamment par des capteurs permettant d'atténuer l'éclairage en l'absence de passage.

- **Renforcer l'éducation à l'environnement (LIEN Education)**

- Mettre en place un concours inter-écoles et/ou interne à l'école axés sur la réduction de déchets, par des poubelles sélectives, des formations au tri et des actions pédagogiques motivantes ;

✓ Soutenir les actions de type « Ecole Zéro Watt » ;

✓ Installer de potagers et ruchers didactiques dans les écoles en collaboration avec les services communaux et le PCDN, sans surcharge de travail pour les enseignants et un suivi lors des congés scolaires.

- Dégager des moyens pour mettre en place un « Plan Climat » qui permettra à la Ville de diminuer ses émissions de CO2 (à réfléchir en lien avec le projet SMART CITY – LIEN avec Ville innovante).

3. Préserver les espaces naturels existants et développer les espaces verts

Nous souhaitons promouvoir une verdurisation de la commune (centre-ville et villages) pour tous et de façon intelligente.

- Assurer la présence d'un **espace vert (sécurisé et entretenu)** à chaque citoyen à moins de 5 minutes à pied de chez lui.

C'est dans ce sens que nous développons, dans le chapitre consacré à l'Urbanisme, une adaptation de la future grande place souhaitée par la Ville entre le bâtiment du C&A et l'ancienne Poste (LIEN). L'objectif est de créer, au centre-ville, un **véritable parc urbain** (sur le modèle des squares parisiens ou londoniens).

- « **Projet Vesdre** » :

Nous renvoyons au FOCUS dédié à ce projet, dont un des objectifs est de créer un **couloir de verdure** qui traverse Verviers (LIEN avec Focus Projet Vesdre) ;

- Retrouver une **Place « Verte »** tout en veillant à garder une cohérence qui permette l'animation du centre-ville ;

- Promouvoir le **permis de végétaliser** : potagers et vergers de quartier sur des terrains publics ;

- Encourager les **façades végétalisées** pour notamment les parkings, les immeubles présentant peu d'intérêt esthétique, les façades aveugles ;

- S'engager et soutenir les projets de type « **Label Commune fleurie** » ;

- Développer les **potagers d'insertion**, vecteurs d'intégration par le travail et de sensibilisation à l'environnement ;

- Déléguer à un ou deux membres qualifiés du **personnel la gestion des arbres urbains**. Ils réfléchiraient dès la plantation, aux espèces adaptées ou non (ex. : développement aérien/souterrain etc.) et effectueraient les tailles nécessaires en temps et en heure ;

- Revoir le choix des fleurs décoratives de la Ville pour favoriser les **plantes à pollen ou mellifères**.

4. Développer, par une série d'initiatives, une « conscience environnementale » forte qui motive le citoyen à modifier certaines habitudes de consommation.

- Sensibiliser à la réduction drastique du **plastique** (pailles, déchets, emballages…) dans notre vie quotidienne, et particulièrement dès le plus jeune âge (au sein des écoles).

- Bannir les **perturbateurs endocriniens** des crèches et des écoles, en incluant dans les contrats à venir des clauses les interdisant ou qui limitent la distance parcourue par les aliments achetés.

- « **1 naissance = 1 arbre** » : un moment convivial, symbolique et bénéfique pour l'éducation à l'environnement. La plantation de l'arbre fruitier est l'occasion, pour les services de la Ville, de prodiguer quelques conseils de jardinerie aux parents mais surtout de transférer une petite part de responsabilité à l'enfant et la famille pour le bien-être de ce nouvel arbre.

- « **Vert en Ville** » : un appel à projets pour les jeunes cultivateurs en herbe. Des parcelles seraient mises à disposition pour leur permettre de développer de l'agriculture urbaine.

- Investir dans les **espaces verts** au centre-ville rend les villes plus agréables, moins polluées et plus durables.

- « **Comment désherber malin, sans glyphosate ?** » : chaque changement de nos habitudes doit être accompagné, expliqué, notamment par des formations.

- Engager notre commune dans le « **Label Commune Pédestre** » en développant un réseau de petites voiries publiques accessibles à tous (rues, sentiers, chemins) pour les déplacements quotidiens et les loisirs.

3. Propreté publique

1. Expliquer et faciliter le passage aux collectes de déchets par conteneurs à puce

- Programmer avec le sous-traitant déjà désigné une période d'écoute et d'**accompagnement** ;

- Étudier les **besoins spécifiques** aux configurations variées d'immeubles, de quartiers et des certains ménages ;

- Instaurer une commission consultative afin d'étudier le **plan tarifaire** le plus juste en favorisant la responsabilisation de chacun face à sa production de déchets;

- Optimiser les **tournées** sur base de statistiques fiables et d'une étude des circuits.

2. Mettre en place un « Plan Propreté Tolérance Zéro » avec des indicateurs de satisfaction de la population

- Mettre en place un **outil de mesure (indicateur) en temps réel** du sentiment de propreté au centre-ville. Il s'agit d'un domaine dans lequel la démarche « Smart city » pourra trouver à se déployer (LIEN avec Ville innovante) ;

- Lier l'entretien de l'espace public (propre et convivial) et privé (primes à la rénovation…) par quartiers et villages: développer des **mesures complémentaires entre les échevinats** de la propreté, du logement et des travaux dans un espace-temps réduit pour renvoyer une impression de suivi du village ou du quartier, plutôt que des « mesurettes » étalées qui ont moins d'impact sur le « coup d'œil » ;

- Mise en place d'une **équipe d'intervention d'urgence** permettant de répondre à toute demande d'intervention formulée par un citoyen quant à un problème de dépôt clandestin, tag, etc. -> tous les problèmes de ce type qui surviendraient au centre-ville (là où il faut d'urgence enrayer le phénomène d' « effondrement ») doivent être solutionnés dans les **4 heures du signalement** (LIEN avec Mesures urgentes) ;

- Installer des **caméras mobiles** aux endroits répertoriés comme accueillant des dépôts sauvages réguliers, instaurer un **suivi** strict de l'effectivité des amendes administratives et recourir à la **justice** en cas de récidive ;

- Intensifier les **actions « Coup de propre »** en collaboration avec la Région wallonne.

3. Éduquer les gens au civisme et à la protection de leur cadre de vie

Les mesures les plus performantes ne remplaceront jamais le civisme et l'éducation du citoyen.

- ✓ Mener des actions pédagogiques régulières dans les écoles en dynamisant la formation au **tri** ;
- ✓ Mettre à disposition des **poubelles sélectives** dans les écoles et les bâtiments publics ;
- ✓ Multiplier les **journées d'actions citoyennes** (nettoyage des bords de Vesdre, des cimetières, des quartiers) via une valorisation des participants.

4. Alimentation

1. Éducation alimentaire

Insérer dans le journal de classe des enfants une fiche, chaque mois, reprenant les fruits et légumes (locaux) de la saison.

2. Écoles et cantines

Organiser une formation pour tous ceux qui souhaitent une alimentation saine et locale dans leurs cantines. Travailler avec les écoles et les énergies de la coopérative Vervîcoop, par exemple pour mener des actions ayant un impact positif sur le circuit court durable.

3. Place à la nature en Ville !

Mettre à la disposition des citoyens une plateforme afin de promouvoir la production et l'alimentation locale. Combinée au permis de végétaliser, Verviers ferait la part belle à nos producteurs en herbe et contribuerait aussi à la création de liens sociaux.

4. Défendre les artisans locaux

Développer un label de production locale à mettre en valeur dans les festivals des métiers de bouche et qui ferait partie entière de l'image de Verviers à l'extérieur.

Chapitre 7 : Axe vertical V : Sécurité

POLICE LOCALE – RADICALISATION – HARCÈLEMENT

« Une commune qui ne tolère plus l'intolérable »

1. Cadre de travail et prises de position

Un cadre de vie agréable implique aussi de pouvoir vivre en **sécurité**.

Chaque personne – qui a accepté de confier la mission d'assurer sa protection à l'état (mission régalienne) – dispose donc d'un **droit fondamental à la sécurité**.

La commune – et en particulier le bourgmestre – dispose de nombreux leviers pour assurer – à l'échelon local – cette mission régalienne étatique : responsabilité du maintien de l'ordre, rôle au sein du Conseil de police, mise en œuvre des sanctions administratives communales (S.A.C.), politique de prévention (notamment la mise en œuvre du « partenariat local de prévention »), etc.

Notre commune dispose donc de tous les leviers nécessaires pour assurer la sécurité du citoyen.

Certes, dans les chiffres, notre commune est loin d'être un mauvais élève en termes de politique de sécurité (même si les statistiques policières ne suffisent pas à elles seules à rendre compte de la réalité criminelle, certains faits étant mieux répertoriés que d'autres, et si le nombre d'infractions enregistrées a moins baissé en Région wallonne qu'ailleurs).

Toutefois, **ce qui importe, c'est le <u>sentiment profond</u> du citoyen** : il doit se sentir en sécurité, particulièrement en centre-ville, qui pâtit de la désertification commerciale, de la paupérisation et de l'absence toujours plus grande de mixité sociale. La médiatisation excessive de certains faits divers n'a pas aidé.

Actuellement, c'est loin d'être le cas ! Trop de citoyens ont l'impression que Verviers « ne leur ressemble plus ». Trop de citoyens développent un sentiment d'insécurité.

Nouveau Verviers entend apporter une réponse juste et ferme à ce problème, axée sur quatre idées:

- ✓ **Réaffirmation de nos valeurs fondamentales**, notamment par une prise en compte effective des phénomènes de communautarisation ainsi qu'un plan de lutte efficace contre la radicalisation ;
- ✓ **Proximité**, notamment avec le citoyen ;
- ✓ **Actions coordonnées sur plusieurs axes : éducation, prévention, fermeté dans la sanction**, notamment pour répondre à la « petite délinquance » (dite fréquente et répétitive).

Nous formulons les propositions suivantes :

1. Assurer la réalisation des objectifs du Diagnostic Local de Sécurité (DLS) via la bonne exécution du Plan de Prévention ;

✓ Mobiliser
- Impliquer au mieux les différents acteurs et partenaires de la prévention
- Renforcer le recueil des données pour une information complète, mise à jour et directement exploitable

✓ Écouter et informer
- Rendre compte des souhaits et inquiétudes citoyennes
- Expliquer et légitimer certains projets et actions devant les habitants

✓ Comprendre
- S'adapter aux particularités de certaines parties du territoire communal

✓ Évaluer et agir
- Renforcer ou réorienter les actions en fonction des infos remontées

2. Augmenter la proximité entre la police locale et le citoyen (décentralisation la plus forte possible)

✓ Renforcer la **présence de policiers/agents de la ville/stewards/… dans les quartiers du centre-ville** afin de donner à chaque personne le sentiment d'être continuellement « en sécurité » ;

✓ Favoriser les « **micro-commissariats de quartiers** » (exemple : Schaerbeek) ;

✓ Renforcer la **politique de sécurité des quartiers** via la vigilance citoyenne, dans laquelle les citoyens sont eux-mêmes acteurs de la prévention, notamment pour assurer la sécurité des habitations du voisinage (« POPPOL veillent ») et la surveillance systématique et régulière des rues dans le cadre des Partenariats Locaux de Prévention (PLP) ;

✓ Créer une équipe de **gardiens de la paix de nuit**, notamment dans certains quartiers aux activités nocturnes nombreuses ;

✓ Meilleure prise en compte du **sentiment d'insécurité**, par l'exploitation des données fournies par un **outil statistique à créer et mis à jour en temps réel** (LIEN avec Smart City): cet **indicateur** permettre de cibler, rapidement, les problèmes et d'y apporter, rapidement, les solutions adéquates ;

✓ Mise en place d'une action de **fermeté sur la petite délinquance** dite fréquente et répétitive, dans tous les lieux publics fréquentés, notamment les artères commerçantes principales, les abords de la gare ;

✓ **Création d'une brigade d'intervention rapide en civil :**

Ce projet mis en place à Bruxelles a un effet dissuasif incomparable avec des patrouilles classiques. Lui seraient confiées les missions suivantes :

- La lutte contre les nuisances et incivilités qui nuisent au bien-être ;
- Les violences faites aux femmes et le harcèlement en rue (LIEN avec Egalité femmes/homme) ;
- Le deal de rue et les petits trafics ;
- Les dépôts sauvages.

3. Renforcer l'efficience des actions

• Mise en place d'un **plan « tolérance zéro » contre les incivilités** -> le centre-ville est tous les jours jonché de détritus jetés par des passants/habitants, de déjections de chiens/mégots/etc. et, les nuits, on voit des véhicules rouler à vive allure, des personnes ivres crier, etc.

Pour y arriver, il conviendra d'augmenter les équipes d'agents constatateurs, d'augmenter le montant des amendes administratives, de renforcer leur recouvrement (elles n'ont aucun sens si elles ne sont pas effectivement perçues) et de privilégier, dans le cadre des sanctions, la mise en œuvre de travaux d'intérêt général (notamment réparation des dégâts et nettoyage).

• Faciliter le travail policier en poursuivant la mise en place de **caméras de surveillance**, tout particulièrement dans les lieux « sensibles », chez les commerçants, voire chez les particuliers.

4. Renforcer la sécurité routière dans les villages

✓ Étudier la possibilité de **fermer certaines rues de village à la sortie des écoles**. Les gardiens de la paix sont souvent débordés en heures de pointe et concentrent leur action aux seuls passages pour piétons.

✓ Mettre en place du **mobilier urbain de sécurisation** qui soit réellement efficace et respectueux de l'esthétique des villages. Trop souvent de simples blocs de béton disgracieux sont disposés ci-et-là, créant des slaloms qui n'ont aucun impact sur la vitesse des véhicules.

✓ **Rendre techniquement impossible la vitesse excessive dans les villages**. Les centres des villages peuvent encore être traversés en voiture à des vitesses totalement indécentes. Pourtant, suffisamment d'études et d'expériences dans d'autres communes ont montré que des solutions concrètes existaient, à mettre en place lors de la réfection des routes et des trottoirs ou via du mobilier urbain adapté.

5. Mise en place d'un plan sérieux de lutte contre le radicalisme et une action continue contre le harcèlement

Le plan de lutte contre le radicalisme à Verviers est un échec total.

Les résultats les plus encourageants émanent souvent des familles touchées et des associations spécialisées. Engager 1 ou 2 psychologues non formés à ces problématiques, simplement pour donner l'impression qu'on se préoccupe du problème est irrespectueux des victimes d'hier et de demain.

Nous considérons qu'il s'agit d'un problème qui doit être pris « à bras le corps ».

• Une **lutte contre le radicalisme**, réfléchie, nourrie au départ de l'expérience et pluri disciplinaire :

- <u>Education</u>

✓ Lutter contre la radicalisation cognitive qui envahit peu à peu l'esprit de certains jeunes et très jeunes via les réseaux, quartiers ou groupes de jeunes. Cela se fait par l'éducation et l'inclusion sociale.

✓ Produire des discours alternatifs afin de combattre l'embrigadement des « digital natives » trop souvent « digital naïfs » qui se gavent de discours non vérifiés, conspirationnistes ou qui encouragent la victimisation.

- <u>Prévention</u>

✓ Mettre en place un site internet d'information avec numéro d'urgence pour éviter le basculement vers des actes radicaux, avec une réaction immédiate de soutien et de recueil des témoignages afin de faire remonter l'information directement vers les services. Actuellement, cela se fait généralement après le signalement du jeune.

✓ Confronter les jeunes en voie de radicalisation à la réalité des victimes et diffuser à travers des plateformes web les paroles des survivants des actes de terrorisme.

- <u>Soutien</u>

✓ Créer un centre de coordination des ressources entre communes de l'arrondissement ;

✓ Mettre autour de la table des personnes qui vivent cette réalité trop récente que pour disposer de personnel formé, et viser le partage d'expériences vécues afin d'identifier les logiques de radicalisation ;

✓ Renforcer des formations des professeurs, des éducateurs de première ligne et des psychologues.

6. Mise en place d'un plan d'action de lutte contre la cyber-haine et le cyber-harcèlement :

- Organisation d'une journée de sensibilisation dans chaque école avec victimes, parents de victimes et spécialistes pour ouvrir les yeux sur les ravages du harcèlement et évoquer les manières de s'en protéger.

- Recrutement de jeunes « cyber-patrouilleurs » qui veulent agir en faveur d'un espace web respectueux.

- Soutient à la création d'applications smartphones pour contrer les propos racistes ou dénigrant (LIEN avec Smart City).

- Promouvoir la campagne « No Hate Speech » sur le site internet de la Ville, les réseaux sociaux et les magazines jeunesse.

Chapitre 8 : Axe vertical VI : Vivre ensemble

ACTION SOCIALE – CPAS – INTERCULTURALITE – INTERGENERATIONS – PMR – AINES – EGALITE FEMMES/HOMMES

« Faites votre devoir d'abord. Vos droits vous seront reconnus ensuite. »
(R. BADEN-POWELL)
« Aujourd'hui, c'est souvent :
les droits, c'est pour moi ! Les devoirs ? C'est pour les autres ! »

1. Cadre de travail

Nous vivons dans une société privilégiée (économiquement, culturellement, historiquement, etc.).

Pourtant, cette société privilégiée est parcourue de fractures : économiques (entre les plus riches et les plus pauvres/ceux qui travaillent et les autres/…), générationnelles (entre la jeunesse et certains seniors), culturelles (entre des cultures incapables de s'enrichir mutuellement), numériques (entre les personnes « branchées » et celles que les évolutions technologiques ont laissées sur le bas-côté), etc.

Nouveau Verviers estime qu'on ne peut **ni tolérer ni exploiter l'existence de ces fractures**.

La commune est l' « école de la démocratie » (Tocqueville).

Elle est aussi, par sa proximité directe avec le terrain, le lieu **privilégié d'action** pour réparer ces fractures et tendre vers l' « égalité politique », condition indispensable d'une vraie démocratie.

Le défi doit être relevé avec **ambition, humanité, courage et fermeté**.

Nous formulons donc les propositions suivantes :

2. Action sociale - C.P.A.S.

Le C.P.A.S. est le « bras social de la commune ».

Si la commune peut exercer une certaine action sociale, les missions fondamentales relèvent du CPAS qui a reçu la mission légale « d'octroyer l'aide sociale due par la collectivité aux familles et aux personnes », le but étant de « garantir à chacun de vivre dans les conditions respectueuses de la dignité humaine ». L'intervention du C.P.A.S., précédée en principe d'une enquête permettant de poser un diagnostic, est accordée sous différentes formes (matérielle, sociale, médicale, psychologique, etc.).

Les C.P.A.S. sont devenus des acteurs essentiels en matière d'insertion.

Nouveau Verviers entend **respecter pleinement l'autonomie pleine et entière du C.P.A.S.**

- **Renforcement des synergies entre la Commune et le C.P.A.S.**

  Le respect de l'autonomie du C.P.A.S. n'exclut pas de veiller à ce qu'il existe une intégration la plus forte possible entre les politiques menées par le Ville et celles menées par le C.P.A.S.

  Une réflexion doit être menée pour identifier s'il est possible de créer des services au profit des deux institutions (marchés publics, services juridiques, services d'entretien, etc.).

  Tout l'argent économisé par les synergies mises en place devra être redirigé vers le budget du C.P.A.S., qui pourrait ainsi amplifier ses actions.

- **Rassemblement, sur la tête d'une même personne, des fonctions de Président du C.P.A.S. et d'Echevin des Affaires sociales**

  Pour rappel, Nouveau Verviers n'est pas favorable au principe de fusion entre le C.P.A.S. et la Commune. Nous considérons que le C.P.A.S. doit pouvoir conserver son indépendance.

  Par contre :

  - l'action de la majorité politique sortie des urnes doit pouvoir être déployée de manière cohérente (or, la mise en œuvre des projets d'action sociale et le développement de services à la population relèvent des C.P.A.S.) ;

  - les attributions « sociales » restant entre les mains de l'échevin sont peu nombreuses : elles peuvent donc être exercées par la même personne (c'est pour cela qu'on lui confie souvent, en plus, des compétences sans rapport avec la matière sociale)

- **Œuvrer à la mise en place d'une politique de discrétion au sein du C.P.A.S.**

  Pousser la porte d'un C.P.A.S. est une démarche difficile. Le demandeur doit se sentir (bien) accueilli, et en totale confidentialité. Il convient de veiller à une meilleure organisation de l'accueil pour tendre vers la confidentialité la plus grande possible).

- **Renforcer les missions du C.P.A.S. en matière d'insertion socio-professionnelle ainsi que l'accompagnement – individuel et spécialisé – des bénéficiaires du R.I.S.**

  Nouveau Verviers souhaite qu'un équilibre existe, en effet :

  - le C.P.A.S. doit déployer des efforts importants et personnalisés pour sortir les bénéficiaires de la situation de précarité dans laquelle ils sont (et où les ont parfois plongés les dysfonctionnements de notre société) ;

  - les bénéficiaires doivent être responsabilisés (ce qui ne veut pas dire harcelés/stigmatisés) ; une aide sociale à (très) long terme constitue en effet d'abord un aveu d'échec des actions menées (impuissantes à sortir une personne « hors du trou »).

- **Relever le défi que représente le vieillissement de la population**

  Ce point doit être lu avec les mesures proposées sous le titre « Aînés » du présent pro gramme (LIEN).

  Nous mentionnons ici uniquement celles qui relèvent de la compétence du C.P.A.S.

  - Déploiement des résidences pour l'accueil des personnes âgées (plus de places sont nécessaires, les listes d'attente étant bien trop longues).

  ➡ Nouveau Verviers précise que son objectif premier consiste à permettre aux aînés qui le souhaitent de se maintenir le plus longtemps possible au domicile (LIEN avec Aînés).

  - Développement (en synergie avec l'Echevinat du logement) de programmes de construction d'immeubles adaptés aux personnes âgées (et plus généralement aux personnes porteuses de handicap), ou de logements adaptables (LIEN avec PMR).

  - Développement (en synergie avec l'Echevinat des affaires sociales) de lieux et de projets intergénérationnels (restaurants sociaux, formations, conférences, etc.).

3. Interculturalité

Dans une ville aussi diverse et multiculturelle que Verviers, la question du « vivre ensemble » est encore plus centrale qu'ailleurs.

Nous considérons qu'il s'agit d'un atout.

Par contre, « vivre ensemble » n'est pas « vivre côte à côte ».

L'organisation d'une société diverse et multiculturelle impose donc une implication importante du politique.

Or, trop souvent, nos responsables politiques n'osent pas affronter la question et préfèrent se contenter d'organiser un « vivre côte à côte » plutôt qu'un « vivre ensemble ». Pourtant, la Ville dispose d'outils (tels que le C.R.V.I.). Quand bien même fonctionneraient-ils bien, ils sont toutefois manifestement insuffisants. Soutenir l'inverse relève soit de l'aveuglement, soit d'un positionnement politique.

Nouveau Verviers souhaite mettre fin à l'immobilisme actuel sur la question : **tous les partis traditionnels s'agitent mais jamais aucun n'a été en mesure de solutionner les problèmes rencontrés.**

Nouveau Verviers entend formuler des propositions fortes sur cette question (dans la limite des compétences communales, puisque beaucoup d'outils en la matière sont dans les mains d'autres niveaux de pouvoir) :

1. **Faire de la lutte contre le communautarisme une priorité.**

   Nous considérons en effet que le développement des communautarismes – qui relèvent d'un archaïsme incompatible avec nos systèmes démocratiques modernes où tous les individus sont libres et égaux en droit – constituent un danger pour nos démocraties.

Toutes les manifestations de ce phénomène doivent être traquées par les autorités communales et recevoir une réponse ferme. Il ne peut être question – sur un sujet aussi essentiel pour la survie de nos démocraties – d' « accommodements raisonnables » (que d'autres formations politiques soutiennent).
Il s'agira aussi de soutenir les actions déployées par d'autres niveaux de pouvoir (notamment en matière de lutte contre la diffusion d'idées radicales).

2. Veiller à la neutralité de l'action communale vis-à-vis des divers cultes.

3. Maintenir le système actuel d'interdiction des signes religieux ostentatoires dans l'administration communale, ainsi que dans l'enseignement communal.

4. Mettre en place une cérémonie d'accueil pour tous nouveaux arrivants.

Cette proposition s'applique à toute personne qui décide de s'installer sur le territoire communal (en ce compris donc les personnes venant d'une autre commune belge). Actuellement, le premier contact des nouveaux Verviétois avec la commune est souvent la réception de l'avis de paiement de la taxe immondices…

5. Soutenir les comités de quartier et appuyer la mise en place de tels comités partout où il n'en existe pas (par exemple à de nombreux endroits du centre-ville). Ces comités doivent devenir des interlocuteurs de référence pour les autorités communales.

6. Soutenir toute initiative en matière de cours d'alphabétisation et d'apprentissage de la langue (la maîtrise de la langue facilite l'intégration et l'émancipation des primo-arrivants dans les communes).

7. Favoriser les initiatives favorisant le « rapprochement culturel », par exemple :

- Organisation d'ateliers/conférences/… destinés à faire connaitre la Belgique, l'histoire de Verviers ainsi que les valeurs communes de notre société ;
- Organisations de soirées interculturelles favorisant la mise en réseau et la discussion entre des citoyens de diverses origines ;
- Programmation culturelle (pièces de théâtre, joutes d'improvisation, expositions d'œuvres d'art, etc.) organisée sur le thème de l'interculturalité (+ développement de partenariats avec les écoles) ;
- Marché ethnique (sur le modèle du Marché des Enfants rouges à Paris) ;

4. Intergénérations

A. Petite enfance :

L'accueil de la petite enfance est un secteur très important. Pourtant, il demeure le parent pauvre des politiques : en Fédération Wallonie-Bruxelles, la capacité d'accueil ne permet même pas d'accueillir un enfant sur deux !

Objectif 1 : Un système d'accueil accessible, de qualité élevée et polyvalent

- **Accessible** (quel que soit le revenu, quelle que soit la situation d'emploi du parent et quel que soit le lieu de résidence)

- **De qualité élevée**, ce qui implique :

  - Un environnement sain, sécuritaire et stimulant ;
  - Un ratio personnel-enfants adéquat ;
  - Un programme pédagogique qui reconnaît l'enfant comme un acteur.

- **Polyvalent**, ce qui implique :

  - La reconnaissance de la diversité des besoins ;
  - Le respect de la diversité culturelle et linguistique ;
  - La favorisation de la dynamique d'intégration.

Objectif 2 : Une réponse complète aux besoins de prise en charge des enfants en bas-âge

- **Quantitativement** (nombre de places d'accueil)

  - Développer les places d'accueil supplémentaires (la ville pourrait mettre à disposition – moyennant location ou intervention dans des travaux de rénovation – des immeubles dont elle est propriétaire et qui sont vides, susciter la création de crèches au sein des entreprises, etc.).
  - Mise en place d'une « halte-garderie » centralisée à Verviers. Celle-ci viendrait s'ajouter à celle d'Ensival (qui rencontre trop de demandes).
  - Mise en place d'une « plateforme centralisée » (disponible sur le site internet de la ville – LIEN Ville innovante) réunissant l'ensemble des offres dans le domaine.

- **Qualitativement** (diversité des formules d'accueil)

  - La prise en compte des familles à horaires atypiques (actuellement, un parent qui travaille plus tard que 16h30' a difficile de trouver une crèche adaptée).
  - Garantir la liberté du choix de la crèche pour son enfant.
  - Sensibiliser à l'éveil culturel et artistique du jeune enfant.
  - Soutenir les solutions associatives innovantes, portées souvent par les parents
  - Prendre en compte le milieu de vie de l'enfant dans sa globalité (domicile, famille, crèche, mobilité, loisirs, école…) dans le développement des mesures d'accueil.

B. Jeunesse :

« La jeunesse, c'est notre avenir.
Il nous appartient de lui permettre de l'écrire. »

Nouveau Verviers fait le **pari de la jeunesse**.

1. Nous ne souhaitons pas utiliser les jeunes pour « attraper des voix ». Nous souhaitons – conformément à notre démarche – réellement les **associer** à notre démarche. D'ailleurs, eu égard aux engagements éthiques de Nouveau Verviers (maximum deux mandats exécutifs similaires, etc.), nous leur rappelons qu'il leur **appartiendra, demain, de reprendre le flambeau et de porter la dynamique que nous avons engagée**. Nouveau Verviers se situe ainsi loin de ce qui se pratique partout ailleurs, où seuls les places de figurant sont réservées à la jeunesse jusqu'au départ à la pension de ceux qui les occupent…

2. Demain, raisonner en termes de logiques de clans (ce que sont les partis traditionnels) sera vu comme un souvenir du passé. Les jeunes (bercés par les technologies nouvelles, le streaming, les plateformes de financement participatif, etc.) ont depuis longtemps compris que la logique qui consiste à être « pour » tout ce que son parti propose et « contre » tout ce que les autres proposent est ridicule. Nouveau Verviers pense comme eux !

Les jeunes : nous avons donc besoin de vous !

Pour transposer cette déclaration d'intention en actes concrets, Nouveau Verviers propose:

- Valorisation ➡ **les voix des jeunes doivent enfin être prises en considération**

  - Mise en place des « **Assises de la Jeunesse** » qui visent à encourager la participation citoyenne des jeunes aux projets qui impactent leur quotidien. Ces Assises regrouperaient les représentants des mouvements de jeunesse, des maisons de jeunes, des associations du secteur et éventuellement quelques jeunes tirés au sort dans les différents quartiers.

  - **Impliquer la jeunesse dans le mécanisme de co-décision à créer** (LIEN avec Participation citoyenne). En pratique, la jeunesse doit avoir son mot à dire (par exemple par le biais d'une participation organisée sur base d'un tirage au sort au sein d'élèves d'écoles, ou par le biais de l'application à créer).

- Responsabilisation ➡ **permettre à la jeunesse de « tenir les rênes »**

  - Un **appel à la jeunesse** pour les rendre acteurs du devenir de leur Ville, via les écoles (horticulture, décoration, menuiserie…) ou les maisons de jeunes pour construire des projets de convivialité ou de mise en valeur de leur Ville ou de leur village

- Soutien :

  - Permettre aux jeunes (organisés ou non) de disposer d'**infrastructures de qualité** pour :

  ✓ accueillir leurs activités (plaines de jeu, terrain de sport, locaux pour mouvements de jeunesse, locaux mis à disposition de groupement/groupes de musiques/etc. durant les vacances scolaires, ateliers pour artistes, etc.) ;

  ✓ organiser leurs activités (mise à disposition de matériel pour les organisations festives, etc.).

  - Mise en place d'une **permanence** à destination des jeunes de 15 à 25 ans. Cette permanence pourrait apporter un accompagnement ou une information à tout jeune le souhaitant. Elle permettra à chaque jeune demandeur et quel que soit son besoin de trouver de l'aide et/ou une réponse à sa ou ses questions.

  - D'organiser, en différentes matières (sport, culture, etc.) des **compétitions annuelles inter-écoles**, qui se dérouleraient au centre de Verviers et dotées de prix attrayants pour l'école gagnante et/ou pour chacun des élèves (*exemple en matière sportive : The Boat Race opposant les universités de Cambridge et d'Oxford*).

  - Aménager des **espaces de coworking** pour les étudiants et y tenir chaque mois un « **Job Day** » avec un secteur d'activité différent représenté.

  - **Favoriser l'éclosion des projets** (d'entreprise, artistiques, etc.) lancés par les jeunes.

  - Mise en place d'un **Pass-culture numérique** destiné aux étudiants (LIEN avec Culture).

C. Aînés :

« Une société se juge aussi à la manière dont elle traite ses aînés »

Nouveau Verviers estime que nos aînés doivent être respectés et valorisés.

Cela implique de leur permettre de vivre le plus longtemps possible indépendants, épanouis et dignes.

Nouveau Verviers formule les propositions suivantes :

- **Renforcement du rôle du Conseil communal consultatif des aînés et intégration de ce conseil dans la procédure de « co-création de la décision »** (LIEN avec Nouvelle gouvernance et Participation citoyenne).

  Ce conseil – dont la composition actuelle pourrait être repensée (par exemple en incluant un système de « tirage au sort ») – doit devenir l'**organe d'impulsion** de toutes les politiques de la commune destinées à répondre aux préoccupations et aspirations des aînés, et disposer du droit de se faire entendre relativement aux décisions prises par le C.P.A.S. en la matière.

- Promouvoir toutes les initiatives permettant le **maintien au domicile** (aide à domicile, soins médicaux, repas à domicile, gardes à domicile, développer les services de télésurveillance, etc.)

L'**objectif** premier de Nouveau Verviers consiste à permettre aux aînés qui le souhaitent de se maintenir le plus longtemps possible au domicile (LIEN avec Aînés). Pour se faire, il faut mettre en œuvre toute une série de **mesures destinées à lutter contre l'isolement et les fractures** (numériques, sociales, etc.), par exemple en favorisant les échanges intergénérationnels (cf. infra), la participation à des conférences/formations (à amplifier, en collaboration avec l'U-Liège, le Collège Belgique, etc.).

- Favoriser la construction de **logements adaptés ou adaptables** (cf. infra – PMR)

- Créer des **lieux de vie collectifs dédiés aux aînés** (à créer par exemple au sein de la Maison de la Démocratie, ou encore dans les villages – LIEN avec Participation citoyenne) : ces lieux permettraient les rencontres et les échanges entre aînés, et pourraient être le lieu de construction de projets communs, notamment intergénérationnels.

- Créer un **réseau dédié aux aînés**, qui permettrait la mise en contact de personnes proches géographiquement mais qui ne se connaissent pas.

- **Permettre aux aînés de s'investir**, bénévolement, au **profit de la collectivité** (lectures dirigées, écoles de devoirs, etc.) et reconnaitre et récompenser cet engagement.

- **Favoriser la mobilité des seniors** (revêtement de trottoirs adaptés, parcours urbains cohérents et complètement réfléchis, etc. [cf. infra, PMR]), l'**accès aux bâtiments publics ou privés ainsi qu'aux infrastructures publiques** (comme les parcs à conteneur, etc. [cf. infra, PMR]).

- Favoriser la pratique du **sport** pour les aînés (LIEN avec sport et avec PMR).

- Permettre à tout aîné de disposer d'un **espace vert** à proximité directe de son domicile (et notamment au centre-ville) en veillant à ce qu'il soit **adapté** (LIEN avec Urbanisme et Environnement).

D. <u>Echanges intergénérationnels</u> :

- Soutenir et développer les **activités en matière intergénérationnelle**, notamment :

  - les projets d'aide réciproque entre jeunes et aînés (*exemple : tondre la pelouse contre des cours de rattrapage*) ;

Il existe, ailleurs, divers exemples dont nous pourrions nous inspirer, notamment les Réseaux d'Echanges Réciproques de Savoirs (France).

  - les rencontres entre écoles et maisons de repos ;
  - défilé de mode intergénérationnel ;
  - jardinage avec les aînés (des jeunes pourraient aider les plus âgés à l'entretien des jardins) ;
  - projets de « mémoire relayée » (souvenir de guerre, etc.).

- Mettre en place un programme de « ***mentorat intergénérationnel*** », c'est-à-dire des projets permettant le transfert de connaissances des aînés vers les jeunes.

Nos aînés ont accumulé durant leur vie une compétence que nos sociétés ont tendance à mettre « à la poubelle » au moment de la mise à la retraite. Ce projet doit leur permettre de la transmettre aux plus jeunes.

Exemple : « Duo for a job », A.S.B.L. soutenue par le Fondation Roi Baudouin, qui met en contact des jeunes chercheurs d'emploi avec des personnes de plus de 50 ans, expérimentées, du même secteur.

- Développer les **projets de construction de logement intergénérationnels**

5. Personnes à mobilité réduite

Nous comprenons, par les termes « personnes à mobilité réduite » (PMR), l'ensemble des personnes qui éprouve des difficultés à se déplacer, de manière provisoire ou permanente (personnes souffrant de handicaps sensoriels et intellectuels, personnes en fauteuil roulant, personnes handicapées des membres, personnes de petite taille, personnes âgées, etc.).

- Mise en place d'un « ***service ressource pour PMR*** » (à l'instar d'Accessplus à Liège) dont la mission sera :

  - Remise d'avis concernant l'accès des bâtiments ouverts au public existants ou à construire ;
  - Développement d'une politique destinée à favoriser la vie de la PRM au centre-ville, notamment la création de parcours complets adaptés (bande podotactile, sonorisation des feux lumineux, places de parking idéalement localisées, trottoirs adaptés, etc.) ;
  - Sensibilisation au handicap et à l'accessibilité, en ce compris à destination des investisseurs privés ;
  - Sensibilisation au logement « adapté ».

A l'instar de Liège, un ***architecte spécialisé en mobilité*** devrait être engagé pour mener à bien cette mission, dont l' « indépendance » à l'égard des services de l'urbanisme est essentielle. Son coût pourrait être mutualisé entre différentes communes par le biais de la structure opérationnelle stratégique que Nouveau Verviers se propose de créer – LIEN avec Economie).

Le « service ressource pour PMR » et l'architecte spécialisé devront travailler en étroite collaboration avec le Conseil consultatif communal des Personnes en situation de Handi cap.

- **Faciliter l'accès aux magasins du centre-ville pour les PMR**

  - Rampes d'accès mobiles, partagées et mise à disposition des commerçants gratuitement
  - Installation par la ville de mécanismes d'appel placés à l'extérieur des magasins et à hauteur adaptée
  - Veiller au respect des parkings réservés

- **Favoriser l'accès des PMR aux activités de loisir** (cinéma, sports, etc.)

- **Veiller à l'intégration des PMR dans les nouveaux bâtiments publics** (notamment la future cité administrative)

- **Veiller à l'organisation des évènements en matière culturelle dans des lieux adaptés**

- **Favoriser d'une part la construction de logement « adaptables »** (logements pouvant être facilement adaptés par une PRM qui en ferait l'acquisition) **et, d'autre part, l'adaptation effective de ces logements** (par le biais d'une politique urbanistique spécifique, voire d'aides)

- **Suivre les travaux pour vérifier la conformité des impositions en matière d'accessibilité**

- **Adapter le site internet de la ville aux recommandations AnySurfer** (accessibilité du site à toutes personnes, en ce compris les PMR (handicapés moteurs, non-voyants, etc.) Nouveau Verviers propose que la Ville sollicite l'octroi du label en question, conformément aux impositions de la directive européenne (obligation communale de s'y conformer pour le 23/09/2020)

- **Poursuivre les efforts destinés à maintenir le label Handicity**

6. Egalité Femme/Homme

L'égalité des femmes et des hommes est un droit fondamental et une valeur capitale de nos démocraties.

Toutefois, il ne faut pas se contenter de reconnaître ce droit : il doit être effectivement exercé et concerner tous les aspects de la vie : politique, économique, sociale et culturelle.
Si de nombreux progrès ont été accomplis, l'égalité des femmes et des hommes dans la vie quotidienne n'est pas encore une réalité. Il existe encore de trop nombreuses inégalités politiques, économiques, (salariales notamment), et culturelles. Ces inégalités s'expliquent souvent par des constructions sociales fondées sur des stéréotypes présents dans la famille, par l'éducation, par la culture, etc.

La commune constitue le niveau d'intervention le mieux placé pour combattre la persistance et la reproduction des inégalités, et pour promouvoir une société véritablement égalitaire.

Nouveau Verviers formule les propositions suivantes :

- **Renforcement du rôle du Conseil consultatif communal des femmes et intégration de ce conseil dans la procédure de « co-création de la décision »** (LIEN avec Nouvelle gouvernance et Participation citoyenne).

  Ce conseil doit devenir l'**organe d'impulsion** de toutes les politiques de la commune destinées à répondre aux problèmes rencontrés par les femmes dans notre commune.

- Le déploiement d'une **offre efficiente et accessible en matière d'accueil d'enfants** (LIEN avec Jeunesse et Petite enfant) ; la difficulté à faire garder ses enfants (parfois de manière ponctuelle et pour quelques heures) constitue trop souvent un frein pour les mères.

- Favoriser des **actions concrètes de sensibilisation** (par exemple : formations de sensibilisation « égalité fille - garçons dans les relations amoureuses », etc.).

- Assurer la visibilité de la ville en externe en tant que **ville modèle en matière d'égalité femmes/hommes**, notamment par des communications régulières en externe

- Penser l'égalité femmes/hommes dans les **aménagements de l'espace public** (qu'il faut regarder avec un « regard de femme ») : toilettes publiques pour femmes (souvent absentes), lieux éclairés, etc.

Chapitre 9 : Développement personnel

EDUCATION – ENSEIGNEMENT - SPORT

« L'ignorance mène à la peur, la peur mène à la haine et la haine conduit à la violence. Voilà l'équation. » (Averroes - 1126)

Constat

✓ Tissu associatif et enseignants regorgent de projets éducatifs et sportifs innovants ;
✓ Nos jeunes ont besoin d'écoute, de reconnaissance et de valorisation ;
✓ Verviers investit peu et s'éparpille en politique de saupoudrage de subsides dérisoires.

Nouveau Verviers propose d'envisager les choses avec une vision d'investissement à long terme, après qu'un constat objectif ait été posé, et en impliquant fortement les acteurs du secteur.

1. Education/enseignement

L'éducation (notamment par l'enseignement) est probablement la clé de voûte de tout ce qui forge un citoyen.

A l'heure où l'accès au savoir n'a jamais été si facile, il est effrayant de constater qu'il existe encore autant de lieux d' « ignorance ». Il est anormal que tout le monde, en 2018, ne sache pas lire, écrire, parler correctement au moins une langue nationale, etc.

C'est ici que se joue le principe de l'égalité des chances, et le droit, pour tout citoyen, d'accéder un jour à l'égalité politique qui fonde nos démocraties.

Certes, la commune ne dispose pas de tous les leviers pour agir sur ce problème (les normes relèvent de la compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles). Elle dispose toutefois, grâce à son rôle de pouvoir organisateur, de moyens d'actions.

Nouveau Verviers – fidèle à son souhait de permettre à tous d'atteindre l'égalité politique – formule les propositions suivantes :

1. Renforcer l'accompagnement pédagogique hors cadre scolaire

• Créer un staff d'accompagnement pédagogique, composé de logopèdes et coaches en méthode de travail, avec pour triple mission :

✓ D'assurer, parallèlement aux écoles de devoirs, le soutien scolaire des élèves socialement ou familialement défavorisés par des activités de groupes ou un suivi individualisé ;
✓ D'organiser des activités inter-écoles entre classes de même niveau mais d'écoles de quartiers différents en vue d'encourager la mixité sociale ;

- ✓ D'assurer un soutien lorsqu'un instituteur est absent sans remplaçant pour alléger la surcharge de travail des collègues de l'école (surveillance, activités d'éveil…) ;

- Poursuivre le soutien aux écoles de devoirs et veiller à la qualité de l'enseignement qui y est dispensé.

- Lutter contre le repli communautaire et l'absence de scolarisation de certains enfants.

2. **Promouvoir l'apprentissage des langues et de la tolérance**

a. Assurer à tous la maîtrise du français ;

b. Assurer l'immersion linguistique dans quelques écoles communales ;

c. Permettre aux élèves maîtrisant une seconde langue de la présenter aux autres dans une démarche d'ouverture ;

d. Mettre en place une formation à communication non violente ;

e. Eduquer au respect de l'Autre :

- ✓ Défendre et faire appliquer une stricte égalité entre les hommes et les femmes;
- ✓ Enseigner et faire appliquer la tolérance des origines, croyances et différences de nature physique ou mentale ;
- ✓ Mettre en place un plan de lutte contre le harcèlement scolaire, avec formations, mises en situations et méthodes reconnues.

3. **Education à l'environnement**

a. Mettre en place un concours inter-écoles et/ou interne à l'école axés sur la réduction de déchets, par des poubelles sélectives, des formations au tri et des actions pédagogiques motivantes

b. Soutenir les actions de type « Ecole Zéro Watt »

c. Installer des potagers et ruchers didactiques dans les écoles en collaboration avec les services communaux et le PCDN, sans surcharge de travail pour les enseignants et un suivi lors des congés scolaires

4. **Développer les échanges intergénérationnels** (LIEN avec Jeunesse, Ainés et Inter-générations)

5. **Soutenir les associations de parents**

6. **Développer des cantines n'utilisant que des produits issus de circuits cours** (LIEN avec Environnement et Economie)

7. **Intensifier les activités culturelles durant le temps scolaire** (LIEN avec Culture)

8. **Ouvrir l'esprit des jeunes aux technologies nouvelles** (LIEN avec Ville innovante)

2. Sport

Il est essentiel de prendre conscience du caractère transversal des enjeux que permet de rencontrer la pratique du sport : l'éducation, l'intégration sociale, la santé, etc.

Cette prise de conscience doit ensuite se traduire dans les budgets communaux (le sport en est souvent le « parent pauvre »).

Nouveau Verviers formule les propositions suivantes :

1. **Accès au sport pour tous** (jeunes et aînés/aisés ou précarisés/etc.)

✓ La mise en place d'un « **Chèque Sport** » (également disponible sous format digital via l'application à développer – LIEN avec Ville innovante).

Il s'agit de consacrer une partie de l'enveloppe des subsides sportifs à un système de chèques afin d'inciter **certains publics cibles** (enfants, aînés, PMR par exemple) de la commune à pratiquer au moins un sport et soutenir ainsi les clubs Verviétois. Cette idée doit être développée en prenant compte du public cible, des critères pour en bénéficier et de la valorisation de ces chèques pour les clubs.

✓ Organiser une « **Journée annuelle du Sport** » permettant la mise en valeur des sportifs et des clubs Verviétois de manière large. Trop de personnes ont une vision du sport qui se limite à ce qui est pratiqué entre les murs de l'école ou à ce dont on parle dans les médias.

✓ **Favoriser la pratique du sport pour les seniors et les PMR.**

2. Soutenir les acteurs du monde sportif

✓ Mise en route d'« **Assises du Sport** », c'est-à-dire d'un groupe de travail :

- réunissant les représentants de tous les clubs sportifs, les associations du secteur, les mandataires politiques concernés ainsi que tous les champions Verviétois, anciens et actuels ;

- avec pour mission :

• de réaliser un **cadastre complet des infrastructures sportives de la commune**, de leur équipement (sportif, sécurité, santé), de leur occupation afin d'optimiser leur utilisation (mise à disposition des clubs pour des stages…) et de prioriser les investissements nécessaires ;

• d'objectiver les **besoins** (logistique, salles, terrains, subsides, etc.) et les **obstacles** rencontrés ;

• d'arrêter et de **proposer au conseil communal les actions** à réaliser à court, moyen et long terme ;

• De proposer des **critères clairs d'octroi des subsides** aux clubs et aux associations sportives pour assurer une répartition équitable des moyens.

✓ Mise en place d'une **cellule communale d'aide aux A.S.B.L. et clubs sportifs** pour les accompagner dans les démarches administratives, comptables, juridiques, etc. Cette cellule permettrait également de favoriser les collaborations pour l'organisation ou la participation d'évènements en commun, tant au niveau local que régional ou national.

Chapitre 10 : Axe vertical VIII : Gestion communale

SERVICES COMMUNAUX & PERSONNEL – CELLULE STRATEGIQUE – FINANCES – JUSTICE

1. Services communaux & personnel

Cadre de travail

1. Le citoyen est en droit d'attendre des services communaux un **service de qualité**.

2. Nous sommes convaincus qu'un des atouts de notre commune sur le chemin du redressement réside dans son personnel communal. C'est un **réel vivier de compétences**.

3. Malheureusement, cet atout n'est pas toujours considéré à sa juste valeur. Trop de temps est consacré à raisonner en termes d' « économie de personnel » plutôt qu'en termes d'**efficience, d'optimisation et surtout de valorisation du travail réalisé**.

En cette matière également, Nouveau Verviers souhaite appréhender les choses différemment, en faisant de notre administration communale dans son ensemble et de chaque membre du personnel en particulier, des **acteurs du changement**.

Notre programme comporte, dans chacun de ses chapitres, des propositions qui impliquent les services communaux. Nous formulons ici quelques propositions complémentaires :

1. Faire de l'administration communale une administration ancrée dans le XXIème siècle, et, à l'horizon 2030, un « modèle » en termes de nouvelles technologies.

- Améliorer la communication avec les services communaux par le développement d'une **nouvelle interface (une application mobile**) permettant d'offrir au citoyen de multiples services, à la carte (informations communales, évènements, etc. – LIEN avec Smart city) mais surtout permettant :

  - l'envoi de **messages PUSH instantanés** (messages d'alerte, informations de mobilité [travaux, accidents, proposition de covoiturage, etc.]) ;

  - une **interaction immédiate avec les élus et les services communaux** (notamment le signalement d'un problème de propreté, d'un problème de voirie [bouchon, etc.]) ;

  - d'effectuer la plus grande partie des contacts avec l'administration par voie électronique (et donc 24h/24h), par exemple la commande de documents).

- **Développer l'expertise numérique** du personnel communal.

- **Développer la culture de la donnée** et mise en place d'une **stratégie d'ouverture des données publiques (OPEN DATA)**, éventuellement en concertation avec d'autres villes wallonnes (LIEN avec Smart city).

  - Identifier les gisements de données numériques au sein des administrations, en organiser l'authentification et définir un cadre d'usage (degrés et moyens de mise à disposition, etc. – LIEN avec Smart city) ;

  - Mise en place de **procédures accélérées** pour les dossiers « box urbanistiques » (LIEN avec Urbanisme) ;

  - Mise en place du **permis 100% en ligne**, qui permettra au service de l'urbanisme de devenir un des pionniers en la matière (LIEN avec Urbanisme).

2. Inscrire l'administration communale dans l'ère de la mobilité douce

Le personnel communal peut devenir un acteur pour faire évoluer les mentalités quant à la manière de se déplacer en ville.

Notre programme comporte de **nombreuses idées** permettant de favoriser les déplacements doux en centre-ville, notamment :

- Le « projet Vesdre » (LIEN avec Mobilité), avec son couloir de mobilité spécialement créé pour relier les lieux de travail de la plus grande partie du personnel communal (« Axe administratif ») ;

- Les parkings voitures/vélos aux points stratégiques.

Nous souhaitons inciter plus encore le personnel communal à changer sa manière de se déplacer au centre-ville, par exemple :

- Réfléchir à la mise à disposition de vélos électriques (la « voiture de société » de demain) ;

- Un service « petit-déjeuner » au travail ;

- La mise à disposition des infrastructures nécessaires au sein des bâtiments (douches, vestiaires, etc.).

3. **Mesures structurelles :**

- **Travailler à une meilleure mobilité interne** (peut-être même parfois temporaire) **du personnel communal** (aucun service ne devrait se trouver plus que quelques jours en sous-effectif, quelle que soit la raison de l'absence) ;

- **Travailler à une plus grande objectivité des procédures de recrutement** (seules les compétences et le degré de motivation devraient compter).

4. **Valorisation du personnel communal et « esprit d'équipe »**

- Développer les techniques de gestion par « projet » permettant d'impliquer au mieux l'ensemble du personnel communal concerné.

- Les occasions de valoriser le travail accompli par le personnel communal sont trop rares. En outre, en ce qui concerne les reconnaissances « officielles » (Région wallonne), elles sont d'une part insuffisantes et, d'autre part, elles ne concernent pas l'ensemble du personnel communal. Or, il faut savoir célébrer toutes les petites « victoires ».

Nous proposons d'instaurer un **règlement communal permettant d'honorer plus largement le personnel communal** (départs à la retraite, dossier menés à bien, succès, décorations florales réalisées par les ouvriers de la ville, etc.), par exemple en accordant des jours de congé supplémentaires, des bons à valoir dans les commerces Verviétois (LIEN avec Economie circulaire), etc.

- **Favoriser les moments de convivialité interservices** afin de rencontrer d'autres membres du personnel communal dans d'autres conditions (mise au vert, journée « team building », etc.).

- Mise en place d'**équipes d'ouvriers communaux dédiés à un territoire déterminé** (quartier/ village/…).

L'idée est à la fois de permettre une **valorisation** du travail accompli (l'équipe pourra être fière d'années en années, de maintenir ou d'améliorer les lieux dont elle a la charge) mais aussi une **optimalisation** du travail (les équipes étant affectées à un territoire données, les déplacements seront réduits, la rapidité d'intervention sera plus grande et la connaissance des lieux plus profonde) et de **création de lien social** (entre l'habitant et son « cantonnier »).

2. Cellule stratégique

Il existe actuellement une cellule stratégique à la Ville de Verviers.

Ce service doit toutefois très rapidement être réorganisée et renforcée (LIEN avec Mesures urgentes). Il doit être capable, à bref délai :

- superviser la **communication** de la ville ;
- superviser la **cellule d'accueil des investisseurs** (LIEN avec Economie) ;
- gérer les contacts de la ville avec les **partenaires extérieurs** (SPI, GRE, FOREM, Chambre de commerce, etc.) ;
- gérer les dossiers communaux sous l'angle « **subsides** » (identifications des financements possibles, construction et présentation des dossiers, etc.) ;
- aider à la gestion des **projets transversaux** (impliquant l'intervention de plusieurs services) ;
- gérer la **communication territoriale à destination des investisseurs**, notamment : promotion des « dents creuses » recensées (terrain et bâtiments disponibles – LIEN avec Urbanisme) auprès des candidats investisseurs, positionnement de la ville au niveau supra-communal, national et international (MIPIM, etc.) ;
- superviser les **projets Smart City** (LIEN avec Axes transversaux) ;
- coordonner le travail du « service ressource pour PMR » et de « l'architecte spécialisé en mobilité » (LIEN avec Social et PMR) avec l'ensemble des autres services de la ville.

3. Finances

« Les gouvernements ont l'âge de leurs finances,
comme les hommes ont l'âge de leurs artères » - André Maurois

Constat

Le budget de la Ville n'est jamais remis à plat entièrement et questionné dans ses fondements mêmes : le service au citoyen. Chaque parti y apporte ses petits arbitrages partisans en fonction des besoins - ou pire – de la popularité de tel ou tel échevin. Il est davantage devenu un moyen pour les politiques de réaliser leur programme idéologique… voire parfois leurs fantasmes.

Nouveau Verviers souhaite :

✓ mener une réflexion profonde, globale et dépassionnée sur la **signification des taxes** établies et sur ce qu'elles rapportent effectivement, lister ce qui peut être supprimé, diminué ou « shifté » d'un poste vers un autre.

La question centrale doit être la suivante : **les moyens sont-ils réellement** (directement ou indirectement) **redirigés vers le bien-être des citoyens contribuables et, si oui, le sont-ils de la manière la plus efficiente qui soit ?**

✓ sur base des conclusions de cette réflexion, mener un travail de réécriture des dépenses.

Ce travail s'articulera autour de 4 axes principaux :

1. Priorité aux missions essentielles de la Ville (missions « régaliennes »)
2. Maîtriser les dépenses de fonctionnement
3. Réduire la pression fiscale des commerçants sur l'ensemble du territoire
4. Favoriser les investissements structurels et accélérer le remboursement de la dette

✓ mener une réflexion – avec le souci de **transparence** qui est le nôtre – sur la **question de l'accessibilité de tous les citoyens** au budget communal ; actuellement, la compréhension du budget constitue un exercice compliqué, totalement inaccessible au plus grand nombre ; or, il s'agit d'un moyen de contrôle démocratique.

Nous formulons les propositions suivantes :

1. Priorité aux missions essentielles de la Ville

a. Optimiser la gestion des actifs communaux en développant une « comptabilité publique patrimoniale », c'est-à-dire un recensement de tous les patrimoines bâtis (routes, ponts, égouts,…), une objectivation de leur état réel et une planification (à court, moyen et long terme) des travaux d'entretien.

b. Définir des critères objectifs et stricts dans l'octroi des subsides et effectuer un « screening » complet des A.S.B.L. subsidiées par la commune.

c. Poursuivre la démarche des « budgets participatifs » en stimulant davantage les citoyens sur les enjeux réels de leur quartier. Les projets qui en sortent aujourd'hui sont parfois encore trop sommaires par manque d'encadrement.

2. **Maîtriser les dépenses de fonctionnement et de transfert** (CPAS…)

• Réclamer un compte-rendu précis aux représentants de la Ville dans les intercommunales, afin d'assurer une transparence sur les engagements financiers.

• Investir dans un programme de digitalisation et d'excellence opérationnelle avec comme objectifs :

- Optimisation et simplification de tous les processus ;
- Simplification administrative pour le citoyen dans toutes les procédures ;
- Diminution de l'utilisation du papier et gain de temps ;
- Mise en ligne d'un maximum de services de l'état civil ;
- Motivation du personnel dans des tâches plus valorisantes et moins répétitives.

• Rediscuter le partage des bénéfices et des coûts dans certaines intercommunales pour en payer le juste prix : payer en fonction de l'utilisation et non par rapport à la population de chaque commune.

3. **Réduire la pression fiscale des commerçants sur l'ensemble du territoire**

• Mener une réflexion globale sur la **signification des taxes** actuellement perçues et sur ce qu'elles rapportent, lister ce qui peut être supprimé ou « shifté » :

- Taxer ne doit jamais devenir un automatisme.
- Remettre notre taxation à plat plutôt que de reproduire les mêmes arbitrages chaque année (actuellement : 44 taxes à Verviers, 21 à Theux, 36 à Spa, 16 à Jalhay, 42 à Dison).
- Taxer a un coût ! Chaque taxe doit être documentée, suivie, constatée et recouvrée. Reprenons-les toutes et analysons leur réelle pertinence.

• Suppression de la **taxe sur les enseignes** (225.000€ en 2017) pour soutenir l'ensemble des commerçants (cette taxe sera compensée par une taxe sur les nuitées d'hôtel, qui ne touchera pas les Verviétois, qui existe partout ailleurs et qui est presque insensible pour le touriste – LIEN avec Mesures urgentes).

• Étudier la possibilité de **réduire la part communale du précompte immobilier** pour les propriétaires d'immeubles commerciaux qui aménagent en appartements le dessus de leur commerce (nécessaire en centre-ville pour ramener de la vie en Ville).

• Adopter une fiscalité favorable au redéploiement des services et **commerces de proximité** proches des zones denses d'habitat. Pour une meilleure accessibilité (LIEN mobilité) et une diminution de l'utilisation des véhicules à moteur (LIEN environnement).

4. **Favoriser les investissements structurels et accélérer le remboursement de la dette**

• Un **business plan** complet et réaliste doit être réalisé avant le début de chaque **grand investissement** :

- Identifier les coûts d'investissements ;
- Quantifier et budgétiser les coûts de fonctionnement et de maintenance ;
- Estimer les bénéfices financiers et non financiers à court, moyen et long termes ;
- Identifier les risques liés au projet et les maîtriser (dépassement des coûts par rapport au marché public de départ) ;
- Actualiser de manière régulière ce business plan.

• Prévoir une enveloppe budgétaire suffisante et gelée pour l'**entretien des biens communaux** (« gestion en bon père de famille »). L'état actuel du Grand Théâtre symbolise à lui seul ce laisser-aller.

• Investir dans la **digitalisation des services communaux** (LIEN avec Smartcity), source d'économies structurelles, mais aussi de valorisation du personnel communal.

• Créer une **plateforme de crowdfunding** réservée aux clubs sportifs, A.S.B.L. et autres projets citoyens. Cette plateforme mettrait ces derniers en relation avec des sponsors, mécènes et autres citoyens – qu'ils y vivent toujours ou non – soucieux de soutenir des initiatives verviétoises. La Ville pourrait aussi utiliser cette plateforme pour dégager des financements supplémentaires sur des projets spécifiques.

• Accélérer la **réduction de la charge de la dette** (les remboursements des emprunts déjà contractés).

5. **Publication et présentation du budget sous une forme didactique.**

Il faut permettre au plus grand nombre de comprendre les ressources et les dépenses de la Ville. Nous devons aussi assurer la possibilité pour chaque citoyen, sur simple demande, de recevoir le budget dans sa totalité.

4. Justice

La justice est présente à Verviers depuis des lustres.

Sous le coup des multiples réformes récentes du paysage judiciaire, la question du maintien d'un lieu de justice à Verviers se pose : de nombreuses affaires sont progressivement dirigées vers Liège, les travaux de rénovation du Palais de Justice se font attendre, le déménagement de la Justice de Paix dans l'immeuble acquis à proximité directe du palais est à l'arrêt, et la reconstruction de la prison est tout sauf une certitude.

Or, le maintien d'une justice de qualité à Verviers constitue un enjeu important, sur plusieurs plans (régulation sociale, présence d'acteurs économiques en centre-ville, etc.).

Il est grand temps que les autorités communales se saisissent du problème.

Nous formulons les propositions suivantes :

- Justice à Verviers : Mise en place immédiate d'une commission de travail mixte réunissant les interlocuteurs du secteur (Barreau de Verviers, Président du Tribunal, Bourgmestre, responsables politiques locaux, etc.) permettant d'identifier les actions à entreprendre de manière urgente pour **garantir la présence d'une justice à Verviers** (Palais de Justice et prison – LIEN avec Mesures urgentes).

- de réfléchir aux moyens de s'emparer du thème de la « **Justice sous l'arbre** », concept nouveau prévu par le Code judiciaire et qui reste à inventer. La commune de Verviers doit se placer comme premier interlocuteur du Ministère de la Justice afin de devenir une ville pilote dans ce modèle de « Justice décentralisée » (LIEN avec Ville innovante et Smart city). Ce développement sera soit complémentaire au maintien d'une justice à Verviers, soit le base d'un « le plan B » dans le cas contraire.

Chapitre 11 : Mesures urgentes

1. Cadre de travail

Nouveau Verviers entend travailler avec un objectif à long terme : 2030 est notre horizon de travail. C'est une question de crédibilité et de respect du citoyen, à qui il faut cesser de faire croire au « coup de baguette magique ».

Toutefois, il ne faut pas oublier que la commune de Verviers présente des problèmes qui doivent trouver des solutions **immédiates**, fussent-elles parfois temporaires.

Nous avons donc voulu adjoindre à notre programme un « pack de mesures urgentes », que nous mettrions en application **sans délai** dans l'hypothèse dans laquelle nous serions en mesure de le faire.

Il s'agit des mesures suivantes (détaillées sur base des axes verticaux de notre programme):

2. Mesure structurante

REALISATION D'UN *MASTER PLAN GLOBAL* POUR LE 31/12/2018

La ville est censée y travailler depuis des années (peut-être le verra-t-on enfin apparaitre à l'approche de l'élection). En l'absence d'un tel document, la ville travaille sur base de plans « partiels » (plan de mobilité, plan d'aménagement partiel, etc.), ce qui n'a aucun sens en l'absence de Master plan global.

Nouveau Verviers entend **finaliser**, au plus tard le 31/12/2018, un **Master Plan Global**, qui constituera le fil conducteur de toutes les actions de requalification et rénovation menées sur le territoire communal et constitue un outil d'aide à la décision stratégique.

Exemple : La Ville de Seraing est un modèle à suivre : elle a mis en place un pareil plan voici des années, qui porte sur une zone d'action de 800 hectares (la ville de Verviers en constitue seulement une grosse moitié).

Ce Master plan devra inclure tous les grands projets sur la table (Grand-Théâtre, Cité administrative, Couloir de Mobilité verte, City-Mall) et organiser un phasage précis et sérieux permettant de mettre un terme à l'incertitude que dénoncent les investisseurs.

Le délai d'un an doit pouvoir être tenu. Comme précisé, la Ville explique qu'elle y travaille depuis des années. Une bonne partie du travail doit donc déjà avoir été accompli.

3. Mesures ciblées

1. **Nouvelle gouvernance :**

Mise en place de la **procédure de co-création** de la décision que nous souhaitons implanter à Verviers (LIEN avec Nouvelle gouvernance). Cette procédure devra être présentée au vote du conseil communal **pour le 30/06/2019 au plus tard**.

L'objectif est de pouvoir, au plus vite, faire participer le citoyen à la prise de toutes les grandes décisions communales.

2. **Economie et commerce**

- **Suppression immédiate de la taxe sur les enseignes** (LIEN avec Finances).

- **Mise à en œuvre immédiate des mesures prévues en matière de stationnement** (LIEN avec Mobilité), notamment pour répondre au besoin d'accessibilité de la ville lors des travaux à venir.

- **Création du Forum des forces vives de Verviers et de sa périphérie au plus tard le 30/06/2019** (LIEN avec Economie).

L'objectif est de disposer, le plus rapidement possible, du « bras de levier » qui fait défaut pour la région verviétoise (selon les constats des nombreux interlocuteurs que nous avons rencontrés) et de lui permettre d'agir de manière structurante.

- **Réorganisation et renforcement et de la cellule stratégique de la ville.**

Ce service doit pouvoir, très rapidement, être en mesure de superviser/coordonner, voire de s'occuper elle-même, toute une série d'actions de la commune (communication externe, accueil des investisseurs, gestion des contacts avec les partenaires extérieurs, etc.).

Nous vous invitons à consulter, pour plus de détails, le chapitre relatif à la gestion communale (LIEN avec gestion communale).

3. **Culture**

- Réalisation et présentation pour approbation au conseil communal **au plus tard le 30/06/2019**, d'un « **Document d'orientation culturelle** » capable d'aider la ville à se projeter à **12 ans** (objectif 2030). Ce document de référence aura pour objectifs de dresser un **état des lieux** sur lequel s'appuyer, d'**identifier les priorités** qui permettront d'affirmer plus lisiblement notre politique culturelle, d'identifier la **manière dont notre politique culturelle pourra demain irriguer toutes les politiques publiques**, d'identifier la manière dont la ville peut **favoriser l'émergence d'un « réseau de coopération »** entre tous les acteurs culturels et d'identifier l'**utilisation la plus efficiente de l'argent public** dans son rôle de soutien aux acteurs culturels.

- Scission du projet de rénovation du Grand-Théâtre entre :

- la rénovation de l'ancien bâtiment (LIEN avec Culture) ;
- la **construction de la troisième salle** prévue au projet rendu par le cabinet d'architecture.

Cette nouvelle salle doit être construite **endéans les 3 ans.**

Cela permettra :

✓ une réappropriation du lieu par les acteurs de la culture ;
✓ d'éviter que des habitudes se prennent ailleurs qu'au centre-ville ;
✓ un maintien de l'horeca du quartier ;
✓ de lancer la dynamique de la rénovation de l'ensemble (le besoin se fera d'autant plus sentir que la culture – dynamique – se sentira à l'étroit dans son tiers lieu ;
✓ de commencer, avec plusieurs années d'avance sur le programme actuel de la ville, les efforts de promotion de l'outil à venir.

4. <u>Mobilité</u> :

• **Anticiper les 5 années de travaux qui se profilent** (centre commercial + Ville conviviale) en permettant aux habitants/clients/touristes d'accéder au centre sans trop de difficultés, et d'y stationner.

➡ Il est positif de voir des travaux se profiler au centre-ville ;
➡ Par contre, si rien n'est anticipé, il n'y aura plus ni commerces ni chalands à la fin des travaux.

Il est donc indispensable de prévoir des mesures d'accompagnement lourdes (lesquelles seraient destinées à disparaitre lorsque la situation sera redevenue normale).

Nous proposons la création immédiate d'une fonction de « **coordinateur de travaux** », dont le rôle sera de réfléchir aux défis des années « critiques » à venir, et de proposer aux autorités communales les mesures les plus adéquates pour y répondre, par exemple :

- **maximisation des emplacements de stationnement** en centre-ville ;
- mise en place d'un **plan de mobilité temporaire** (qui pourrait prévoir la réouverture temporaire à la circulation d'endroits actuellement réservés aux piétons).

• **Désengorger le centre-ville le samedi matin** en déplaçant le marché de la rue des Raines vers la Rue Coronmeuse (qui est vide, et ne permet pas le passage des voitures)

5. <u>Environnement</u>

• **Toilettage des abords de la Vesdre** via une opération de nettoyage, et de coupe des végétations non maitrisées (dont certaines dissimulent de belles perspectives).

• Mise en place d'une **équipe d'intervention d'urgence** permettant de répondre à toute demande d'intervention formulée par un citoyen relativement à un problème de dépôt clandestin, tag, etc. -> tous les problèmes de ce type qui surviendraient dans les espaces du centre-ville (là où il faut d'urgence enrayer le phénomène d'effondrement) doivent être solutionnés **dans les 4 heures du signalement**.

• Mise en place d'un **plan de valorisation d'urgence des quartiers commerçants** (installation de bacs à fleurs, placement de bâches pour dissimuler les chancres, identification de solutions pour rendre moins visibles les cellules commerciales vides, etc.).

6. <u>Sécurité</u>

- Renforcer la **présence de policiers/agents de la ville/stewards/… dans les quartiers du centre-ville** afin de donner à chaque personne le sentiment d'être continuellement « en sécurité » (LIEN avec Sécurité)

- Mise en place d'un **plan « tolérance zéro » contre les incivilités** (LIEN avec Sécurité et Propreté)

7. <u>Social</u>

- Mise en place d'un **« service ressource pour PMR »** et engagement d'un architecte spécialisé en mobilité (LIEN avec PMR)

8. <u>Education/enseignement et sport</u>

- Mise sur pied des **« Assises du Sport »** (LIEN avec Sport), c'est-à-dire d'un groupe de travail :

✓ réunissant les représentants de <u>tous</u> les clubs sportifs, les associations du secteur, les mandataires politiques concernés <u>ainsi que tous les champions Verviétois, anciens et actuels</u> ;

✓ avec pour mission de réaliser un **cadastre complet des infrastructures sportives** de la commune, d'identifier les **besoins** (logistique, salles, terrains, subsides, etc.), d'arrêter et de **proposer au conseil communal les actions** à réaliser à court, moyen et long terme et de proposer des **critères clairs d'octroi des subsides** aux clubs et aux associations sportives pour assurer une répartition équitable des moyens.

- Mise en place une **cellule communale d'aide aux A.S.B.L. et clubs sportifs** (LIEN avec Sport).

9. <u>Gestion communale</u>

- Réalisation des **travaux d'entretien indispensables dans les espaces publics** (notamment les parcs et les cimetières) afin de conférer à ces lieux un minimum de présentation (et de respect des défunts en ce qui concerne les cimetières).

- **Justice à Verviers** : Mise en place immédiate d'une commission de travail mixte réunissant les interlocuteurs du secteur (Barreau de Verviers, Président du Tribunal, Bourgmestre, responsables politiques locaux, etc.) permettant d'identifier les actions à entreprendre de manière urgente pour **garantir la présence d'une justice à Verviers** (Palais de Justice et prison – LIEN avec Gestion communale).

Conclusion: UN DERNIER MOT…

Dans ce document, nous avons souhaité vous permettre de comprendre deux choses :

- D'une part, **ce qu'est la signature génétique** de Nouveau Verviers. **C'est un regard neuf, de l'optimisme, une volonté, un travail d'équipe et un cap**.

- D'autre part, vous permettre de comprendre le **sérieux de notre démarche**.

Nous avons réfléchi, consulté, partagé, activé nos relais, puis couché sur papier le résultat de nos travaux.

Nous vous présentons un **programme dense et structuré, destiné à évoluer à votre contact, mais que nous sommes prêts à porter**.

Toutefois, une « bonne idée » n'a d'avenir que si elle est partagée.

Nous ne serons rien sans votre soutien.

Notre commune de Verviers – et tout particulièrement son centre-ville – se trouve à la croisée des chemins. Il vous revient de choisir celui qu'elle empruntera.

Nous espérons vous convaincre de parcourir le chemin avec nous.

Nous avons besoin de vous !

L'équipe de Nouveau Verviers